

CONTRAT DE VILLE

2015/2020



Belleruche—avenue L. Bonnevey ... de nos jours



Etang gelé de Belleruche en 1918 ...



Belleruche ... Au de Gleize

16.06.2015 14.14



Belleruche ... jardins vers l'autoroute



Le Garet ... Place L. Michel



Troussier ... après rénovation



SOMMAIRE

CHAPITRE INTRODUCTIF	2
PREAMBULE.....	3
CHAPITRE I / PRESENTATION GENERALE	6
A – PRESENTATION DU TERRITOIRE	6
B – ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LA CAVBS	19
CHAPITRE II / ORGANISATION	33
A – MODALITES DE PILOTAGE	33
B – L’INGENIERIE.....	35
C – LA PARTICIPATION DES HABITANTS.....	38
CHAPITRE III / DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE	39
A – LE DIAGNOSTIC GENERAL DES TROIS QPV.....	40
B – LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ETABLI PAR PILIER	47
C – LES ENJEUX, LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ETABLIS PAR PILIER	60
D – ENGAGEMENTS DE L’ETAT PRIS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS INTERMINISTERIELLES D’OBJECTIFS EN FAVEUR DES QPV PAR PILIER DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE DE DROIT COMMUN	76
E - ENGAGEMENTS DE LA REGION RHONE-ALPES ET DU DEPARTEMENT DU RHONE EN FAVEUR DES QPV DANS LE CADRE DE LEURS POLITIQUES TERRITORIALISEES	90
F - LES CONVENTIONS D’APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE.....	95
G - L’ANNEXE FINANCIERE	96
CHAPITRE IV / L’OBSERVATION, LE SUIVI ET L’EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE	99
A - L’OBSERVATION DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE.....	99
B – LE SUIVI ET L’EVALUATION	100
LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE	101
ANNEXES.....	104

CHAPITRE INTRODUCTIF

Le mot du conseiller communautaire délégué à la politique de la ville

Il y a une vingtaine d'années, celui que certains nommaient affectueusement *Tonton* et d'autres plus irrévérencieusement *le Florentin* a tonné : « dans la lutte contre le chômage, on a tout essayé ! ». Triste constat de l'impuissance de l'Etat face aux premiers avatars de la mondialisation, cette hydre polymorphe ou déesse-mère peut-être, quoique sans doute d'abord, selon la formule hugolienne, *une force qui va...* Cependant, en 2015, le combat à mort de la chose publique et du tyran laboricide, cette arme de destruction massive de la cohésion sociale, a l'heur d'être toujours engagé, puisque l'espoir est toujours ce qui meurt en dernier...

Aujourd'hui, les déclinologues pusillanimes peuvent arguer : « en matière de politique de la ville, depuis plus de 20 ans, on a tout essayé ! ». Ce n'est pas parce qu'ils ont raison qu'on n'a pas le droit de les contredire. Après les attentats du début de l'année et malgré l'esprit du 11 janvier (avant tout un haut-le-cœur patriotique, fils d'un 14 juillet-aux-biceps-plein-les-manches et d'une icône *femen* dépoitraillée de Delacroix), chaque citoyen soucieux de sa nation a pu faire semblant de découvrir l'inanité du *vivre ensemble* dans certains territoires pourtant toujours sujets de sa gracieuse République. Face à cet autre triste constat, l'édile local doit-il aller à Canossa ? Peut-être... Se laisser aller à la tentation de Venise ? Alors là, non, sûrement pas !!!

La politique de la ville, c'est d'abord de la politique. C'est faire en sorte que dans les QPV, sigle bien peu amène, chacun puisse vivre *avec* les autres, en évitant si possible de seulement vivre *à côté* des autres, en refusant absolument de vivre *contre* les autres. C'est écouter celles et ceux que l'on n'entend pas d'ordinaire, regarder intensément ce qui n'existe pas encore, être à tu et à toi avec l'avenir de l'urbs et à la fin, puisque chacun se termine, décider.

Le contrat de ville 2015/2020 s'appuie sur 3 piliers : d'abord la cohésion sociale, ensuite l'économie, l'emploi et l'insertion, enfin le cadre de vie, le renouvellement urbain et le logement. Cette trinité, nimbée des valeurs de la République, déclinée en axes et actions, projetée tel un étendard à l'assaut de ce qui ne doit pas être et ne sera jamais un apartheid territorial, ne prendra corps et vie que parce que nous le voudrions bien. Nous, c'est-à-dire l'Etat, les collectivités (en particulier la CAVBS et la Ville de Villefranche), les opérateurs institutionnels publics ou privés, les associations, les agents territoriaux, les habitants de Belleruche, Béliigny et du Garet et les élus de bonne volonté. Et pour l'argent ? s'interrogeront les prosaïques... N'a-t-on dit jadis, du côté de la Moskowa, que « là où il y a une volonté, il y a un chemin »....

Je veux remercier ici tous celles et tous ceux sans qui ce contrat de ville n'aurait pu voir le jour.

« **Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait** » (Mark Twain)

Olivier Charrin

Conseiller Délégué, chargé de la politique de la ville à la CAVBS.

PREAMBULE

Les 5 grands principes structurants de la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, ainsi que la circulaire du premier ministre n° 5729-SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville

1 - Un Contrat de Ville porté par l'intercommunalité et fédérant l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville

La Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône a porté, coordonné et cofinancé, depuis le contrat de ville 2000/2006, puis le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007/2014, la politique de la ville et de cohésion sociale, en faveur des territoires défavorisés souffrant d'une relative exclusion urbaine et sociale, ainsi que de la population précarisée de ces quartiers et de l'agglomération.

Sur les 35 CUCS signés en Région Rhône-Alpes sur la période 2007/2014, seulement 12 contrats étaient portés au niveau intercommunal, dont celui de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône signé entre la communauté d'agglomération, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône et la Caisse d'Allocation Familiale du Rhône (CAF).

2 - Une mobilisation prioritaire du « droit commun » des collectivités territoriales et de l'Etat, avec des engagements pluriannuels chaque fois que ce sera possible

S'agissant des politiques portées par l'Etat, les conventions interministérielles d'objectifs en faveur des quartiers prioritaires constituent le levier principal de mobilisation des moyens de droit commun. Les instruments spécifiques de la politique de la ville, notamment les crédits d'intervention du programme 147 du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) et ceux de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), ne pourront être engagés qu'après mobilisation des moyens et outils de droit commun.

La mobilisation des fonds structurels Fonds Social Européen (FSE) et Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), à hauteur d'au moins 10% pour la politique de la Ville, est inscrite dans l'accord de partenariat entre la France et l'Union Européenne et traduite dans les « Programmes Opérationnels » élaborés par les Régions. Les fonds bénéficieront aux territoires concernés par un ITI (Investissement Territorial Intégré) ainsi qu'à des territoires hors ITI en QPV dont les modalités ne sont pas encore arrêtées à ce jour.

Les engagements réciproques devront être formalisés autant que faire se peut, sur la durée du contrat de ville, et à minima sur 3 ans.

3 - Un processus contractuel ciblé sur la nouvelle « géographie prioritaire »

Parmi la liste des 1300 quartiers prioritaires dénommés « Quartier Politique de la Ville » (QPV), avec les périmètres arrêtés le 17 juin 2014, figure les 3 quartiers d'habitat social de Belleruche (quartier se développant sur les 3 communes de Villefranche-sur-Saône, Gleizé et Limas), de Béligny et du Garet (quartiers situés sur la commune de Villefranche-sur-Saône).

Par ailleurs, la logique du « quartier vécu » prenant en compte les usages des habitants des quartiers prioritaires, permettra de dépasser les effets de seuils et de frontières, et de continuer à soutenir les services et les équipements (à identifier) dès lors que leur action bénéficie aux habitants de ces quartiers.

Les territoires « sortants » de la géographie prioritaire pourront faire l'objet d'une « veille active » impliquant les politiques de droit commun. Le quartier de Troussier sera en « veille active ».

4 - Une démarche de projet au service d'un contrat unique et global

Les nouveaux contrats de ville constituent un cadre unique reposant sur 3 piliers :

- La Cohésion Sociale;
- L'activité économique et emploi;
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Trois axes transversaux devront se décliner dans chacun des 3 piliers :

- La jeunesse;
- L'égalité entre les femmes et les hommes;
- La prévention de toutes les discriminations.

Suite aux événements de janvier 2015, la secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville, Myriam El Khomri, a annoncé l'ajout d'un quatrième pilier, dont le contenu a été précisé lors d'un comité interministériel organisé en mars 2015, consacré à la lutte contre les inégalités et au combat pour l'égalité dans les quartiers :

- Valeurs de la République et de citoyenneté. 4^{ème} pilier ou axe transversal supplémentaire ?

Le contrat de ville s'appuiera sur un diagnostic local partagé sur la situation des quartiers prioritaires au sein des communes et de l'agglomération.

Des priorités, en nombre restreint, seront identifiées par pilier, en tenant compte des grands objectifs nationaux et des spécificités locales s'appuyant sur le diagnostic participatif.

Une articulation étroite sera recherchée entre le contrat de ville et les autres contrats, plans, schémas pouvant exister sur le territoire (par exemple : le Contrat Local de Santé (CLS), le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), le Contrat Educatif Local (CEL), le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)).

5 - La co-construction du contrat de Ville avec les habitants des quartiers prioritaires

Consacré par l'article 1^{er} de la Loi du 21 février 2014 et développé par l'article 7, le principe de co-construction se concrétise d'abord par la mise en place des conseils citoyens qui devront être régis par trois grands principes :

- L'autonomie de fonctionnement;
- La composition intégrant une part d'associations et d'acteurs locaux et une part d'habitants (dont une partie tirée au sort);
- La représentation de ces conseils citoyens dans les instances de pilotage du contrat de ville.

Pour les sites concernés par le nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU) avec l'ANRU, des « maisons de projet » seront mises en place pour favoriser la co-construction des projets avec les habitants des quartiers.

CHAPITRE I / PRESENTATION GENERALE

A – PRESENTATION DU TERRITOIRE

1 - Présentation de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et des communes ayant des quartiers prioritaires

1.1 Présentation de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

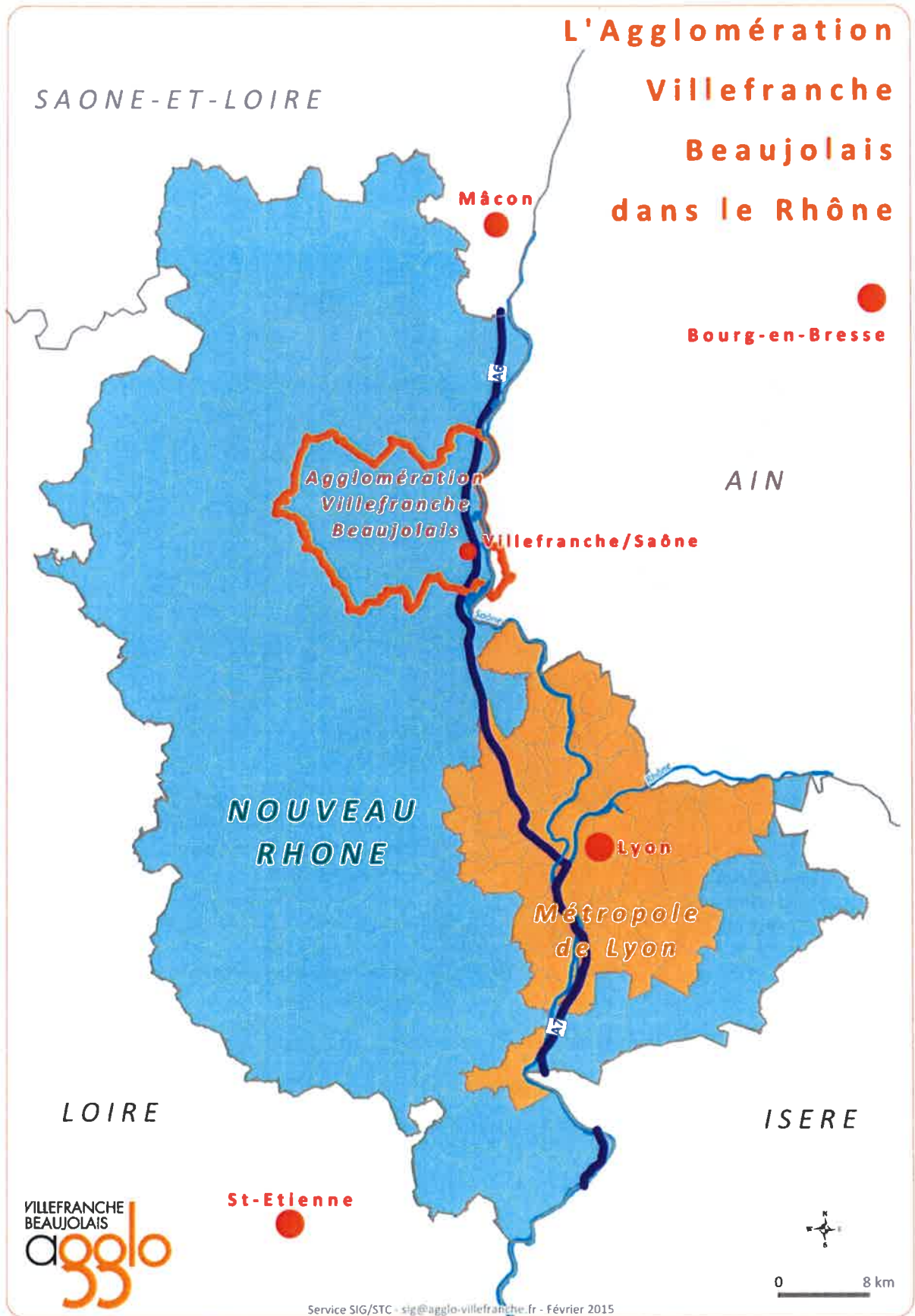
La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS), est constituée depuis le 1^{er} janvier 2014 de 21 communes et est issue de la fusion:

- Des 4 communes de l'ancienne CAVIL: Villefranche-sur-Saône, Gleizé, Limas et Arnas comptant une population municipale de 51 078 habitants (source INSEE 2011) soit 67 % de l'actuelle CAVBS
- Des 6 communes de l'ancienne Communauté de Communes Beaujolais Nizerand Morgon : Lacenas, Denicé, Cogny, Rivolet, Montmelas-Saint-Sorlin et Saint-Cyr-le - Chatoux comptant une population municipale de 4 460 habitants (source INSEE 2011) soit 6 % de l'actuelle CAVBS
- Des 7 communes de l'ancienne Communauté de Communes Beaujolais Vauxonne : Vaux en Beaujolais : Le Perreon, Blacé, Salle-Arbuissonnas, Saint-Etienne-des - Oullières, Saint Julien et Saint-Georges-de-Reneins comptant une population municipale de 11 712 habitants (source INSEE 2011) soit 15% de l'actuelle CAVBS
- De trois communes isolées dans le département du Rhône : Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux et Liergues comptant une population municipale de 3 299 habitants (source INSEE 2011) soit 4 % de l'actuelle CAVBS
- D'une commune dans le département de l'Ain : Jassans-Riottier comptant une population municipale de 6044 habitants (source INSEE 2011) soit 8 % de l'actuelle CAVBS.

Soit une population municipale de 76 593 habitants (source INSEE 2011), une population totale de 78 273 habitants, dont 72 117 habitants sur le Département du Rhône.

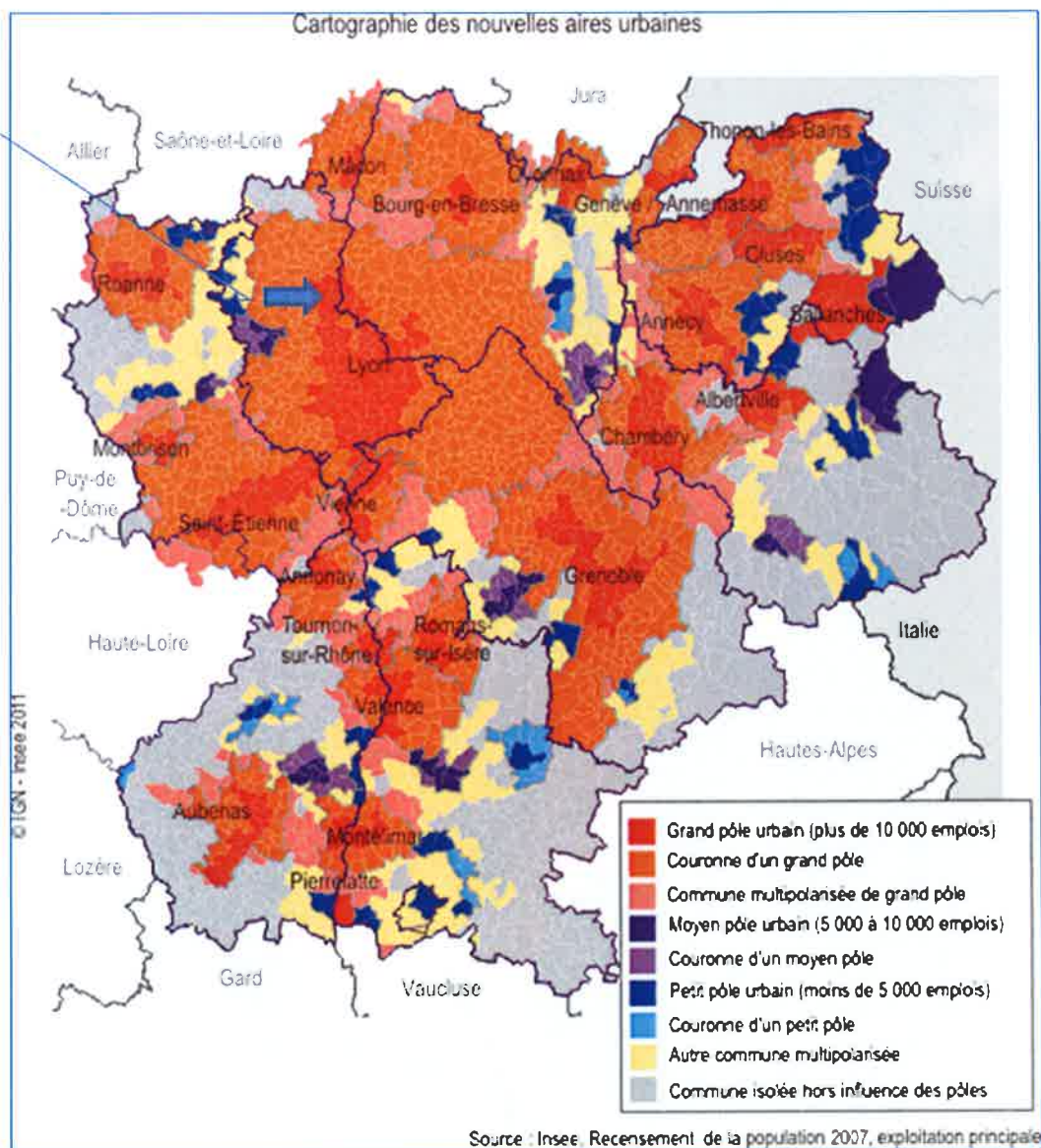
Avec une répartition de la population et des logements contrastée qu'il est possible d'illustrer par le nouveau zonage (cf arrêté du 30 septembre 2014) définissant les secteurs plus (B1) ou moins (C) en tension sur le marché du logement. C'est le reflet de cette « France périphérique » qui se structure à côté des métropoles et autour de villes petites et moyennes, en l'occurrence, la ville de Villefranche-sur-Saône. Pour l'analyse, les communes du secteur B1 (hors Villefranche sur Saône) seront considérées comme faisant partie de la 1^{ère} couronne et celles en secteur C seront considérées comme faisant partie de la 2^{ème} couronne.

La CAVBS est compétente par le code général des collectivités territoriales (article L 5216-5) en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, d'habitat, d'eau, d'assainissement et plus particulièrement en matière de politique de la ville : *« élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville. »*



La CAVBS se situe dans l'aire urbaine lyonnaise au sens de la définition de l'INSEE. Cette aire urbaine étend son emprise, sur la première couronne lyonnaise, mais bien au-delà puisque son périmètre s'étire jusque dans l'Ain à Trévoux et dans le Nord-Isère.

L'aire urbaine lyonnaise en croissance régulière (c'est-à-dire le pôle urbain ainsi que les communes dont plus de 40 % des actifs qui y résident, travaillent dans ce pôle), est la deuxième de France avec 2,12 millions d'habitants et la plus importante de la Région Rhône-Alpes et de la future Région Rhône-Alpes-Auvergne.



1.2 Présentation de la commune de Villefranche-sur-Saône

Villefranche-sur-Saône, sa rue Nationale, sa collégiale, son marché couvert... Et beaucoup plus que cela.

Ville située sur l'un des axes de communication les plus fréquentés d'Europe, ville d'industrie et de négoce, mais aussi de traditions, la cité créée par les sires de Beaujeu au XIIe siècle s'est toujours inscrite dans son époque avec bonheur et réussite. Unique sous-préfecture du Rhône, elle offre au visiteur le visage d'une cité accueillante qui sait s'adapter aux défis d'une société en constante mutation.

Villefranche est la ville-centre d'un bassin de vie de 220 000 habitants et d'une Communauté d'agglomération forte de 21 communes (78 000 habitants). Elle a su devenir un pôle d'équilibre au Nord du département du Rhône à moins de 30 minutes de la grande métropole lyonnaise. S'appuyant sur une identité forte, la Calade –son surnom- elle dispose de services publics qui en font une entité autonome où il fait bon vivre.

Capitale du Beaujolais et du nouveau Rhône, à n'en pas douter, elle a l'art de savoir se faire apprécier sans modération.

Villefranche-sur-Saône aujourd'hui c'est :

- Une superficie : 950 ha
- Le nombre d'habitants : 36 786 (population totale en 2012)
- 18 149 logements en 2011 dont 90 % de résidences principales
- 30.5 % de propriétaires occupants
- 51.6 % de foyers fiscaux imposables en 2011
- 3903 établissements actifs au 31 décembre 2012.

1.3 Présentation de la commune de Gleizé

Au cœur du Pays Beaujolais, à 30Km de Lyon et proche des grands axes de la région Rhône-Alpes, Gleizé est une commune accueillante et dynamique de plus de 7500 habitants.

Services et commerces de proximité, nouveaux quartiers ou hameaux aux maisons de pierres s'unissent pour former un territoire aux multiples facettes. Entre ville et campagne, les deux tiers de sa superficie sont en zone rurale, avec 300 ha de vignes en appellation « Beaujolais».

Dotées d'un tissu commercial et artisanal florissant où se rejoignent qualité de vie et développement économique, les entreprises implantées représentent bien l'économie régionale : artisanat, bâtiments, commerces, horticulture, biens d'équipement ou services. Avec le Château de Vaurenard, inscrit au titre des Monuments Historiques, le patrimoine communal est riche et diversifié : chapelles, châteaux, croix et moulins témoignent de sa longue histoire.

Gleizé aujourd'hui c'est :

- Une superficie : 1050 ha
- Le nombre d'habitants : 7917 (population totale en 2012)
- 3335 logements en 2011 dont 93.2% de résidences principales
- 55.1 % de propriétaires occupants
- 59.1% de foyers fiscaux imposables en 2011
- 696 établissements actifs au 31 décembre 2012.

1.4 Présentation de la commune de Limas

L'étude du nom Lymanz ou Lymans permet de faire remonter le village de Limas avant l'époque gallo-romaine. En effet, Ly-Mans, Le-Mans, Le-Mansus signifie en langue celte « petit domaine qui constitue une unité agricole ».

En 950, le village fut le siège d'une seigneurie ecclésiastique dépendante de Cluny. Vers 1140, ce fut la création de Villefranche à partir d'une tour appartenant à la paroisse de Lymans. En 1280, Beaujeu installe dans notre village, un PREVOT. En 1365, c'est le début du déclin de notre village car la prévôté s'installe à Villefranche.

LIMAS n'a pas voulu se laisser « étouffer » par Villefranche. Les Limassiens réagirent et, d'un petit bourg principalement agricole (viticulture et maraîchage), la commune est devenue résidentielle, tout en conservant son caractère de village. Commerces, artisans et industries ont progressivement rejoint notre commune, ce qui lui vaut une bonne activité économique.

Limas aujourd'hui c'est :

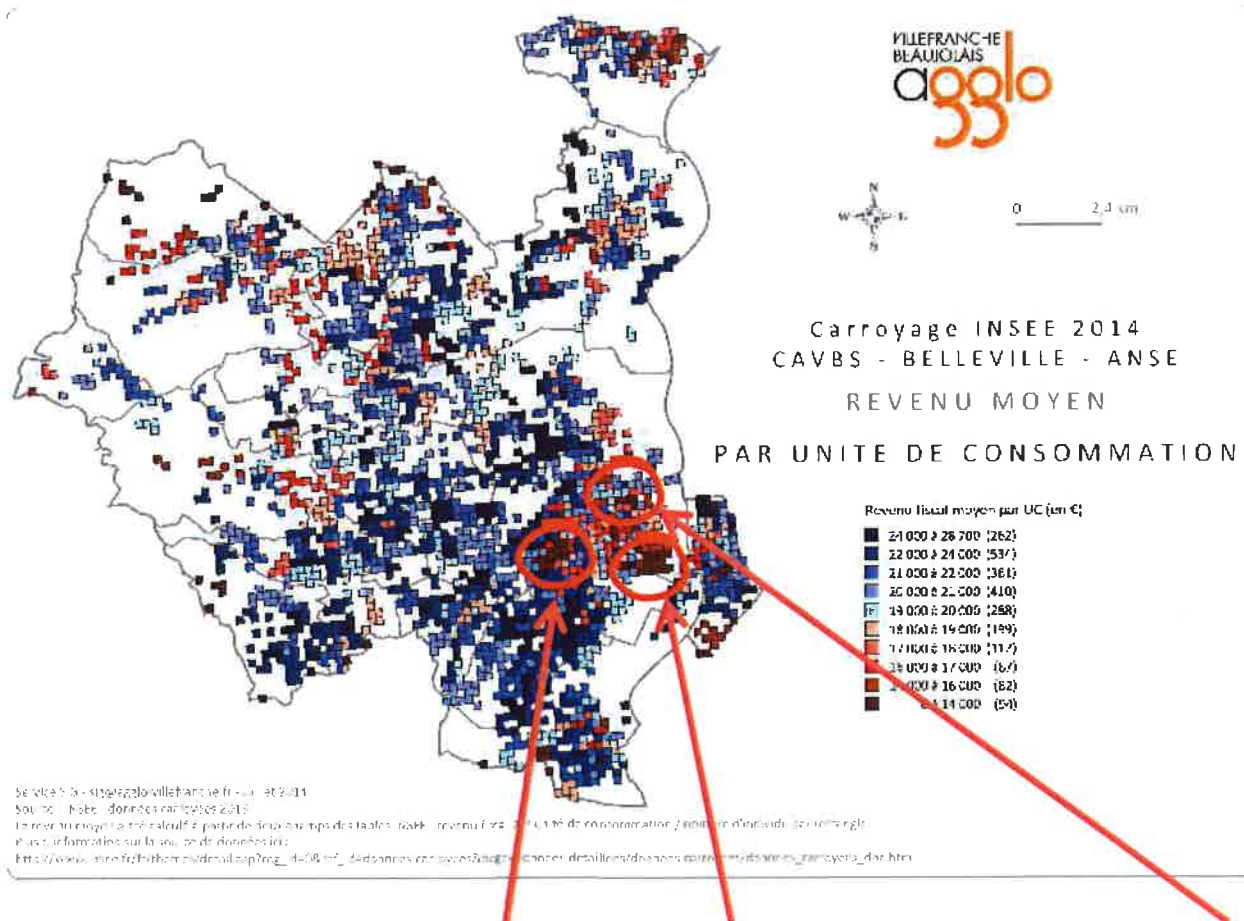
- Une superficie : 559 ha
- Le nombre d'habitants : 4659 (population totale en 2012)
- 1862 logements en 2011 dont 95.4% de résidences principales
- 66.2 % de propriétaires occupants
- 66% de foyers fiscaux imposables en 2011
- 617 établissements actifs au 31 décembre 2012.

2 - Les quartiers prioritaires à l'intérieur de la CAVBS et à l'intérieur des communes concernées

La géographie prioritaire a été redéfinie et a été basée sur un critère unique de la faiblesse du revenu des habitants, en prenant en compte la concentration (minimum de 1000 habitants) des ménages aux revenus inférieurs à 60% du revenu fiscal médian de référence par Unité de Consommation (UC). Le carroyage a été établi par l'INSEE à partir de carreaux de 200x200 mètres*.

Le revenu fiscal médian par UC en 2011 était de de 18 737 € par an en France, soit 11 242 € par an pour le plafond des bas revenus.

Le revenu médian par UC et par an était en 2010, de 8 370 € pour le quartier de Bellerocche, de 8 795 € pour celui de Béliigny, de 10 439 € pour celui du Garet et de 7 973 € pour celui de Troussier.



Les quartiers « prioritaires » : Bellerocche Béliigny Garet

(*) Insee / Le revenu fiscal médian est le revenu qui divise la population en deux parties : la moitié de la population a un revenu fiscal inférieur au revenu fiscal médian et la moitié un revenu supérieur. Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée retient la pondération suivante :

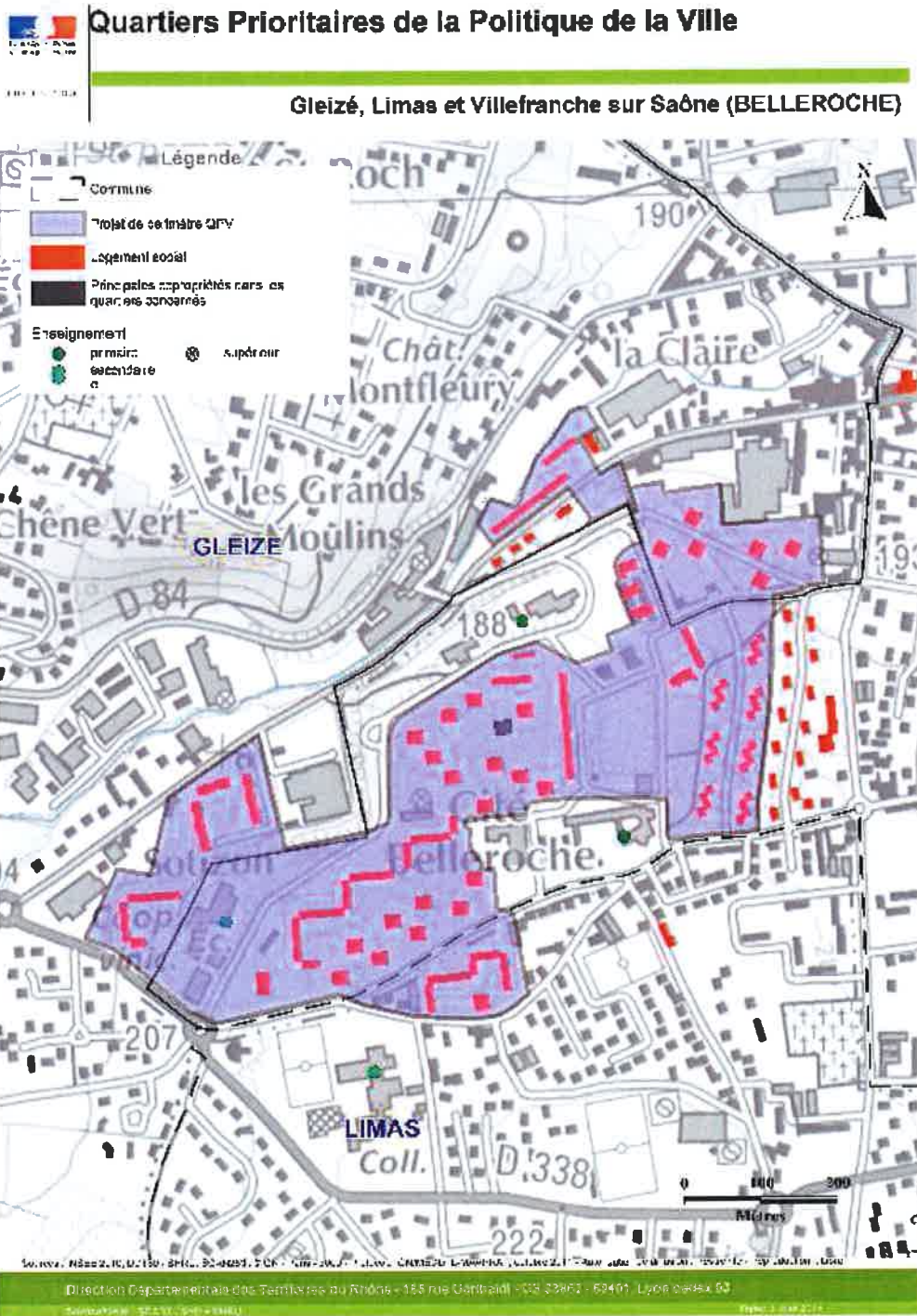
- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Trois quartiers ont été définis le 17 juin 2014 comme prioritaires pour le contrat de ville 2015/2020 de la CAVBS :

- Le quartier de Belleruche
- Le quartier de Béliigny
- Le quartier du Garet

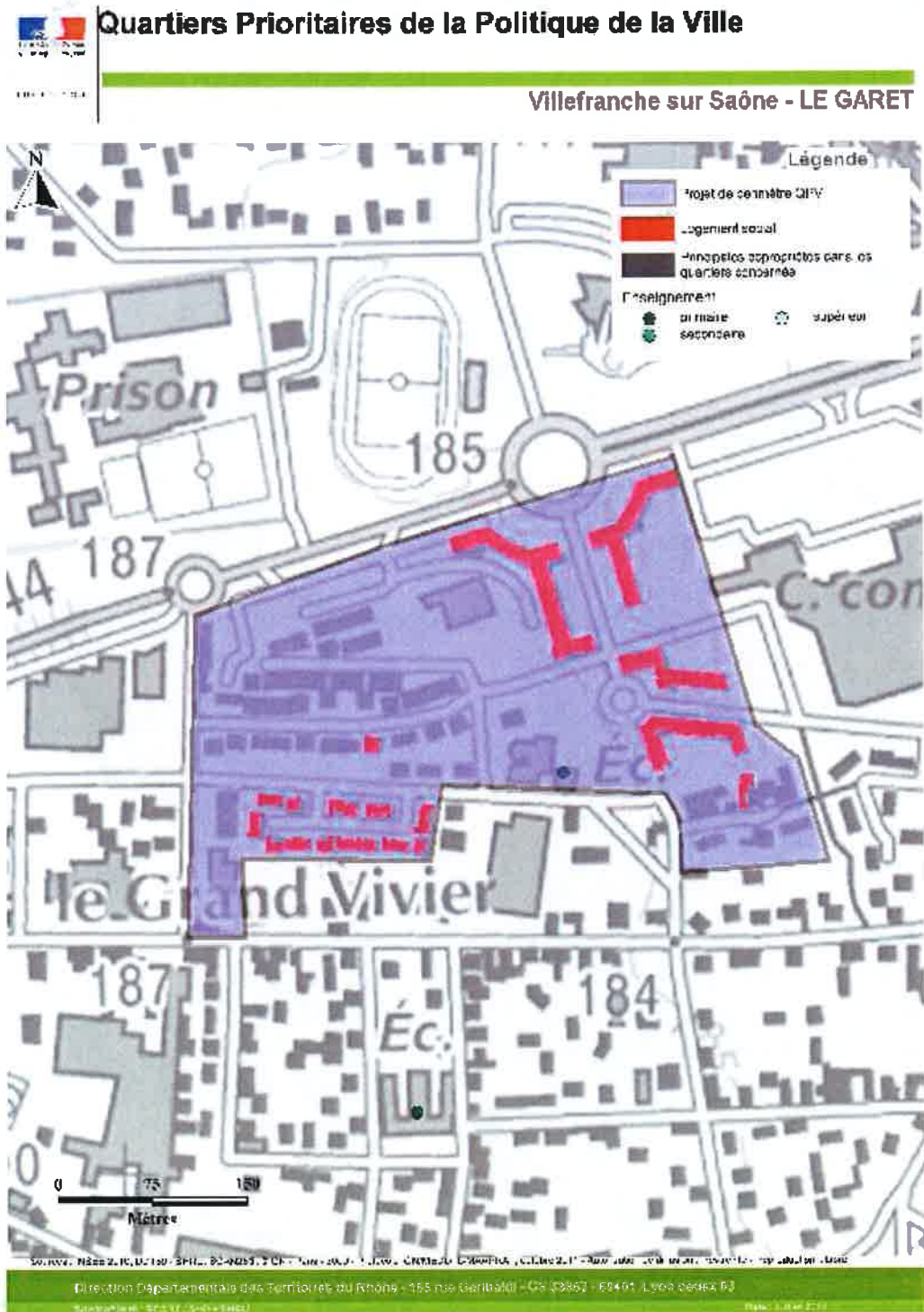
Afin de faciliter l'écriture du contrat de ville et sa lecture, les quartiers prioritaires de la politique de la ville issus de la nouvelle géographie prioritaire sont notés dans le texte QPV.

2.1 Le QPV de BELLEROUCHE



Contrat de Ville 2015/2020

2.3 Le QPV du GARET



Contrat de Ville 2015/2020

2.4 Le quartier « sortant » de Troussier, un quartier en veille active

Ce quartier a fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain en « ANRU isolé » en co-maîtrise d'ouvrage avec la société HBVS, la CAVIL et la commune de Villefranche-sur-Saône, sur la période 2008/2015 avec un réaménagement des espaces extérieurs (voiries, éclairage public, cheminements piétons, réseaux, espaces verts, parking, garages, aires de jeux, place centrale), une résidentialisation des pieds d'immeubles, un désenclavement (création d'une voie nouvelle de desserte et passage du réseau de transport en commun), une démolition/reconstruction d'un équipement public de proximité, la création de 33 parcelles de jardins familiaux, une dé-densification avec la démolition d'un immeuble de 70 logements sociaux et la reconstruction de 54 logements sociaux à l'extérieur du quartier et 16 logements sociaux en maisons de ville dans le quartier. Ce quartier, qui comptait 840 habitants avant l'opération de démolition, devrait atteindre 700 habitants après la réalisation des 16 maisons de ville en 2015. Ce qui le place en dessous du seuil des 1000 habitants retenu dans la nouvelle définition de la géographie prioritaire.

B – ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LA CAVBS

Le précédent CUCS 2007/2009, prolongé jusqu'en 2014, a été établi et animé au niveau communautaire, et a permis de développer des réponses sur les trois champs de :

- 1. La citoyenneté et la cohésion sociale et l'égalité des chances,**
- 2. La préparation et l'accès à l'emploi,**
- 3. Le cadre de vie, le logement et l'hébergement.**

1- Rappel des réponses apportées sur chaque champ

1.1 Citoyenneté, cohésion sociale et égalité des chances

1.1.1 Problématique : relations entre parents / enfants / écoles

Un travail partenarial préparatoire a été engagé et a abouti à la mise en place d'un Programme de Réussite Educative (PRE) porté par un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à vocation unique qui a été créé en 2007.

Ce PRE s'est appuyé sur un coordonnateur, deux référents de parcours et sur trois « équipes de Réussite Educative » (ERE) centrées sur les 3 principaux collèges sensibles du territoire (Jean Moulin, Faubert et Utrillo). Ces équipes opérationnelles pluridisciplinaires étant chargées du repérage et du suivi individualisé des enfants de 2 à 16 ans, élargi aux 16/18 ans, avec leur famille.

La réflexion sur la mise en place d'un Projet Educatif Local (PEL) pour l'amélioration de la cohérence des interventions sur tous les temps de l'enfant, au travers d'un premier diagnostic de l'offre éducative scolaire, péri et extra-scolaire du territoire, a été engagée mais n'a pas abouti.

140 à 170 enfants ont été suivis annuellement par ce dispositif, en majorité des enfants de primaire et seulement 20% de collégiens. 80% des jeunes sont issus des QPV avec 25% originaires de Belleruche, quartier prioritaire le plus peuplé. L'Education Nationale oriente 50 % des jeunes. Les jeunes font l'objet d'un suivi individualisé associant les familles et bénéficient d'actions collectives.

Les communes ont été également directement impliquées sur les questions éducatives par :

- Le Projet Educatif de Territoire (PedT). Celui de Villefranche-sur-Saône a été signé en juin 2014,
- Le Contrat Educatif Local (CEL) articulant les ateliers d'accompagnement à la scolarité et les ateliers socio-éducatifs.

La mise en place des Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, induit la suppression des subventions pour les ateliers socio éducatifs liés au CEL et impose une collaboration plus étroite avec les équipes éducatives de l'Education Nationale ainsi qu'avec les familles, pour la poursuite des ateliers d'accompagnement à la scolarité.

Dans le cadre de la réforme des collèges, l'accompagnement éducatif dispensé au sein des collèges non classés « REP » risque de disparaître. Cela représente 621 heures d'accompagnement éducatif au collège Utrillo sur le quartier de Belleroche.

Un partenariat a été établi sur le quartier de Belleroche, entre le secteur « Ado » du service jeunesse de la commune de Villefranche-sur-Saône et le club de football de quartier (l'Olympique de Belleroche), afin de coupler pendant les temps de vacances scolaires, de l'accompagnement à la scolarité le matin et un stage de football l'après-midi.

1.1.2 Problématique : accès aux droits et aux soins

L'Atelier Santé Ville (ASV), issu de la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, et impacté par la loi du 21 juillet 2009 dite Hôpital Patients Santé Territoire (HPST) instituant notamment les Agences Régionales de Santé (ARS), a prolongé son travail en réseau. Suite à un état des lieux établi en 2011 et identifiant quatre problématiques majeures de santé (accès aux droits et aux soins, conduites addictives, obésité et alimentation, isolement des séniors) ainsi qu'une offre de santé de 1^{er} recours carencée, des réponses ont été apportées au travers un Plan Local de Santé (PLS) portant sur les années 2012/2014, afin de promouvoir la santé auprès des publics vulnérables.

Huit orientations ont été déclinées dans un programme d'actions autour des quatre problématiques, réalisées partiellement, du fait notamment d'une coordination partielle de l'ASV sur l'année 2013 et de la réorganisation d'un certain nombre de partenaires.

- Sur la problématique de l'accès aux droits et aux soins, la réorganisation de la CPAM et de la Mutualité Française n'ont pas permis de poursuivre les ateliers d'information auprès du public précaire. Les installations de la Maison de Santé de Proximité (MSP) sur le quartier de Belleroche et du médecin généraliste sur celui de Béligny, ont été soutenues par l'ASV ainsi que la création de la « Maison des Ados ». Des actions de médiations administratives se sont faites avec l'association Calame Calade.

- Sur la problématique des conduites addictives, une formation pour les professionnels de proximité a été réalisée et animée par l'ARIA (Association Rhône-Alpes d'Insertion et d'Addictologie) et l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie).

- Sur la problématique de l'obésité notamment infantile, ont été réalisées des actions sportives adaptées en partenariat avec le CCAM (Club Caladois des Arts Martiaux), le Nautille et le RePPOP 69 (Réseau de Prévention et de Prise en Charge de l'Obésité en Pédiatrie) ciblant 12 à 15 jeunes par an ; des ateliers de sensibilisation aux équilibres alimentaires dans des classes de CE1 à CM2 dans deux écoles primaires (J.Bonthoux et P.Montet) et la réfection de 3 cours d'écoles sur Belleroche pour faciliter les activités physiques.

- Sur la problématique de l'isolement des séniors des actions d'accompagnement social se sont poursuivies en direction des « Chibani » au foyer Adoma. Une réflexion est engagée sur la

prévention (chutes, détresse) des seniors vivant seuls à domicile. La commune de Villefranche-sur-Saône a créé un guichet unique en novembre 2013 pour accueillir les personnes âgées isolées et développer le « bien vieillir » pour l'ensemble des personnes âgées.

Pour l'aide aux victimes ainsi que pour les démarches administratives auprès des populations précaires, deux associations sont intervenues jusqu'à présent avec le soutien de la politique de la ville :

- L'ADAVEM pour l'aide aux victimes.
- L'association Calame Calade pour l'aide aux démarches administratives et le rôle d'écrivain public.

L'ADAVEM assurait le suivi de 300 dossiers actifs par semestre sur l'agglomération jusqu'en 2014, dont 25% de personnes issues des QPV. Du fait du retrait du financement de l'Etat (ministère de la justice), l'ADAVEM a arrêté ses activités à la fin de l'année 2014, activités reprises par l'association Le Mas dès le début de l'année 2015.

L'association Calame Calade apporte son appui à près de quatre cents personnes par an dont 65 % sont issues des QPV.

Pour le désenclavement des QPV par l'accès aux transports en commun pour ses habitants, la CAVBS a profité de la fin du contrat de gestion du service public de transport urbain au 31/12/2009, pour étudier et mettre en place dans sa politique de droit commun, une offre de service plus adaptée (vitesse commerciale, horaires, lignes, grilles tarifaires) de transport en commun dès août 2010, à travers le nouveau réseau communautaire « Libellule » ; elle a bénéficié pour ce faire du cadre de l'appel à projet national « Espoir Banlieues - Des quartiers vers l'emploi et une nouvelle mobilité ».

La fréquentation du réseau était en baisse continue entre 1998 et 2006 (inférieure à 34% à la moyenne des réseaux de même taille).

Les objectifs visés étaient :

- La simplification du tracé des lignes,
- L'amélioration de la desserte du centre-ville et des secteurs faiblement desservis (dont les QPV, les zones d'emplois),
- L'amélioration de la vitesse commerciale,
- L'intermédiation du réseau de TC avec le TER (Gare),
- Un accès facilité pour les plus « fragilisés » (grille tarifaire).

Une étude a été lancée en septembre 2012, pour définir un PDIE (Plan de Déplacement Inter Etablissements), sur 2 secteurs : centre-ville (administrations ...) et Zone industrielle Nord ; un plan d'actions reste à décliner.

Au 31/12/2014, la fréquentation globale du réseau est en augmentation de plus de 100% par rapport à 2009, soit 2 412 000 voyages effectués dans le réseau en 2014 ... avec une fidélisation également en augmentation (abonnements multipliés par plus de 2).

Depuis la baisse de 50% des tarifs (2008), pour les publics bénéficiant de la CMUc ou de l'AME, les ventes de tickets et d'abonnements sont en augmentation pour ce public (ex : de 8814 carnets de tickets vendus aux bénéficiaires CMUc en 2001 à 13 832 en 2014, soit + 57%).

La nouvelle ligne 4 créée, reliant le quartier de Belleruche au centre-ville et à la zone d'activité du Gare, s'avère « structurante » dans le réseau et représente 15,8% de la fréquentation en 2014.

Les lignes 10 et 11 sont utilisées à 50% en matinée par des usagers provenant des QPV, et à 70% après 20h (surtout des actifs n'ayant pas d'autres solutions de déplacement).

Les arrêts de « Béliigny » et de « Belleruche », représentent respectivement, 12,9 % et 8,7% de la fréquentation hebdomadaire du réseau. Les 4 principaux flux de déplacements – hyper centre/Belleruche, Gare/Béliigny, hyper centre/Béliigny, Gare/Belleruche – représentent un tiers de la fréquentation du réseau en semaine.

Dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de Troussier 2008/2015, la desserte du quartier par le réseau de transport en commun (ligne 3) avec la création de 2 arrêts à l'automne 2014, a contribué au désenclavement de celui-ci.

Sur la sollicitation du Comité de Défense des Locataires, une desserte en transport en commun à la demande a été mise en place dès la fin de l'année 2014 (une matinée par semaine) entre Belleruche-plateau et le centre commercial situé route de Tarare, afin de faciliter la fréquentation de cet établissement commercial, notamment pour les personnes à mobilité réduite (personnes âgées, femmes avec poussettes ...).

Le désenclavement des QPV peut se faire également par le développement de la pratique des modes doux. Les déplacements à l'intérieur des quartiers s'organisent autour des déplacements piétons/cycles de façon complémentaire au réseau de transport en commun.

L'enjeu est dès lors de repenser l'organisation urbaine par rapport aux piétons et aux cyclistes, et non plus uniquement par rapport à la voiture ou aux transports collectifs.

Se déplacer à pied et à vélo suppose une offre spécifique qui répond à certains principes :

- Disposer d'un réseau piéton /cycle (des cheminements directs et lisibles) ;
- Assurer la sécurité des modes de déplacements les plus vulnérables (hiérarchiser le réseau viaire et réaliser des aménagements et des cheminements de qualité) ;
- Gérer les barrières physiques (favoriser les franchissements) ;
- Disposer de stationnement vélos sur les espaces publics et privés.

Dans un contexte de faible pratique actuelle du vélo, il était nécessaire de réaliser des aménagements pour attirer de nouveaux cyclistes. Il s'agissait notamment de relier chacun des quartiers (Belleruche, Béliigny, Gare) avec le centre de Villefranche-sur-Saône et la gare par des liaisons radiales, d'une part, et avec les pôles d'emplois situés dans les zones industrielles du Nord et de l'Est, d'autre part.

Plusieurs aménagements ont déjà été réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur vélo approuvé en 2009. La continuité des itinéraires restent toutefois à assurer pour aller jusqu'au cœur des quartiers.

L'un des principaux freins à l'utilisation du vélo est le vol. Dans chacun des quartiers de la politique de la ville des arceaux ont été installés pour le stationnement de courte durée au niveau des équipements publics, commerces et services existants.

1.1.3 Problématique : fragilité du lien social et citoyenneté

La CAVBS a mis en place un Pôle d'Appui à la Vie Associative (PAVA), comprenant :

- Un agent de développement du service « politique de la ville et habitat », en soutien aux associations et groupes d'habitants ayant des projets collectifs liés au développement du lien social dans les QPV et entre les quartiers et leurs habitants (intergénérationnel et mixité hommes/femmes).
- Un Fonds de Développement Local (FDL) permettant un soutien financier aux projets validés dans le cadre d'un comité de gestion qui se réunit mensuellement composé de l'élu communautaire à la cohésion sociale, du délégué du Préfet et du porteur du projet.
- Un appui logistique au travers un prêt de matériels, de moyens bureautiques et informatiques mis à disposition des porteurs de projets.
- La mise à jour annuel d'un répertoire des associations partenaires ainsi que la tenue d'un calendrier mensuel des événements et actions conduits par ces associations, en faveur notamment d'une meilleure communication inter -association.
- L'organisation de formations à destination des membres des associations partenaires, sur le fonctionnement et la vie associative.

En parallèle, des actions sportives et culturelles sont soutenues annuellement dans le cadre de la programmation de la politique de la ville et du dispositif « Ville Vie Vacances », avec un fort potentiel de lien social.

Sur une année, vingt à vingt-cinq projets associatifs sont soutenus (sorties familiales, projets sportifs et culturels, aides au démarrage d'associations ...) dans le cadre du FDL, avec deux à trois membres de chaque association impliqués sur chaque projet (soit quarante à soixante-dix personnes au total) et deux mille personnes bénéficiaires.

Sur le plan sportif, deux clubs de football de quartier (Belleroche et Béliigny) ont été soutenus dans leurs actions de proximité auprès des jeunes et pour le centre de découvertes sportives fonctionnant durant les petites vacances scolaires. Cinq cents jeunes sont concernés sur l'année.

Sur le plan culturel et artistique, des actions expérimentales sont soutenues annuellement, avec comme support le théâtre (Compagnie « Debout sur le Toit ») et la radio (Radio calade), privilégiant une démarche de projet en petits groupes sur le moyen terme, autour des thèmes de société (égalité homme/femme, discriminations, ...).

En parallèle, une action éducative de fond auprès de jeunes de 13 à 18 ans (avec mixité inter quartiers et mixité filles/garçons), avec l'implication des parents, a été soutenue sur le secteur de Belleroche / Gleizé, avec l'association Agora, au travers l'accompagnement de démarches collectives de projets en petits groupes (10 à 15) mêlant « chantiers jeunes » sur les temps de vacances scolaires sur les quartiers en partenariat avec les bailleurs sociaux et la commune, et la réalisation de projets à moyen terme, collectifs ou individuels (départ en vacances organisées, préparation au permis de conduire ...).

La commune de Villefranche-sur-Saône s'est impliquée également dans ses politiques de droit commun, sur le soutien à la vie associative (prêt de locaux, de matériels, accompagnement administratif des associations de quartiers, sur le dispositif « engagement citoyen », sur des missions de bénévolat pour les jeunes volontaires au sein d'associations existantes), sur des formations « citoyennes » via le conseil municipal des jeunes et sur la réalisation de projets collectifs portés au sein du secteur « ados » du service jeunesse (chantiers, séjours, ...).

1.1.4 Problématique : la non maîtrise du français

La CAVBS a soutenu la mise en place d'ateliers collectifs d'apprentissage de la langue française « vie quotidienne » (faire ses courses, démarches administratives, remplir un chèque, suivre la scolarité des enfants ...) en direction des habitants d'origine étrangère.

D'autres ateliers ont été également soutenus au sein des QPV, autour d'une approche ludique de la lecture, en direction des enfants, accompagnés ou non de leurs parents.

La Croix Rouge et l'Association Culturelle des Caladois Turcs (ACCT) organisent des cours collectifs d'apprentissage du français, pour deux cents personnes par an. Pour l'ACCT, les cours se déroulent au cœur des QPV et concernent majoritairement des femmes d'origine turque. 10 à 15% des apprenants sont présentés et obtiennent le DILF ou le DELF en fin de formation.

Les associations « Lecture et partage » et « Janimaville » ont organisé des séances d'apprentissage ludique autour de la lecture et de l'écriture, en direction de cent dix à cent quinze enfants des QPV accompagnés de leurs parents. L'association « Lecture et Partage » a réalisé une action complémentaire d'alphabétisation.

1.2 Préparation et accès à l'emploi

1.2.1 Problématique : insertion des 16/25 ans

L'agglomération a choisi de soutenir plus particulièrement trois niveaux d'actions en faveur de l'insertion socio-professionnelle des jeunes par :

- La création et le fonctionnement d'une « Brigade de vacataires » en 2010, employant sur des CDD de deux à quatre semaines, des jeunes orientés par la Mission Locale et des relais de quartier : mise en situation sur un vrai travail rémunéré lié à des travaux de second œuvre dans le bâtiment pour le compte de l'agglomération ou des communes membres, encadrement et suivi spécifique, test /évaluation du savoir être et du savoir-faire en équipe .
- La constitution et le suivi d'un vivier de candidats potentiels pour une orientation vers une embauche dans le cadre des clauses d'insertion appliquées au projet de renouvellement urbain du quartier de Troussier.
- Le soutien d'actions d'aide à la mobilité (auto-école sociale en vue de l'obtention du permis de conduire, prêt social de véhicules).

40 jeunes ont été orientés par an sur la « brigade de vacataires », tous issus des QPV. Cette période de travail rémunéré constitue en même temps une étape de test leur permettant de poursuivre leurs parcours avec la Mission Locale : reprise de contact et de confiance en soi, retour en formation, réorientation vers une étape d'insertion ...

Le vivier de candidats dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de Troussier sur la période 2012/2015, se montait à 20 jeunes. Avec la réalisation des seize maisons de ville en cours, près de 8700 heures d'insertion ont été effectuées avec les entreprises attributaires. Actuellement, le suivi est effectué par la « cellule d'insertion » animée par la chargée de mission de la MDEF, en présence des acteurs de l'insertion, des prescripteurs (Pôle Emploi et la Mission Locale) et des agents territoriaux des communes et du service de prévention spécialisée de l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA).

Sur la question de la mobilité, trente jeunes ont bénéficié (un tiers des bénéficiaires) annuellement du prêt social de véhicule nécessaire à leur parcours d'insertion / formation / emploi et de l'appui de l'auto-école sociale basée à Belleville.

En parallèle, afin de préparer et d'accompagner à l'emploi les jeunes, la Mission Locale recourt à plusieurs dispositifs de droit commun dans lesquels les jeunes des QPV sont prioritaires, comme le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale renforcé (CIVIS - objectif de 56,8%), les Contrats Uniques d'Insertion dans les secteurs marchands et non marchands (CUI - objectif de 12 à 13,2 %), les emplois d'avenir (objectifs de 30 %), les clauses d'insertion dans les projets « ANRU » (comme pour Troussier).

1.2.2 Problématique : Insertion des publics « actifs » en difficulté

Dans le cadre du contrat de ville, la CAVBS a soutenu le fonctionnement de structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) sur le territoire, véritables étapes devant conduire à un emploi « traditionnel », sachant que la période d'agrément permettant d'accéder à un poste d'insertion, délivrée par Pôle Emploi, est limitée à deux ans par bénéficiaire potentiel. Sur le territoire sont présentes les différentes formes de SIAE : Entreprise d'Insertion (EI – exemple Le Transit), Association Intermédiaire (AI- exemple Aide), Atelier Chantier d'Insertion (ACI – exemple L'Abri) ainsi qu'une Entreprise d'Intérim d'Insertion (ETTI – Energie Emploi) et un organisme d'accueil communautaire et d'activités solidaires (OACAS – l'Oasis).

Les financements « socle » et du CGET (crédits politique de la ville), accordés aux SIAE, sont conditionnés et proportionnels en partie, au nombre de personnes issues des QPV, que les SIAE s'engagent à accueillir.

Le recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics a également été favorisé, notamment au travers l'opération de renouvellement urbain de Troussier (au bénéfice essentiellement des 18/25 ans) mais également pour des opérations de construction de logements sociaux avec des bailleurs sociaux et d'autres opérations d'aménagement des collectivités locales. La MdEF assure le rôle de « facilitateur » auprès des donneurs d'ordre, des entreprises, des prescripteurs et des structures d'insertion.

La création d'activités pour des personnes éloignées des circuits d'appui traditionnels (organismes consulaires ...) a également été favorisée au travers du soutien à la création et du fonctionnement d'une coopérative d'activité locale (Calad'Impulsion), à partir d'une action d'essaimage avec une coopérative d'activité lyonnaise « Cap Services ».

La mobilité des personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle est également favorisée au travers l'appui à l'association Aid'Auto 69 qui met en place du prêt social de véhicules (voitures et deux roues), ainsi que le soutien à l'auto-école sociale basée sur la commune de Belleville.

La maîtrise indispensable des Nouvelles Techniques de l'Information et des Communications, pour la recherche d'emploi et notamment pour les publics résidant dans les QPV, est favorisée jusqu'à présent, au travers la pérennisation de l'offre de service de la Cyber-base Emploi particulièrement adaptée aux publics des QPV.

Trois cent quatre-vingt personnes par an ont bénéficié d'une étape d'insertion dans l'une ou /et l'autre des SIAE du territoire (deux cent soixante-dix sans double compte), dont cent soixante-dix étaient issues des QPV. Il convient de ramener aux 6000 demandeurs d'emplois répertoriés sur l'agglomération ainsi qu'aux 1 500 demandeurs d'emplois de très longue durée (plus de deux ans).

En plus des heures effectuées sur les clauses d'insertion du programme de renouvellement urbain du quartier de Troussier, près de 6 000 heures ont également été réalisées et ont bénéficiées à un public « cible » plus large.

Soixante-dix-sept personnes de l'agglomération ont été accueillies sur l'année 2014, par la coopérative Calad'Impulsion sur un total de 156 personnes accueillies sur le pays beaujolais. Sur les soixante-dix-sept personnes, vingt-deux sont en CAPE (dix-sept contrats d'accompagnement) ou salariés de la coopérative. Dix-huit personnes supplémentaires issues

des QPV font l'objet d'un suivi en ante ou post création d'entreprise (auto entrepreneurs en difficulté ...).

Onze personnes de l'agglomération ont bénéficié du service de prêt social de véhicule en 2014 dont la moitié de 18/25 ans et en majorité des hommes, huit étaient originaires des QPV.

Trente et une personnes de l'agglomération (la moitié des effectifs) ont bénéficié de l'action de l'auto-école sociale sur 2014, dont les deux tiers étaient des femmes. 93% étaient d'un niveau de qualification inférieur ou égal à V. Seize stagiaires étaient originaires des QPV (sept ont obtenu le code et un le permis de conduire). Au vu d'une enquête post permis de conduire, réalisée en janvier 2015, auprès des cinquante et un stagiaires ayant décroché leur permis de conduire sur 2013/2014, et possédant à 72 % un véhicule personnel, 80% se trouvaient en situation de travail ou avaient travaillé depuis l'obtention du permis.

En 2014, sur quatre cents personnes fréquentant annuellement la Cyber Base Emploi, cent soixante étaient originaires des QPV, soit 40%.

1.2.3 Problématique : revitalisation économique des quartiers

Le centre commercial situé sur le quartier de Belleroche représente 1684 m² et comprend neuf cellules commerciales dont une supérette de 810 m² et un bureau de poste. Une étude a été réalisée sur ce centre commercial par l'Etablissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA).

Le centre commercial souffre d'une image négative et d'un sentiment d'insécurité, d'un manque de fréquentation, d'une offre pas assez diversifiée, d'une trop forte concurrence entre les commerçants présents (débits de boissons notamment), de l'absence d'une enseigne « locomotive » attractive et d'une mauvaise visibilité dans l'espace urbain.

L'étude a débouché sur l'organisation d'un mini concours auprès de trois équipes d'architectes dont les propositions ont été examinées et priorisées dans les locaux de l'EPARECA en novembre 2011. Le dossier d'investissement (sur une estimation de 3 654 000 € HT d'investissement) n'a pas été retenu par l'EPARECA lors d'une réunion de son conseil d'administration en décembre de la même année.

1.3 Logement, hébergement et cadre de vie

1.3.1 Problématique : inadaptation du parc de logements sociaux aux besoins des habitants

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2010/2015, avaient été retenus des objectifs de production de nouveaux logements sociaux (soixante-quinze par an dont un tiers en PLAI) afin de faciliter de nouveaux itinéraires résidentiels et de rééquilibrage entre les quatre communes de l'ex-CAVIL.

Le rééquilibrage de la production totale de logements a été amorcé avec des opérations réalisées sur les communes de Limas, Gleizé et Arnas : la part de la production nouvelle étant passée de 90% sur Villefranche-sur-Saône sur la période 2002/2005 à 70% sur la période 2010/2012 ; 653 logements sociaux ont été programmés de 2010 à 2014 (soit 130 par an) dont 229 cofinancés par l'ex-CAVIL (un tiers de la production) au vu du respect de certains critères (surfaces des logements, normes énergétiques, application des clauses d'insertion) avec une chute à compter de 2012 ; sur les 653 logements, 108 l'ont été en PLAI soit 16.5 % . Ce qui est proche du nombre de PLAI prévus (125 sur 5 ans).

Concernant les QPV, seule l'opération de renouvellement urbain du quartier de Troussier a permis une dédensification du quartier et un certain mixage des produits de logements , avec la démolition d'une barre de 70 logements sociaux et la reconstruction sur site de 16 maisons de ville locatives sociales.

Un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) contre l'habitat indigne et la précarité énergétique dans le parc privé a été engagé sur la période 2012/2015, par l'ex-CAVIL et l'ANAH. Ce programme prévoit la réhabilitation et la remise sur le marché du logement locatif social de 42 logements privés ainsi que l'amélioration de 48 logements occupés par des propriétaires précarisés.

L'opération en cours, a permis de diagnostiquer 57 logements à fin 2014 et d'engager des travaux de réhabilitation pour 9 logements voués à la location sociale en dehors des QPV et 16 logements occupés par leur propriétaire.

La copropriété « du Béligny » de 150 logements, située au cœur du QPV de Béligny, qui a fait l'objet d'un certain nombre d'actions ponctuelles de soutien (traitement des déchets et encombrants, accueil des résidents, gestion ...), reste une copropriété « fragile » au niveau de la gestion et de l'occupation sociale.

Concernant l'accompagnement des ménages vers le logement, avec la consolidation d'étapes d'hébergement, l'agglomération a prolongé son soutien notamment au dispositif d'accueil - diagnostic et d'orientation des publics en difficulté et sans solution de logement ainsi qu'au dispositif d'hébergement d'urgence hivernal.

208 personnes (164 ménages dont 74 familles monoparentales) sur le secteur caladois, étaient en attente d'une solution à la fin de l'année 2014 (source Mission de la Veille Sociale (MVS) du Rhône y compris avec l'antenne déconcentrée sur l'agglomération) dont 110 demandes de moins de 3 mois. 59 personnes relèvent de l'hébergement d'urgence (dans le cadre du renfort hivernal, 50 places supplémentaires de novembre à mars sur l'agglomération) et 149 relèvent d'un hébergement d'insertion.

En parallèle, le CCAS de la commune de Villefranche-sur-Saône, en lien avec les bailleurs sociaux et d'autres partenaires, a travaillé sur un dispositif de prévention des expulsions, permettant, au vu d'indicateurs d'alerte relatifs à la dégradation de la situation d'un ménage, l'enclenchement de mesures sociales préventives évitant l'engagement de la mesure d'expulsion.

1.3.2 Problématique : renouvellement urbain et gestion de proximité dans les QPV

Un protocole d'accord a été signé en 2008, entre les collectivités locales, un bailleur social (HBVS), la Caisse des Dépôts et de Consignation (CDC), la Région Rhône-Alpes et l'Etat, concernant le renouvellement urbain du quartier de Troussier dénommé « La Mosaïque Verte ».

L'opération de renouvellement urbain en « ANRU isolé » (hors convention pluriannuelle) a été engagée, en co-maîtrise d'ouvrage avec la société HBVS, l'ex-CAVIL et la commune de Villefranche-sur-Saône, sur la période 2008/2015, avec des études et un montage opérationnel préalable puis le réaménagement des espaces extérieurs (entre 2013 et 2014) intégrant la reprise des voiries, l'éclairage public, les cheminements piétons, les réseaux, les espaces verts, le parking, les garages, les aires de jeux et la place centrale, une résidentialisation des pieds d'immeubles, un désenclavement (création d'une voie nouvelle de desserte et passage du réseau de TC), une démolition/reconstruction d'un équipement public de proximité (maison de quartier), la création de 33 parcelles de jardins familiaux (forte demande), une dé-densification avec la démolition (en 2012) d'un immeuble de 70 logements sociaux (relogement des ménages de mars 2008 à mars 2011) et la reconstruction de 54 logements sociaux à l'extérieur du quartier et 16 logements sociaux en maisons de ville dans le quartier (en cours sur 2015).

La concertation avec la population a été organisée sous forme de réunions publiques préalables, avec la présence d'un bureau d'étude « relais » et a porté sur certains éléments du projet : les espaces de résidentialisation, les aires de jeux, la maison de quartier, les parkings. Dès le démarrage du chantier, les échanges se sont focalisés sur l'accès à l'emploi au travers l'application de « clauses d'insertion » avec de fortes attentes des 18/30 ans du quartier. Une cellule d'insertion a été mise en place avec la collaboration de la MDEF, des prescripteurs et des partenaires de l'insertion, afin de gérer au mieux le vivier d'habitants en attente (une vingtaine de personnes).

Un travail sur la « mémoire » des habitants a été mené en parallèle avec l'appui de la Compagnie du Fanal, de 2012 à 2014 (actions culturelles de terrain, entretiens individuels ...) et a donné lieu à l'édition d'un livre restitué le 7 février 2015 au théâtre de Villefranche-sur-Saône.

Dans le cadre de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP), des « Comités Techniques en Marchant » (CTM) ont été organisés par le service « politique de la ville et habitat », deux fois par an, sur chaque QPV. Ils regroupaient des représentants des collectivités locales et de leurs services, des représentants des bailleurs sociaux, des représentants associatifs et de simples habitants volontaires. L'objectif était de repérer les dysfonctionnements physiques sur les espaces extérieurs et les parties communes des immeubles. Un suivi était fait et des réponses étaient ou non apportées par les différents services responsables, d'un CTM à l'autre.

Des actions sont également menées dans le cadre du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la commune de Villefranche-sur-Saône, sur l'amélioration du bon voisinage (charte), la propreté, la sécurité routière ; une cellule de veille « polices / bailleurs sociaux » se réunit mensuellement sur les problématiques de tranquillité publique dans les QPV.

Le dispositif CTM tend à s'essouffler et nécessite une adaptation dans le cadre d'une nouvelle approche d'une gestion urbaine de proximité des QPV plus participative notamment sur le quartier de Belleruche, avec l'existence d'une association de copropriétaires (ASPB) qui gère une grande partie des espaces extérieurs ...

Des actions de prévention sont menées dans le cadre du Plan Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (PLSPD) 2014/2017 de la commune de Villefranche-sur-Saône.

Une étude de prospective urbaine a été engagée dès décembre 2013, avec un prestataire extérieur, sur le devenir à 15/20 ans des deux principaux QPV : Belleruche et Béliigny, avec pour objectifs :

- Mieux intégrer les quartiers de Belleruche et de Béliigny à la dynamique de développement économique, social et urbaine de la ville-centre et plus globalement de l'agglomération.
- Proposer une réflexion d'ensemble pour les quartiers de Belleruche et de Béliigny pour penser un renouvellement global, cohérent et mixte de ces quartiers, prenant en compte leurs spécificités et caractéristiques propres : renforcer la diversité des fonctions en poursuivant la dynamique de maintien et d'implantation d'activités économiques et de services à la population; diversification des types et formes d'habitat.
- Définir un programme d'intervention qui pointe les secteurs d'interventions prioritaires qui feront l'objet d'une candidature à l'acte 2 du PNRU.

Les deux premières phases de l'étude ont été réalisées jusqu'à fin 2014 : une première phase de diagnostic préalable intégrant un atelier urbain sur chaque quartier avec des représentants des associations et des habitants et une seconde phase d'élaboration de plans de composition urbaine et de scénarios d'aménagement.

En décembre 2014, le quartier de Belleruche a été retenu dans la liste des 200 quartiers de priorité nationale par l'ANRU, pour un projet de renouvellement urbain à conduire sur la période 2016/2024.

Une demande a été formulée par la CAVBS de voir figurer le quartier de Béliigny dans la liste complémentaire des 200 quartiers d'intérêt régional.

La troisième phase de l'étude consistant à se focaliser sur des secteurs prioritaires d'interventions, avec des propositions de maquettes financières et de phasages, s'est déroulée sur le 1^{er} semestre 2015. Les conseils citoyens expérimentaux constitués à la fin de l'année 2014, vont participer à la finalisation de l'étude.

Une mission de préfiguration et d'appui à la mise en place de conseils citoyens en application de l'article 7 de la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine sur chaque QPV a été lancée en octobre 2014 par la CAVBS, avec l'assistance du prestataire extérieur.

Une première phase s'est déroulée jusqu'à la fin de l'année 2014, avec la réalisation d'un état des lieux par quartier, un appui méthodologique à la constitution des conseils citoyens et la constitution proprement dite de chaque conseil, avec les différents collèges représentés (habitants dont les « tirés au sort », représentants associatifs et acteurs économiques du quartier) : à ce jour, 21 membres composent le conseil de Belleruche, 15 celui de Béliigny et 11 celui du Garet.

La deuxième phase s'est déroulée sur le 1^{er} semestre 2015 et a consisté en un accompagnement des conseils citoyens, dans la définition de leurs modalités de fonctionnement et dans les échanges autour de la co-construction du contrat de ville 2015/2020 et du projet de renouvellement urbain sur le quartier de Belleruche et sur celui de Béliigny.

3 - Eclairage sur les engagements financiers passés

Sur les 3 champs, pour les actions de fonctionnement, les subventions de l'agglomération et de l'Etat / ACSE au titre de la politique de la ville, étaient de :

Année	Montants accordés		Total
	Agglomération	Etat / Acse	
2012	393 250 €	285 300 €	678 550 €
2013	401 830 €	280 800 €	682 630 €
2014	401 830 €	245 800 €	647 630 €
2015	381 740 €	219 500 €	601 240 €

Les crédits de l'Etat spécifiques de la politique de la ville sont en diminution depuis 2013. Sur les actions portées directement par l'agglomération (ASV/PLS, FDL, brigade de vacataires, ingénieries diverses), une enveloppe supplémentaire annuelle de 200 000 € est consacrée aux actions de la politique de la ville.

Le service « politique de la ville et habitat » porté par l'agglomération, comprend par ailleurs 6 agents (cf supra chapitre II). Le coût chargé du service se monte à 250 000 € par an.

CHAPITRE II / ORGANISATION

A – MODALITES DE PILOTAGE

La CAVBS, par sa compétence obligatoire « politique de la ville », va assurer l'animation et la coordination du contrat de ville 2015/2020.

Il sera mis en œuvre, en lien avec l'ensemble des cosignataires du contrat, et ce sur la durée de celui-ci, les dispositifs de pilotage, de suivi et d'échanges suivants :

- Un **comité de pilotage stratégique** sera mis en place et se réunira à minima semestriellement afin de suivre et d'orienter si nécessaire, conformément aux orientations et objectifs retenus, le contenu du contrat de ville. Il sera coprésidé par le Président de la CAVBS (ou son représentant) et par le Préfet Délégué à l'Egalité des Chances (ou son représentant) et sera composé de :

Pour la CAVBS	le Président ou son représentant
Pour la commune de Villefranche	le Maire ou son représentant
Pour la commune de Gleizé	le Maire ou son représentant
Pour la commune de Limas	le Maire ou son représentant
Pour la Préfecture du Rhône	le PDEC ou son représentant
Pour la Région Rhône alpes	le Président ou son représentant
Pour le Département du Rhône	le Président ou son représentant
Pour les conseils citoyens	Deux représentants par conseil citoyen

Il sera élargi aux autres représentants « signataires » du contrat de ville (Pôle Emploi, Mission Locale, CDC, CAF, ARS, bailleurs sociaux ...) ainsi qu'aux représentants des administrations déconcentrées de l'Etat dans le département ou / et la Région, notamment de la DDCS, de la DIRECCTE, de la DDT, de la DSDEN et de la DRAC.

- Un **comité de suivi technique** sera mis en place et co animé par le chef de projet du service « politique de la ville et habitat » de l'agglomération et le délégué du Préfet. Il se réunira à minima trimestriellement, afin de suivre les modalités de mise en œuvre du contrat de ville et de préparer les réunions des comités de pilotage stratégiques et sera composé de :

Pour la CAVBS	Le chef de projet
Pour Préfecture du Rhône	Le délégué du Préfet
Pour la commune de Villefranche	Le Directeur Général ou Directeur Général Adjoint
Pour la commune de Gleizé	Le Directeur Général
Pour la commune de Limas	Le Directeur Général
Pour la Région Rhône-Alpes	Le développeur territorial
Pour le Département du Rhône	Le Directeur/directrice de la MDR

Il pourra être élargi à d'autres représentants techniques, suivant l'ordre du jour défini.

- **Un comité de pré programmation** qui sera constitué des représentants des collectivités et organismes financeurs et des conseils citoyens et sera chargé d'examiner et de pré-valider les programmations annuelles d'actions présentées au titre de la politique de la ville. Il se réunira à minima dans le courant du dernier trimestre de l'année n-1 pour préparer la programmation de l'année n.
- **Un comité de programmation** sera constitué des représentants des collectivités et organismes financeurs et des conseils citoyens et sera chargé d'examiner et de valider les programmations annuelles d'actions présentées au titre de la politique de la ville. Il se réunira à minima dans le courant du premier trimestre de l'année n pour acter la programmation de l'année n.
- **Des commissions techniques thématiques**, constituées des représentants techniques des signataires du contrat de ville et des financeurs ainsi que des partenaires opérateurs et des conseils citoyens. Elles seront organisées par pilier (« cohésion sociale », « économie, emploi, insertion », « cadre de vie, rénovation urbaine, logement ») et se réuniront à minima semestriellement, afin d'échanger sur le contenu des programmes d'actions mis en œuvre et des analyses « points forts /points faibles » ainsi que des perspectives envisagées.
- **Un séminaire sur la politique de la ville et la cohésion sociale** sera organisé sur 2016, 2018 et 2020, afin d'échanger sur les programmes d'actions engagés, sur l'actualité des politiques publiques en lien avec la politique de la ville ainsi que sur un zoom spécifique à chacun des piliers structurant le contrat de ville. A ce séminaire, seront conviés les représentants des organismes signataires et financeurs, les opérateurs, les membres des conseils citoyens, les élus concernés.

B – L'INGENIERIE

La problématique de l'ingénierie est un élément déterminant pour la mise en œuvre et l'animation du contrat de ville. Composition des équipes, missions, organisation seront autant de questions importantes à traiter.

1 - L'ingénierie locale

La description de l'ingénierie locale se fera en deux temps. Dans un premier temps, il sera fait une description de la situation actuelle où il est possible de constater une ingénierie éclatée et organisée au niveau de l'intercommunalité et des communes notamment celle de Villefranche-sur-Saône. Le but, dans un second temps, est de faire porter la réflexion sur une ingénierie intégrée qui permettra de répondre à la nouvelle contractualisation dans une démarche intégrée et de mobilisation renforcée des moyens et des services de droit commun.

1.1 L'ingénierie locale actuelle

La CAVBS s'est positionnée depuis longtemps sur la prise de la compétence « politique de la ville » et cela bien avant que cela ne devienne une compétence obligatoire des communautés d'agglomération et avant que la loi du 21 février 2014 dans son article 6 ne fasse de l'intercommunalité le territoire compétent pour la conclusion des contrats de ville.

Du fait de la prise de compétence assez ancienne, la CAVBS a développé une ingénierie propre au suivi et à l'animation du contrat de ville avec la création du service « politique de la ville et habitat ». Ce pôle est aujourd'hui rattaché à une direction générale adjointe regroupant deux autres pôles : l'administration générale et l'aménagement de l'espace communautaire.

La CAVBS met en place l'ingénierie suivante pour suivre et évaluer le contrat de ville :

- Un chef de service du pôle « politique de la Ville et habitat »,
- Une assistante administrative et financière,
- Un agent de développement intervenant sur deux piliers du contrat de ville : pilier « cohésion sociale » droits et devoirs – Atelier Santé Ville /Plan Local de Santé et le pilier « cadre de vie » / Gestion Sociale et Urbaine de Proximité - Comité Technique en Marchant,
- Un agent de développement social intervenant sur deux piliers du contrat de ville : pilier « cohésion sociale » vivre ensemble – Point d'Appui à la Vie Associative – gestion Fonds de Développement Local et le pilier « emploi/insertion »,
- Un agent, animateur territorial de proximité,
- Un agent chargé de mission habitat intervenant sur le volet logements du programme de rénovation urbaine.

Il est à noter que ce pôle « politique de la ville/habitat » rassemble déjà en son sein les agents en charge du développement social et du développement avec une chargée de mission habitat qui va suivre spécifiquement le volet logement du programme de rénovation urbaine du quartier de Belleruche.

La commune de Villefranche-sur-Saône positionne une ingénierie pour suivre ces actions dans les domaines de ces politiques publiques de droit commun. Cette équipe est composée de 6 agents sous la direction d'un directeur général adjoint.

- Un agent territorial pour le quartier de Belleruche – service vie de quartier,
- Un agent territorial pour le quartier de Troussier & Garet – service vie de quartier,
- Un agent territorial pour le quartier de Béliigny – service vie de quartier,
- Un Adulte Relais pour le quartier de Béliigny – service vie de quartier,
- Un Adulte relais pour le quartier de Troussier/Garet – service vie de quartier,
- Un coordinateur CLSPD - sécurité urbaine.

La commune de Villefranche-sur-Saône mobilisera également le personnel du service « Jeunesse » territorialisé dans les quartiers prioritaires.

La commune de Gleizé positionne une ingénierie pour suivre ces actions dans les domaines de ces politiques publiques de droit commun par le biais d'une association dédiée, l'AGORA.

Cette ingénierie se compose de deux personnes.

- Le directeur de l'association,
- Un salarié de l'association embauché sous la formule de l'adulte relais.

La CAVBS a fait le choix de créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale en tant que structure porteuse du Programme de Réussite Educative (PRE). L'ingénierie du CIAS est la suivante :

- Un coordonnateur PRE,
- Un(e) assistante administrative et comptable (à mi-temps),
- Deux référents de parcours.

L'association PIMMS créée suite à la déclaration faite en sous-préfecture le 24 février 2015 va procéder au recrutement d'un agent d'accueil et de coordination de la structure, sur la base d'une convention adulte-relais.

1.2 L'ingénierie des autres collectivités territoriales

Le Département du Rhône met en œuvre une ingénierie dans le cadre de l'exercice de ses politiques de droit commun :

- Directeur/directrice de la Maison du Département du Rhône concernée par les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- 15,8 équivalents temps plein œuvrant dans les trois quartiers prioritaires sur les trois piliers de la politique de la ville.

La Région Rhône-Alpes met en œuvre une ingénierie :

- Un développeur territorial du « service Ville Habitat et Solidarités » issu de la Direction des Politiques Territoriales

1.3 Vers une ingénierie locale intégrée

Une nouvelle organisation de l'ingénierie locale devra nécessairement être réfléchi et mise en place notamment en raison de la mobilisation renforcée des moyens et des services de droit commun et cela pour répondre à la nouvelle contractualisation intégrée. A la contractualisation intégrée, il faudra nécessairement répondre par une ingénierie intégrée.

Pour répondre à cet enjeu, il est indispensable de conforter le service « politique de la ville/habitat » de la CAVBS qui devra être chargée du pilotage technique, de l'animation et de la coordination des déclinaisons opérationnelles communales, départementales et régionales dans le cadre de l'exercice des politiques de droit commun de ces collectivités territoriales.

Ce service « politique de la ville/habitat » est déjà positionné auprès du directeur général adjoint en charge également de l'aménagement de l'espace communautaire et de l'administration générale.

A partir de là, la réflexion doit porter avec les communes signataires et notamment celle de Villefranche-sur-Saône sur les modalités d'articulation entre le service dédié de la communauté d'agglomération et les ingénieries communales. Le positionnement et le fonctionnement des équipes d'ingénierie locale devront nécessairement être reposés avec des objectifs à court terme de mise en cohérence et de rationalisation avant d'engager éventuellement un processus de mutualisation à moyen terme.

2 - L'ingénierie de l'Etat

Pour accompagner les collectivités territoriales dans la conduite et l'évaluation du contrat de ville, l'Etat met en place l'ingénierie suivante :

- Le délégué du Préfet ,
- Les référents territoriaux de chaque administration déconcentrée concernée, notamment de la DIRECCTE, de la DDT et de la DDSC.

Contrat de Ville 2015/2020

C – LA PARTICIPATION DES HABITANTS

La CAVBS a initié une démarche de co-construction du contrat de ville 2015/2020, au travers l'appui à la mise en place et au fonctionnement de conseils citoyens sur chaque QPV et ainsi répondre à l'article 7 de la loi du 21 février 2014 et au cadre de référence spécifique édité par le Ministère de la Ville en octobre 2014.

- Décision, lors d'un comité de pilotage de l'étude de prospective urbaine du 30 juin 2014, d'étoffer le volet « participation des habitants » et d'engager une démarche d'appui à la constitution de conseils citoyens.
- De juillet à septembre 2014, la consultation a été lancée et un prestataire susceptible d'accompagner la CAVBS dans cette démarche a été retenu. Cette mission est cofinancée par la CAVBS, l'Etat/ANRU, et les bailleurs sociaux.
- Dès octobre 2014, la 1ère tranche de la mission a débuté avec un état des lieux de terrain, l'appui méthodologique à la constitution des trois conseils citoyens expérimentaux, et la mobilisation des habitants et acteurs du quartier susceptibles d'en faire partie. Chaque conseil citoyen est composé de deux collèges: un collège d'habitants dont un pourcentage est tiré au sort sur les listes des locataires des bailleurs sociaux et un collège d'acteurs du quartier dont des représentants associatifs et du monde économique. A ce jour, 21 membres composent le conseil citoyen de Belleruche, 15 celui de Béliigny et 11 celui du Garet.

Dès le 22 janvier 2015, et ce jusqu'à la fin du 1er semestre 2015, la mission d'accompagnement s'est élargie à l'animation et à l'aide à l'organisation du travail collaboratif pour la préparation et le suivi du contrat de ville 2015/2020, ainsi qu'à la définition des modalités de fonctionnement de chaque conseil citoyen, favorisant leur autonomie. En parallèle, l'accompagnement porte aussi sur leur contribution à la définition du projet de renouvellement urbain de Belleruche et cela en collaboration avec le prestataire chargé de l'étude de prospective urbaine.

Les conseils citoyens, accompagnés du prestataire extérieur, se sont réunis à trois reprises au cours du 1er trimestre 2015 :

- Conseil citoyen de Béliigny : réunions d'échanges les 22 janvier, 2 février et 7 mars 2015.
- Conseil citoyen de Belleruche : réunions d'échanges les 22 janvier, 5 février, 24 février 2015.
- Conseil citoyen du Garet : réunions d'échanges les 3 février, 27 février, 20 mars 2015

CHAPITRE III / DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE

Les trois piliers structurants de la politique de la ville sont :

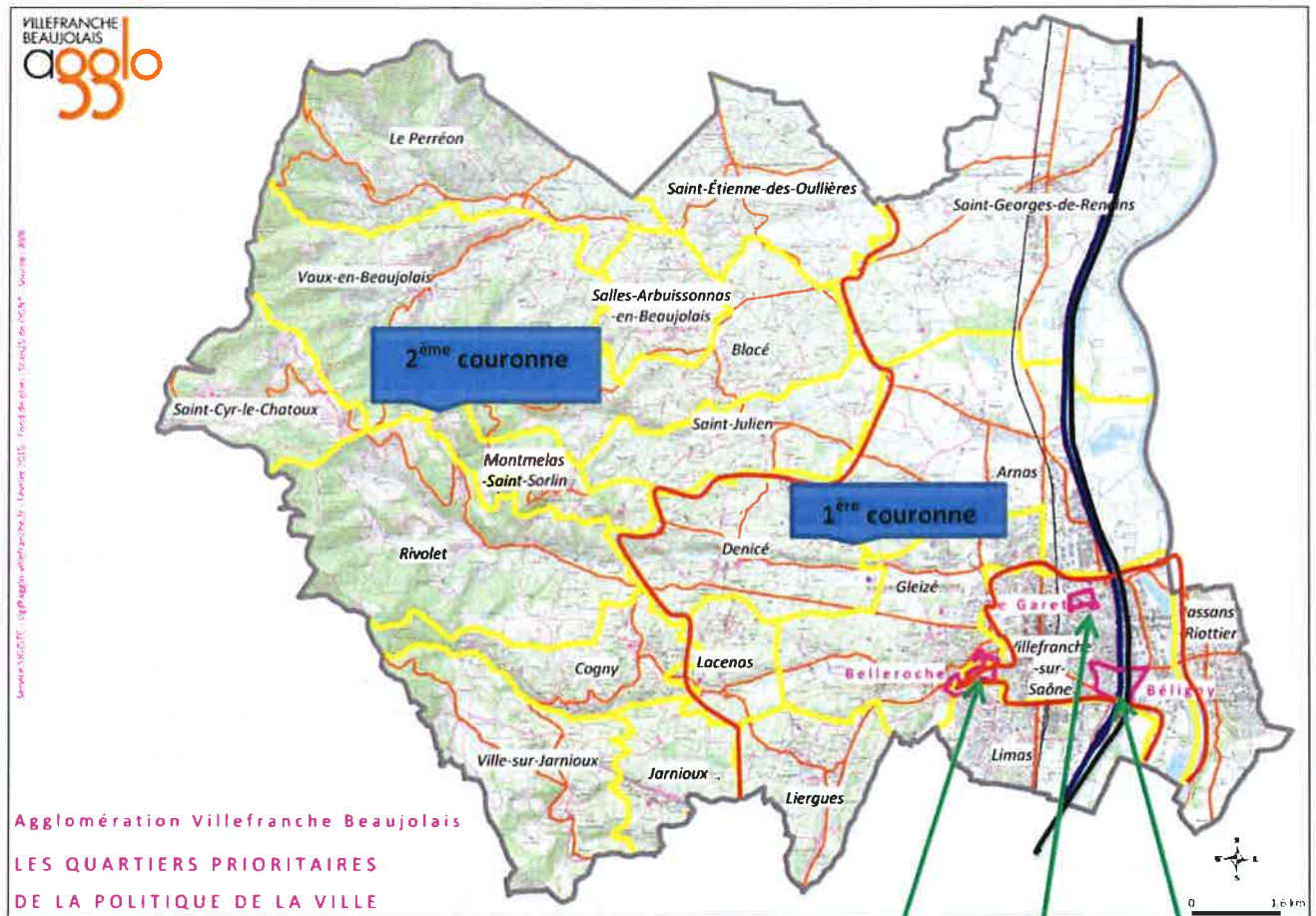
- **Le pilier « cohésion sociale »,**
- **Le pilier « économie, emploi, insertion »,**
- **Le pilier « cadre de vie, renouvellement urbain, logement ».**

En parallèle, les priorités transversales obligatoires du futur contrat de ville, qui ont également été prises en compte dans les travaux et échanges préparatoires, sont :

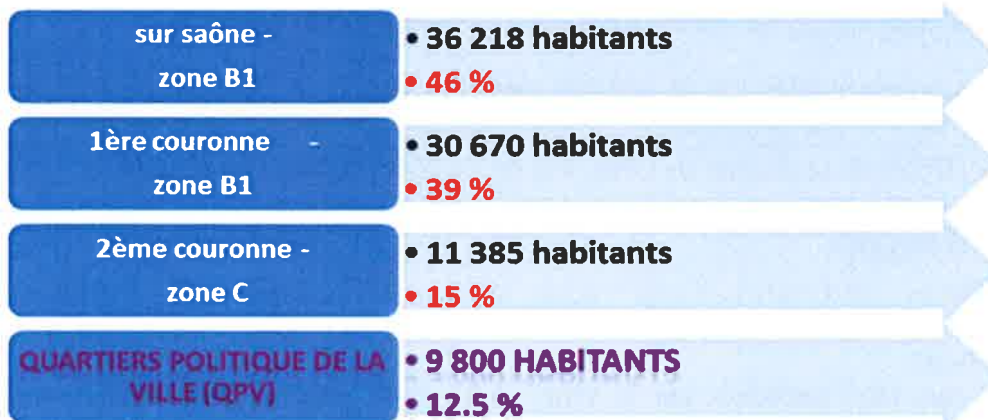
- **La jeunesse,**
- **L'égalité entre les hommes et les femmes,**
- **La prévention de toutes les discriminations.**

et une quatrième priorité réaffirmée depuis les événements de janvier 2015 « **Valeurs de la République** (laïcité, refus du communautarisme, liberté d'expression, ...) et **citoyenneté** ».

A - LE DIAGNOSTIC GENERAL DES TROIS QPV



Quartiers Politiques de la Ville (QPV)



Contrat de Ville 2015/2020

1 - Population

La population municipale des communes de l'actuelle CAVBS est passée de 75 857 habitants en 2010 à 76 593 habitants en 2011, soit une progression de 1%. En 1999, la population municipale était de 67 617 habitants, soit une progression de 13 % en 12 ans.

On assiste donc à une croissance démographique dynamique, essentiellement portée par la ville-centre, avec un fort desserrement des ménages constaté sur l'ancienne Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône (CAVIL)

Le territoire semble également connaître un phénomène marqué de périurbanisation familiale, avec des communes en 1ère couronne de moins en moins attractives, au profit de communes de 2ème couronne de CAVBS voire extérieures à celle-ci, plus dynamiques et où le desserrement des ménages reste faible.

Les QPV passent de 4 à 3 quartiers, avec le quartier « sortant » de Troussier.

La population de ces quartiers passe ainsi de 11 267 habitants (Insee 2009) à environ 9 800 habitants, en tenant compte du quartier « sortant » et des modifications de périmètres retenues des quartiers restant prioritaires, soit une baisse de 13%. Leur poids dans l'agglomération représente toujours 12,5 % de la population.

Du fait de son parc locatif important (près de 70 % du parc), la commune de Villefranche S/S accueille davantage de jeunes. La proportion des moins de 30 ans sur les plus de 60 ans, était de 2,15 en 2010, alors que ce rapport était de 1,91 en 2ème couronne (part des personnes d'âge intermédiaire ainsi que des moins de 15 ans plus élevée en corrélation avec un profil plus familial). Sur la commune de Jassans-Riottier, la part des logements locatifs est également importante avec un taux est de 1,92. Sur les communes de la 1ère couronne, le taux de 1,67 est le plus faible, avec une population relativement plus âgée.

Sur les QPV, l'indice de jeunesse est relativement plus élevé, avec :

Quartiers	Indice Jeunesse/ Quartier Insee 2009	Indice jeunesse / CGET /Iris 2010 (*)
Garet	5.88	5.06
Troussier (sortant)	3.46	-
Belleroye	3.05	3.61
Béligny	2.45	3.15

(*) QPV du Garet = 100 % de l'IRIS, Béligny Est = 45.2%, Béligny Ouest = 54.5% & Belleroye = 67.2%

La part des familles monoparentales sur le nombre total des ménages, était de 13,9 % sur l'AVBS en 2010, et de 19,5 % sur la commune de Villefranche -sur -Saône (source INSEE).

Sur les Ilots « Insee » (IRIS) où se situent les QPV, ces taux étaient respectivement de :

de 22,4% au Garet,

de 22,2% à Troussier/Fontgraine,

de 26,8% à Belleroye,

de 11,7% à Béligny Est (à l'Est de l'autoroute)

de 22,7% à Béligny Ouest.

Tous sont supérieurs aux taux constatés sur la ville-centre et l'agglomération, excepté sur Béligny Est.

2 - Logement

Cette population occupe un parc de 32 720 résidences principales (RP) en 2011 (source données Filocom) sur l'agglomération, dont 7 470 logements sociaux (source RPLS / DREAL), soit près de 23 %.

Ce parc de logements sociaux est inégalement réparti, avec :

- Sur la ville centre : 5 210 logements sociaux (source DREAL) soit 31 % des résidences principales (16 565 RP en 2011). Selon l'inventaire SRU de 2012, Villefranche-sur-Saône comptait 6 062 logements locatifs sociaux, ce qui porte à 36,6% la part des logements sociaux sur les résidences principales et 36,3 % en 2014 (6156 logements locatifs sociaux SRU sur 16 912 résidences principales).
- Sur les communes de la 1^{ère} couronne (hors Jassans-Riottier) : 1 400 logements sociaux soit 15% des résidences principales.
- Sur la commune de Jassans-Riottier: 685 logements sociaux soit 28,5 % des résidences principales.
- Sur les communes de la 2^{ème} couronne : 183 logements sociaux soit 4,5 % des résidences principales.

Sur les 7470 logements sociaux répertoriés par la DREAL, 3 259 se situent sur les 3 QPV de Belleruche (1969 logements sociaux), Béligny (1 068 logements sociaux) et Garet (222 logements sociaux) soit 43,5 %. Près de la moitié du parc de logements sociaux de l'agglomération est concentré sur les 3 QPV.

Pour le quartier de Belleruche, le parc de logements sociaux représente 96 % des résidences principales, pour celui de Béligny, 70% et pour celui du Garet, 45%. L'OPAC du Rhône et Habitat Beaujolais Val de Saône (HBVS) sont les deux principaux bailleurs sociaux.

En 2011, 35 % de la population des ménages était présent depuis moins de 5 ans dans le même logement sur l'agglomération avec des disparités importantes :

- 44 % sur la ville-centre,
- 29 % sur les communes des 1^{ère} et 2^{ème} couronnes.

Cela est étayé par la part des propriétaires qui est plus importante sur les communes des 1^{ère} et 2^{ème} couronnes (70 % sur l'agglomération hors ex-CAVIL) que sur la ville-centre (31%).

Une rotation plus importante des ménages dans le parc de logements est ainsi constatée sur la commune de Villefranche-sur-Saône qui concentre les logements locatifs et le parc de logements locatifs sociaux, notamment dans les QPV.

3- Emploi

En 2013, 23 105 emplois salariés privés (source observatoire MDEF) étaient concentrés sur la ville-centre et les communes de la 1^{ère} couronne (y compris Jassans-Riottier). Ce qui représentait 95 % du total des emplois salariés privés de l'agglomération (24 099) qui se répartissaient en 2 815 établissements. Une baisse des emplois est constatée dans l'industrie et le commerce et une hausse dans les secteurs des services à la personne et aux entreprises.

La demande d'emploi, toutes catégories confondues (A,B,C), se situait à 4 741 demandeurs d'emplois en septembre 2010 (source données Pôle Emploi), soit environ 13 % de la population active de l'agglomération. A la fin de l'année 2014, ce nombre était de 6 164, soit une progression de 1 423, soit 30 % de plus en 4 ans.

Parmi ces demandeurs d'emplois, ceux de très longue durée (supérieur à 24 mois) sont passés de 617 en 2010 à 1 466 en 2014, soit une progression de 849, soit plus 137 % !

Sur 2 100 jeunes suivis par la Mission Locale (août 2014), 1 560 jeunes habitaient la CAVBS, soit 74 %. 120 jeunes de plus, habitant la commune de Jassans-Riottier, étaient suivis par la Mission Locale de l'Ain.

Sur les 1 680 jeunes suivis au total :

- 1 080 habitaient la ville-centre, soit 64 %,
- 487 habitaient les communes de la 1^{ère} couronne, y compris Jassans-Riottier, soit 29 %,
- 113 habitaient les communes de la 2^{ème} couronne, soit 7 %.

46 % étaient de niveaux inférieurs à V bis (780 jeunes).

Il est à noter que la part des jeunes filles suivies est légèrement supérieure à celle des garçons (51,25%).

Le nombre de jeunes suivis par la Mission Locale sur les 20 communes de la CAVBS du Département du Rhône était de 1 625 en 2012, soit une baisse de 4 % en 2 ans. La situation économique complexe et les débouchés réduits sur l'emploi, surtout pour les jeunes peu ou pas qualifiés, peuvent expliquer en partie cette évolution à la baisse et le désengagement de certains jeunes.

Il est possible de remarquer que la part des jeunes filles suivies sur la ville-centre chute de près de 15% et que celle des 16/17 ans passe de 17 jeunes suivies en 2013 à 61 en 2014.

Sur les 3 QPV et le quartier sortant de Troussier, le nombre de demandeurs d'emplois toutes catégories confondues, passe de 1 013 en 2011 à 1 396 en 2014, soit une progression générale de près de 40 % et de 65 % sur le quartier de Belleroche ! La part des femmes est en nette augmentation entre 2012 et 2013 soit 10 points de plus que la progression sur la CAVBS et près de 23 % du nombre total des demandeurs d'emplois en 2014 (rapporté à la part de la population des QPV sur l'agglomération de 12,5 %).

Il est possible d'observer que le QPV de Belleroche est plus impacté par le chômage des 25 ans et plus qui progresse de près de 60 % entre 2012 et 2014 en passant de 400 à 633 demandeurs d'emplois.

Parmi ces demandeurs d'emplois habitant les autres QPV et le quartier en veille de Troussier, ceux de très longue durée sont passés de 172 en 2011 à 370 en 2014, soit une progression de 198 soit plus 115 % un peu en deçà du taux communautaire de 137 %.

Sur les 1 680 jeunes suivis par les Missions Locales, 477 habitaient un QPV et le quartier de Troussier, soit 28 % des jeunes suivis sur l'agglomération Ils étaient au nombre de 559 en 2012, soit une baisse de 15 % des jeunes suivis issus des QPV. Désengagement face à la crise et/ou manque de perspectives ?

Près de 57 % étaient de niveau inférieur à V bis en 2014, soit 270 jeunes.

4 – Précarité et Santé

Les personnes couvertes par le RSA (socle et socle/activité) sur la CAVBS (hors Jassans-Riottier) étaient au nombre de 5 254 en 2013 (données du Département au 31/12/2013). Elles sont passées à 6 217 au 31/12/ 2014 soit une augmentation de 18,33 %.

75,6 % de ces personnes se retrouvent sur la ville-centre. Les communes de la 1^{ère} couronne en compte 20%.

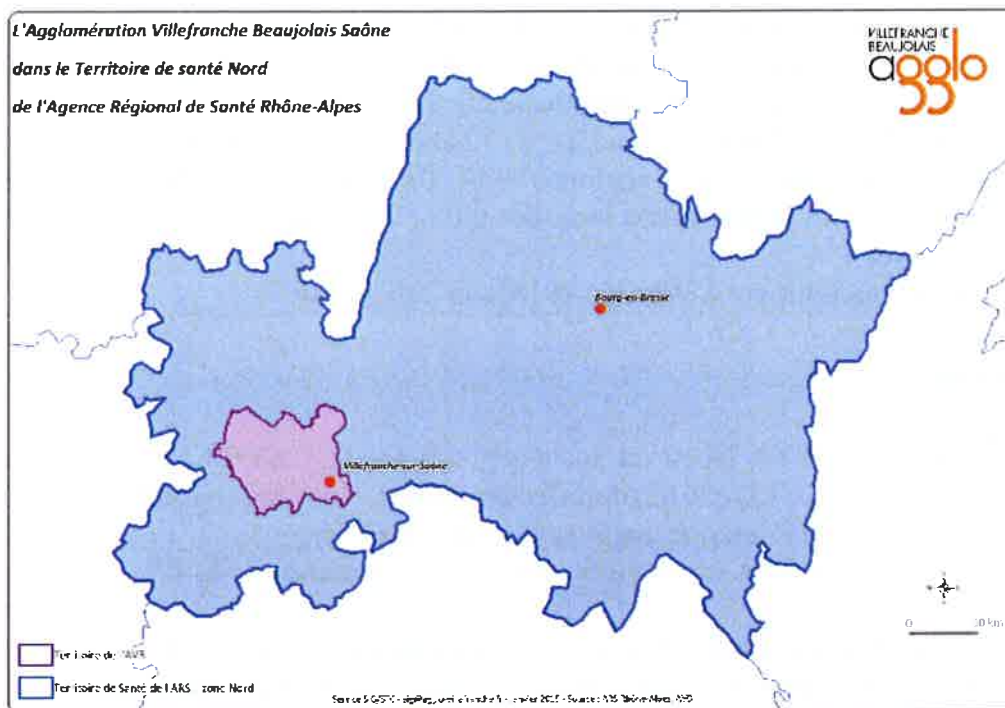
Par ailleurs, le nombre des allocataires du RSA parmi les allocataires de la CAF en 2013, était de 2 366 soit 45% des personnes couvertes par le RSA (cf infra). Ce chiffre, ramené aux 5 798 demandeurs d'emplois répertoriés par Pôle Emploi la même année, représentait 40% des demandeurs d'emplois.

Au niveau des bénéficiaires de l'assurance maladie en 2013 (59 791 sur la CAVBS hors Jassans-Riottier), les taux de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) de base et complémentaire, sont supérieurs aux taux départementaux (ex Département du Rhône avant création de la métropole lyonnaise), avec de fortes disparités suivant les territoires :

- Sur le Département du Rhône : 8,40 %
- Sur la commune de Villefranche-sur-Saône: 14,14 % (4535 bénéficiaires)
- Sur les communes de la 1^{ère} couronne: 5,18 % (1005 bénéficiaires)
- Sur les communes de la 2^{ème} couronne: 1,33 % (110 bénéficiaires)
- Sur le territoire de la CAVBS (hors Jassans-Riottier): 9,45 % (5650 bénéficiaires)

Il n'y a pas de données au niveau des ilots IRIS de l'INSEE et des QPV, mais il est possible d'extrapoler en affirmant que le poids des QPV pèse sur les taux importants des bénéficiaires du RSA et de la CMU, constatés sur la ville-centre.

Sur le territoire de santé Nord de l'ARS qui intègre le territoire de la CAVBS,



un 1er état des lieux a été établi à la fin de l'année fin 2014 par l'Atelier Santé Ville (ASV) (source indicateurs ARS RA et CPAM 69) et qui démontre que des inégalités de santé persistent sur le territoire de la CAVBS.

Ces inégalités se traduisent par :

- Des indicateurs de santé (morbidité et mortalité) moins favorables en comparaison aux niveaux régional et/ou départemental.

Morbidité : affections longue durée, tumeurs, diabète, maladies psychiatriques

Mortalité : décès toutes causes, prématurés (avant 65 ans)

- Une offre de santé disparate, carencée dans les QPV et moins accessible (rareté des services, moindre recours à la prévention, freins plus nombreux, précarité importante avec un taux de CMU supérieur au taux départemental), renoncements aux soins plus nombreux, Taux des professionnels de santé non conventionnés supérieur au taux départemental, des professionnels libéraux répartis inégalement, absence de certaines structures de proximité.

Dans les communes de la 1^{ère} couronne, l'offre de soins de 1^{er} recours (médecin généraliste) apparaît carencée sur les communes de Villefranche-sur-Saône, Gleizé, Denicé et Liergues (source ARS RA). Dans les communes de la 2^{ème} couronne, 8 communes sur 12 sont dépourvues de médecin généraliste.

L'offre de 1^{er} recours en médecins généralistes, demeure insuffisante et fragile dans les QPV :

- A Belleruche, on compte une Maison de Santé Pluridisciplinaire implantée dans un immeuble de logements sociaux.

- A Béliigny, un médecin généraliste s'est installé dans un immeuble de logements sociaux (cabinet accessible aux personnes à mobilité réduite).

- Au Garet, il n'y a pas de médecin généraliste.

Au cours de la période triennale du Plan Local de Santé (PLS) 2012/2014, de nombreuses administrations partenaires ont fait l'objet de profondes réorganisations : CPAM 69, CAF 69, Hôpital Nord-Ouest (HNO), Département du Rhône. L'année 2013 a été marquée par une coordination partielle de l'ASV.

L'état des lieux est à étayer notamment sur les problématiques en santé mentale en lien avec le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et à élargir à la commune de Jassans-Riottier, unique commune de la CAVBS rattachée au département de l'Ain.

De plus, aucune donnée quantitative à l'échelle des QPV n'est disponible.
L'ARS RA dispose depuis 2015 d'indicateurs à l'IRIS (INSEE).

B – LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ETABLI PAR PILIER

1 - Le diagnostic participatif établi pour le pilier « cohésion sociale »

1.1 Le diagnostic participatif établi pour le pilier « cohésion sociale » par la commission thématique

Cette commission s'est réunie les 2 décembre 2014 et 20 janvier 2015.

Elle a réuni l'ensemble des partenaires institutionnels, administratifs et opérationnels, impliqués dans la politique de la ville sur cette thématique de la « cohésion sociale ».

Les échanges se sont structurés autour de **3 grands enjeux** :

- La nécessité de renforcer la citoyenneté au sein de la République Française et de ses quartiers, en réaffirmant les devoirs et les règles de vie commune;
- Favoriser « autrement » l'accès aux droits existants pour tous les citoyens, notamment les plus précaires;
- Promouvoir le « vivre ensemble » pour les habitants des QPV.

1.1.1 Renforcer la citoyenneté à travers « les devoirs »

Le Larousse 2014 définit le citoyen comme « *un membre d'un Etat, considéré du point de vue de ses devoirs et de ses droits civils et politiques* ».

Malgré les réponses soutenues d'apprentissage du français nécessaires à l'épanouissement des adultes d'origine étrangère dans leur vie quotidienne, notamment en direction de ceux habitant les QPV, il apparaît un manque de coordination entre les intervenants nécessaire à une meilleure articulation et efficacité dans le temps des apprentissages délivrés aux bénéficiaires. L'accès accompagné à des supports informatiques, incontournables dans la société actuelle, ainsi qu'à l'offre culturelle du territoire, apparaît insuffisamment exploité, malgré les réponses d'ores et déjà apportées: utilisation du support informatique par la Croix Rouge, l'espace de pratiques numériques accompagnées du Point Information Loisirs (PIL) du service Jeunesse de la commune de Villefranche-sur-Saône, ouvert à tous, initiatives régulières favorisant l'accès accompagné à l'offre culturelle du territoire avec les associations « Culture pour tous », « Association Multiculturelle Initiatives Habitants (AMIH) », « Lecture et partage », le pôle action sociale de la CAF et le service « Politique de la ville et habitat » de la CAVBS.

Malgré le PRE maintenant bien ancré dans le partenariat local et centré sur les enfants en difficulté et leur famille issus des QPV, la place des parents reste perfectible ainsi que l'articulation du projet pédagogique avec les activités péri et extrascolaires, en raison d'un manque d'espaces de dialogue au sein de l'école, pilier de la République, en présence des différents acteurs éducatifs présents sur le quartier dont les parents.

Les problématiques repérées au sein du PRE tournent autour de la scolarité (problèmes des apprentissages et des comportements de non apprenants), de la famille (famille monoparentale qui en soi n'est pas une difficulté mais qui peut engendrer, cumulés à d'autres problématiques, un problème de positionnement pour le jeune et une difficulté pour la maman d'assurer le quotidien avec des emplois du temps « à rallonge »), du comportement (violence, comportement mutique ...) et de « situation de repli ». L'école n'est pas considérée comme un facteur de réussite, l'intégration se fait dans, et par le quartier. Une réflexion sur la place de l'école pour ces jeunes et pour leurs familles est à encourager ainsi qu'une réflexion sur l'égalité de traitement garçon /fille. Beaucoup de comportements sont exclusivement sexués et l'avenir de ces jeunes se joue dès le plus jeune âge.

Il est constaté un manque d'autonomie récurrent ainsi qu'un manque de mobilité des 16/30 ans, afin qu'ils deviennent des citoyens à part entière. Pour cela, les centres de loisirs municipaux s'attachent d'ores et déjà à travailler la mobilité par les transports, les séjours et les expériences collectives à l'extérieur.

Il manque des étapes concrètes pour les jeunes, notamment sans qualification, sur les plans du développement personnel et de la formation, dans l'attente de débouchés vers l'emploi.

1.1.2 Favoriser « autrement » l'accès aux droits et aux soins des plus précaires

L'accès à la santé et à certains services de base dédiés demeure problématique pour certaines personnes les plus précarisées et /ou isolées. Il existe encore certains « déserts médicaux » dans les QPV et dans certaines communes de la CAVBS.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « *la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

Parmi les problématiques prégnantes identifiées sur le territoire, l'appréhension par les acteurs locaux des problématiques des addictions et de la santé mentale demeure perfectible à tous les niveaux (information/dépistage, orientation/accompagnement vers le soin et prise en charge).

L'accès aux services publics de base apparaît toujours difficile pour les populations les plus précaires.

L'intervention de certains services et associations au sein de la maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône, manque de coordination et de communication.

1.1.3 Promouvoir le « vivre ensemble » sur les quartiers prioritaires

Le PAVA à destination des associations et des habitants des QPV, géré par la CAVBS (aide à la démarche de projet, appui financier, appui logistique, formation des bénévoles associatifs...), a été consolidé par l'ouverture d'un point ressource informatique complémentaire au début de l'année 2015 et doit être complété. Il manque des « espaces de dialogue » à l'échelle de la résidence, du quartier ou de l'inter-quartier afin de favoriser les échanges sur le « vivre ensemble » et la nécessité de repères culturels partagés sur le quotidien de vie d'une résidence, le vivre ensemble dans la République avec des valeurs communes.

Malgré quelques actions ponctuelles, Il est toujours difficile pour les habitants des QPV pour des raisons de mobilité, de représentations, de tarifs d'accéder aux équipements culturels existants sur l'agglomération.

1.2 Le diagnostic participatif établi pour le pilier « cohésion sociale » par les conseils citoyens

1.2.1 Renforcer la citoyenneté à travers les « devoirs »

Malgré les réponses déjà apportées en termes d'apprentissage du français «vie quotidienne », le dialogue demeure toujours difficile entre certains parents issus de l'immigration, notamment pour les familles monoparentales et leur(s) enfant(s) scolarisé(s).

Le fossé semble se creuser entre des groupes communautaristes et le système social français. Les phénomènes d'intolérance et de rapport de force entre les tranches d'âges progressent et sont accentués du fait des carences dans le suivi de jeunes renvoyés de leur établissement scolaire, déscolarisés et se retrouvant dans la rue et à la dérive.

1.2.2 Favoriser « autrement » l'accès aux droits et aux soins pour les plus précaires

Les outils pour accéder à la santé existent le plus souvent, mais il manque d'informations spécifiques en direction de ce public peu captif.

Il est constaté un manque de professionnels de santé de proximité sur les quartiers de Béliigny et du Garet.

Il est constaté également un éloignement, voire une accessibilité difficile, à certains services administratifs (Sous-Préfecture, Pôle emploi, CAF, CPAM ...) ainsi qu'une fragilisation de certains services de proximité.

1.2.3 Promotion du « vivre ensemble »

Le constat est fait de l'imperméabilité relative des QPV à des événements culturels et festifs organisés sur la ville-centre ou l'agglomération.

Il manque une véritable maison de quartier intergénérationnelle, bien dimensionnée, conviviale, et un lieu d'animation globale, à la fois sur les quartiers de Belleroche et de Béliigny.

L'appui à la vie associative et aux projets concourant à l'amélioration du lien social, reste fragile.

Des tensions existent dans l'utilisation de certains équipements et espaces de jeux de quartier, entre des groupes de tranches d'âges différents (10/15 ans, 16/25 ans).

2 - Le diagnostic participatif établi pour le pilier «économie, emploi, insertion»

2.1 Le diagnostic participatif établi pour le pilier «économie, emploi, insertion» par la commission thématique

Cette commission s'est réunie les 5 décembre 2014 et 23 janvier 2015.

Elle a réuni l'ensemble des partenaires institutionnels, administratifs et opérationnels, impliqués dans la politique de la ville sur cette thématique de l'« économie, l'emploi et l'insertion ».

Les échanges se sont structurés autour de 3 grands enjeux :

- Optimiser les parcours d'insertion vers l'emploi des publics en situation de précarité.
- Favoriser l'accès à l'emploi et à l'activité, des publics en fin de « parcours » d'insertion, ayant acquis les prérequis d'employabilité.
- Favoriser l'ouverture et la mobilité professionnelle et géographique, favorable à l'accès à l'emploi durable des publics issus des QPV.

2.1.1 Optimiser les parcours d'insertion des publics en situation de précarité, notamment ceux habitant les QPV

Des étapes d'insertion existent au travers des SIAE sur le territoire mais les partenaires constatent, malgré l'existence du CTA animé par Pôle Emploi et les apports antérieurs des «EGI», une marge d'amélioration dans la coordination entre les structures d'insertion, notamment dans le suivi des parcours individuels ainsi que dans la lisibilité de l'offre d'insertion sur le territoire.

Depuis plusieurs années, il est reconnu également que le territoire du Beaujolais manque d'offre d'insertion et par conséquent de SIAE. Notoirement insuffisante, cette offre d'insertion est particulièrement réduite et peu adaptée pour les publics jeunes et les femmes.

La création du nouveau Département du Rhône a mis en exergue cette insuffisance de SIAE, comparativement à la métropole Lyonnaise où est concentrée la majorité de l'offre d'insertion.

Les acteurs du Département du Rhône devront entreprendre ensemble une réflexion de fond, non seulement pour développer l'offre, mais aussi la consolider dans un contexte de raréfaction des financements publics. D'ores et déjà, les SIAE existantes sont prêtes à travailler sur de nouvelles coopérations / mutualisations dans leur fonctionnement et leurs actions.

Certains jeunes prématurément déscolarisés, inactifs, ou en fin de « mesure éducative » (aides éducatives administratives et judiciaires), manquent des prérequis nécessaires avant même d'être orientés vers une étape d'insertion, et a fortiori vers un emploi.

2.1.2 Favoriser l'accès à l'emploi et à l'activité, des publics en fin de « parcours » d'insertion socio professionnelle

L'accès à l'emploi, et notamment à l'emploi durable, demeure difficile, pour les habitants des QPV ayant les prérequis, et force est de constater que les emplois privés générés dans ou à proximité des QPV (exemple : nouveaux commerces dans le secteur de la Lagune à proximité du quartier de Béliigny, le centre commercial « Leclerc » à proximité du quartier de Belleroche...) n'ont quasiment pas bénéficié à leurs habitants.

Les freins, liés à la discrimination à l'embauche, à l'effet « ciseau » du RSA, à des difficultés présumées ou réelles de garde d'enfant, de mobilité, persistent et sont en tout cas ressentis et exprimés par les habitants des QPV.

L'impact de la « couveuse d'activités » Calad'Impulsion (coopérative d'activité locale), créée et soutenue dans le cadre de la politique de la ville, se réduit peu à peu auprès des habitants des QPV, potentiellement créateurs d'activités ou d'entreprises, et ce malgré son implantation favorisée par l'agglomération dans des locaux situés aux abords de la pépinière d'entreprise «Crécité » et du quartier prioritaire de Béliigny. Plusieurs raisons expliquent cette situation : la diminution des financements publics, la nécessité impérieuse liée au passage de Calad'Impulsion en SCIC et d'un équilibre économique, le temps consacré et non financé à répondre à un afflux de demandes de personnes, souvent issues des QPV, et dont les besoins ne relèvent pas du cœur de métier de la coopérative mais se situent « ailleurs » (exemples : auto entrepreneurs en perdition, volonté de régularisation du travail dissimulé...).

2.1.3 Favoriser l'ouverture et la mobilité professionnelle et géographique favorable à l'accès à l'emploi durable des publics issus des QPV

Sur l'ouverture des jeunes des QPV vers les métiers du territoire qui recrutent et pour améliorer et diversifier les choix d'orientation des jeunes, la MdEF a créé et réalisé en 2014, des parcours innovants « de découverte des métiers qui recrutent sur le territoire ». En 2015, la MdEF propose de cibler les établissements scolaires qui accueillent majoritairement les jeunes des QPV et propose d'adapter le contenu de l'action à la lutte contre des stéréotypes identifiés aussi bien chez les jeunes que chez les chefs d'entreprise. Des enseignants, et la Mission Locale, ayant fait état de difficultés et de discriminations particulières liées à l'origine géographique, aux consonances patronymiques, etc ... la MdEF a introduit un nouvel objectif dans cette action à savoir, de faciliter la recherche de stages pour les jeunes des QPV. Il sera donc important de mesurer l'impact de cette action d'orientation originale qui comprend trois étapes : sensibilisation à une possible mixité dans toutes les filières professionnelles (support du théâtre forum), journée de visite en entreprises (métiers qui recrutent) et visite d'un organisme de formation de proximité.

Le territoire est très inégalement desservi par les transports en commun (train, car, bus). Cela conduit une majorité d'employeurs à faire de la possession du permis et d'un véhicule un critère essentiel lors d'un recrutement. De nombreux habitants des QPV, en situation précaire, enchaînent des CDD, des missions d'intérim, ce qui exige d'eux une grande réactivité en matière de déplacements/mobilité. Paradoxalement, leur faible capacité financière découlant

de cette précarité ne leur permet pas aisément d'être autonomes et notamment de passer le permis de conduire et/ou de posséder en permanence leur propre véhicule. Ce constat a amené les acteurs locaux à soutenir deux offres particulièrement adaptées aux besoins des habitants des QPV: un service de location sociale de véhicules qui répond à un besoin immédiat de déplacement (mise à disposition rapide d'un véhicule à un prix accessible) et une Auto-Ecole Sociale, pour les personnes qui ont des difficultés d'apprentissage pour réussir le permis et/ou des difficultés d'ordre financier pour le passer. Ces deux offres ont besoin d'être pérennisées et consolidées en y préservant un accès privilégié aux personnes issues des QPV.

2.2 Le diagnostic participatif établi pour le pilier « économie, emploi, insertion » par les conseils citoyens

2.1.1 Parcours d'insertion vers l'emploi, des publics précaires et en difficulté

De nombreux jeunes des QPV, en âge de travailler, la plupart sans qualification, sont sans perspective et « baissent les bras ».
Des habitants demeurent éloignés des services existants (Pôle Emploi, Mission Locale ...) et coupés de l'information.

2.1.2 Favoriser l'accès à l'emploi et à l'activité des publics en fin de parcours d'insertion

Il existe toujours de la discrimination à l'embauche pour les jeunes issus des QPV, possédant les prérequis (employables) et / ou des diplômes.

3 - Le diagnostic participatif établi pour le pilier «cadre de vie, renouvellement urbain, logement»

3.1 Le diagnostic participatif établi pour le pilier «cadre de vie, renouvellement urbain, logement» par la commission thématique

Cette commission s'est réunie les 9 décembre 2014 et 27 janvier 2015.

Elle a réuni l'ensemble des partenaires institutionnels, administratifs et opérationnels, impliqués dans la politique de la ville sur cette thématique du cadre de vie, du renouvellement urbain et du logement.

Les échanges se sont structurés autour de 3 grands enjeux :

- Finaliser et engager des projets de renouvellement urbain, portant sur les quartiers de Troussier (finalisation 2015), de Belleroche (priorité nationale ANRU 2016/2024) et de Béliigny (candidature pour une priorité régionale ANRU /Contrat de Plan Etat Région).
- Amélioration de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) dans les QPV.
- Développer la politique communautaire d'hébergement et de peuplement diversifié notamment dans les QPV.

3.1.1 Finaliser et engager des projets de renouvellement urbain

3.1.1.1 L'achèvement du renouvellement urbain du quartier de Troussier

Les points de vigilance qui ressortent de ce projet mené sur 8 ans (2008/2015) en site occupé, sont :

- L'anticipation et le suivi des relogements liés aux opérations de «démolition / reconstruction»,
- La gestion du vivier d'habitants en attente de contrats de travail dans le cadre des clauses d'insertion,
- La programmation et la gestion des équipements de proximité et des aires de jeux,
- La nouvelle offre de parkings et garages et sa distribution sur le quartier, avec la problématique de la gestion des places de parking en phase travaux,
- Le traitement des franges du quartier liées au désenclavement (acquisitions, traitement urbain vis-à-vis des riverains ...),
- La question de la domanialité « avant / après » et de la propriété foncière,
- La question des réseaux « avant / après »,
- La question de la propreté des espaces extérieurs et de la gestion des encombrants.

3.1.1.2 Le renouvellement urbain du quartier de Belleruche

Le quartier fait l'objet d'une étude de prospective urbaine engagée dès décembre 2013 et a été retenu par l'ANRU comme quartier de priorité nationale dans la liste des 200 quartiers éligibles pour un projet de renouvellement urbain 2016/2024 (15 quartiers retenus en Région Rhône-Alpes).

L'état des lieux effectué au début de l'année 2014, a permis de relever certains éléments :

- Un quartier organisé en « grandes pièces » avec une morphologie de « Grand Ensemble », qui renvoie à un cloisonnement de l'espace (coupure de la grande barre des Cygnes entre le vieux Belleruche et le plateau ...), ainsi qu'à l'absence d'un lieu de « représentation », induisant une diversité d'usages répartie sur de vastes espaces avec une absence de lien ;
- Des résidences (« Carrière Chapelle », « les Orchidées », « La Claire », « Les Impasses »), des territoires en mutation et des projets urbains à proximité (les anciennes filatures, les Grands Moulins), déconnectés du plateau du fait de la topographie et du découpage communal ;
- Un cadre de vie et paysager de qualité, mais stigmatisé vis-à-vis de l'extérieur et déconnecté du centre-ville malgré la proximité géographique et l'amélioration de la desserte en transport en commun ;
- Un quartier composé à 96 % de logements locatifs sociaux, avec une densité forte sur la partie du « plateau », qui concentre également des faits d'incivilités et des conflits d'usages sur certains espaces de proximité ;
- Un quartier avec des fonctions urbaines peu diversifiées, des équipements publics essentiellement scolaires et sportifs, avec un manque d'adressage, un centre commercial de proximité obsolète et répondant mal aux besoins des habitants ;
- Un tissu associatif étoffé et mobilisé pour l'amélioration du lien social.

L'accent est également mis sur la nécessité d'une offre nouvelle résidentielle favorisant la mixité sociale, y compris avec le retour de locataires ou propriétaires salariés.

3.1.1.3 Le renouvellement urbain du quartier de Béligny

Le quartier fait l'objet d'une étude de prospective urbaine engagée dès décembre 2013 et a fait l'objet d'une candidature auprès de l'ANRU et de la Région Rhône-Alpes, comme quartier de priorité régionale dans la liste des 200 quartiers (55 déjà signalés) éligibles pour un projet de renouvellement urbain 2016/2024.

L'état des lieux effectué début 2014, a permis de relever certains éléments :

- Un quartier développé autour d'un noyau « historique », à l'Est du centre-ville de Villefranche-sur-Saône, scindé en deux par l'autoroute (Béligny Ouest et Béligny Est), vecteur d'importantes nuisances (bruit, pollution, ...) notamment pour les logements de la résidence de l'OPAC du Rhône à Béligny Ouest, mais avec une position stratégique d'entrée d'agglomération à partir de l'échangeur Sud de l'autoroute ;

- Un quartier composé à 70 % de logements locatifs sociaux, avec une densité forte sur la partie de Béliigny Ouest en bordure de l'autoroute qui concentre également des faits d'incivilités (square Fargeot ...)
- Un tissu urbain composite (variété du patrimoine bâti/résidences HLM, maisons individuelles, grande copropriété « sensible » ...), cerné par des espaces commerciaux sans lien avec le quartier, induisant des problématiques de circulation sur les franges et d'accès au quartier ;
- Un axe de desserte central Ouest / Est, mal défini, et contraint au droit de l'autoroute, sur lequel se greffe la majeure partie des équipements publics, sans véritable intensité d'usage.
- Un tissu associatif actif avec des relais présents de longue date sur le quartier ;

3.1.2 L'amélioration de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) dans les QPV

Les problématiques récurrentes dont le traitement devrait être amélioré sont :

- La sureté et la sécurité urbaine (incivilités, rodéos de véhicules, stationnements sauvages ...) qui apparaissent comme des préalables sur certains espaces publics, et à certaines heures : sur Belleroye au niveau de la coulée verte au cœur du plateau Ouest, de l'esplanade du centre commercial, des abords de la rue de Belleroye et sur Béliigny au niveau du square Fargeot et de l'impasse de Mun à Béliigny Ouest ;
- La propreté des espaces extérieurs, notamment aux abords des aires de stockage des containers poubelles, avec le problème récurrent des encombrants ;
- Quelques situations de voisinage difficile dans des résidences HLM, parfois dû à des comportements asociaux ou à des problématiques d'ordre psychiatrique ;
- La difficile implication des habitants dans les différentes instances de concertation, liée au manque de formation, de pratique participative ainsi qu'à la méconnaissance, voire à l'insuffisance, de lieux d'échanges.

3.1.3 Une politique communautaire d'hébergement et de peuplement diversifié, notamment dans les QPV

La politique d'hébergement d'urgence et temporaire soutenue par l'Etat, accompagnée par la CAVBS, répond aux besoins du Nord du département du Rhône. Cette politique sera à articuler avec le plan départemental du Département du Rhône.

Malgré le redressement amorcé dans le cadre du PLH 2010/2015 au niveau de l'ex-CAVIL, la répartition de l'offre de logements sociaux et très sociaux sur l'agglomération reste déséquilibrée et la concentration est encore forte sur les QPV. Les politiques d'attribution entre les bailleurs sociaux et les réservataires, ne sont pas coordonnées au niveau communautaire. L'amélioration de la mixité sociale demeure un objectif à atteindre sur les QPV.

3.2 Le diagnostic participatif établi pour le pilier «cadre de vie, renouvellement urbain, logement» dans le cadre des ateliers urbains

3.2.1 Le diagnostic participatif établi pour le pilier «cadre de vie, renouvellement urbain, logement» dans le cadre de l'atelier urbain de Belleruche

Cet atelier s'est déroulé le 14 février 2014 dans le cadre de l'étude de prospective urbaine.

Au cours de cet atelier ont été mis en avant les points suivants :

- Tous les habitants soulignent l'importance de la maison de quartier. Certains habitants évoquent des nuisances sonores, mais dans l'ensemble les habitants s'accordent pour dire que la maison de quartier est un lieu de vie important qui doit être agrandi (en particulier en direction des jeunes).
- L'espace autour du stade et de la place Laurent Bonnevey est considéré par les habitants comme "le cœur vivant du quartier". Certains habitants évoquent un problème d'accès au terrain de football, mais il est rappelé que ce dernier est un stade municipal.
- L'avenue Laurent Bonnevey est perçue comme étant trop large par certains habitants.
- Le "belvédère" de la rue Pierre Montet est un espace agréable (vue sur le grand paysage), mais qui n'accueille aujourd'hui que peu d'usages.
- Le cheminement linéaire de la « coulée verte » sur le plateau Ouest, est très emprunté par les habitants. Une problématique est cependant identifiée au niveau de conflits d'usages avec les motocross. Le faible éclairage est également évoqué.
- La rue de Belleruche est extrêmement circulée avec des vitesses élevées (problème de sécurité).
- Une importante problématique autour de l'offre commerciale est identifiée sur le centre commercial de Belleruche. L'ensemble des habitants regrette l'absence d'un tabac/presse et d'un commerce alimentaire de proximité qui soit en adéquation avec les besoins des habitants. De fait, le centre commercial n'est pas pratiqué par les habitants, qui lui préfèrent le centre commercial « Leclerc » en contrebas sur la route de Tarare. Le centre commercial n'est utilisé par les habitants que dans une fonction de commerce d'appoint. Les prix élevés s'ajoutent au manque d'attractivité en termes d'offre commerciale.
- Le quartier est perçu par un certain nombre d'habitants comme étant "le plus beau de la ville" avec des "vues magnifiques" sur le grand paysage. Cependant ces larges espaces offrent un "terrain de jeu" pour les motocross. Une vraie problématique est identifiée. Certains habitants éprouvent un sentiment "d'étouffement" lorsqu'ils se trouvent au cœur du quartier. Le "cœur" de Belleruche est identifié de manière précise par l'ensemble des habitants à l'arrière du centre commercial et à l'entrée de la coulée verte sur le plateau Ouest. C'est le lieu où "tout se passe", c'est le lieu de "rencontre". L'ensemble des habitants y fait référence et le qualifie de cœur "historique" du quartier. En été, c'est un espace de jeux important pour les enfants et les jeunes. C'est également sur cet espace que se déroule la fête du quartier. C'est le lieu où se concrétise le lien intergénérationnel. Cet espace doit cependant être mieux exploité aménagé.
- Le réseau de transport en commun assure une bonne desserte du quartier depuis la restructuration du réseau.

3.2.2 Le diagnostic participatif établi pour le pilier «cadre de vie, renouvellement urbain, logement» dans le cadre de l'atelier urbain de Béligny

Cet atelier s'est déroulé le 11 février 2014 dans le cadre de l'étude de prospective urbaine.

Au cours de cet atelier ont été mis en avant les points suivants :

- L'importance des équipements publics qui constituent des lieux de rencontre essentiels à l'échelle du quartier. La salle de musculation notamment, en cours de rénovation par la commune de Villefranche-sur-Saône avec l'appui financier de la Région, constitue le seul véritable espace de mixité du quartier, car des personnes extérieures au quartier viennent également s'entraîner.
- Le manque d'aires de jeux pour les enfants dans les espaces résidentiels, surtout dans les ensembles résidentiels où il y a beaucoup d'enfants (Résidence OPAC à Béligny Ouest).
- L'espace public est utilisé par l'ensemble des habitants pour des manifestations ponctuelles telles que la fête du quartier qui a lieu une fois par an au mois de juin. C'est un événement majeur du quartier. Elle a généralement lieu sur l'espace Condorcet à Béligny Ouest, ou, lorsque cela n'est pas possible, devant l'école Ferdinand Buisson à proximité de l'Horloge, à Béligny Est. Cet espace est également pratiqué quotidiennement par des personnes âgées du quartier qui s'y retrouvent pour discuter du fait de la présence de bancs. Tous notent une amélioration depuis l'installation de la vidéosurveillance sur le secteur (carrefour de l'Horloge). En revanche, le square à l'angle de la rue J. Ferry à Béligny Ouest constitue le point dur du quartier avec des problèmes de squat. Il est identifié comme "l'espace malsain" du quartier par certains habitants.
- Le pont central de franchissement de l'autoroute est utilisé quotidiennement par les habitants et en particulier par les plus jeunes pour se rendre à l'école (un groupe scolaire à Béligny Ouest - Condorcet et un à Béligny Est - F Buisson). Le franchissement est peu adapté aux piétons, car peu sécurisé et très routier. La rue J. Godard constitue un axe de contournement pour éviter les encombrements de la route de Frans. D'autres problèmes d'accès piéton se posent par rapport à la zone commerciale de « la Lagune » et aux terrains de football situés de l'autre côté de l'avenue T. Braun. La traversée s'avère très dangereuse, car l'axe est très routier (vitesse importante des véhicules - plusieurs accidents sont déjà survenus).
- Il n'apparaît pas de problématique majeure d'accès aux commerces. Le quartier est plutôt bien doté avec les commerces de proximité situés route de Frans au Nord, Intermarché au Sud et Lidl à l'Est.
- Concernant les cafés, le café associatif situé Impasse de Mun fonctionnait bien et attirait même une clientèle extérieure au quartier. Cependant, il a récemment fermé. L'ensemble immobilier Impasse de Mun, propriété de la commune de Villefranche-sur-Saône, se trouve vidé également de ses autres activités associatives (boulistes ...) et offre ainsi une opportunité foncière en terme d'évolution des fonctions urbaines du quartier.
- le réseau de transport en commun assure une bonne desserte du quartier depuis la restructuration du réseau.

3.3 Le diagnostic participatif établi pour le pilier «cadre de vie, renouvellement urbain, logement» dans le cadre des conseils citoyens

3.3.1 Le diagnostic participatif établi par le conseil citoyen de Belleruche

Il est rappelé les problèmes d'insécurité dus à la pratique « déviante » notamment de deux roues, de la part de jeunes, sur les espaces publics et principalement sur la coulée verte sur le plateau.

La problématique de propreté des espaces extérieurs est récurrente, surtout au droit de la rue de Belleruche.

Le centre commercial obsolète et l'absence d'une « place de marché », ne favorisent pas la vie de quartier. Il manque globalement de l'activité économique sur le quartier.

Les espaces de jeux pour très jeunes enfants ne sont pas assez nombreux sur le quartier.

Il manque un lieu convivial, intergénérationnel, pour des activités, suite à l'incendie de la maison de quartier à la fin de l'année 2013.

Les places de parking apparaissent en nombre insuffisant aux abords de certaines résidences, particulièrement le long de la rue de Belleruche.

Des services et équipements publics et commerciaux restent difficiles d'accès (maison médicale, centre commercial Leclerc ...).

L'offre de parcelles de jardins familiaux s'avère insuffisante, par rapport à la demande.

Certains immeubles de logements locatifs sociaux sont dépourvus d'ascenseurs (vieux Belleruche ...) cela nuit à la mobilité de certains occupants notamment les personnes âgées et le mode de chauffage au gaz peut paraître onéreux pour certaines familles.

Il est relevé une concentration de familles en grande difficulté sur le quartier.

3.3.2 Le diagnostic participatif établi par le conseil citoyen de Béligny

Il est rappelé l'importance des nuisances induites par l'autoroute ainsi que la dangerosité des points de franchissements, notamment pour les piétons.

Les cheminements piétons apparaissent par ailleurs en nombre limité, notamment sur les franges du quartier, avec des problématiques de traversées de routes.

Le traitement insuffisant des lieux de passage des deux roues accentue l'insécurité routière.

Les espaces de jeux sont en nombre insuffisant suivant les classes d'âges et sont concentrés dans les zones de nuisances aux abords de l'autoroute.

Les espaces verts apparaissent insuffisants sur le quartier ainsi que l'offre de jardins familiaux, en rappelant la localisation délicate (nuisances de l'autoroute, absence de mur anti bruit sur une partie ...) et non attractive (effet « mirador » des tours de logements en proximité ...) de la vingtaine de parcelles réalisée sur la résidence de Béligny Ouest par l'OPAC du Rhône.

3.3.3 Le diagnostic participatif établi par le conseil citoyen du Garet

Certains espaces de jeux ne sont pas aménagés (terrain vers gymnase) et génèrent des risques d'accidents pour les enfants ainsi que des usages déviants (déjections canines malgré la proximité d'un parc à chien peut être mal signalé ...).

Il existe une insécurité routière, vis-à-vis des enfants, au niveau des voies de desserte périphériques, en direction des secteurs commerciaux et sur le Boulevard Burdeau.

La problématique des encombrants laissés sur les espaces extérieurs, surtout sur le secteur de l'OPAC, est récurrente.

Globalement, le quartier souffre d'une image négative vis-à-vis de l'extérieur et le rend peu attractif pour le développement des activités.

Le constat est fait d'un turn-over important des locataires sur le secteur HBVS et la question est posée sur les modalités d'attribution.

C – LES ENJEUX, LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ETABLIS PAR PILIER

1 - Les enjeux, les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels établis pour le pilier «cohésion sociale»

Les trois enjeux qui structurent ce pilier, sont :

- Le renforcement de la citoyenneté à travers l'appropriation des « devoirs »,
- L'accès aux « droits » à tous les citoyens, y compris les plus éloignés,
- La promotion et la consolidation du « vivre ensemble ».

Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels découlent de l'examen des actions conduites précédemment dans le cadre du CUCS 2007/2014, de la situation sociale actuelle, ainsi que des échanges organisés entre les opérateurs, les représentants institutionnels et des différents services partenaires, et les représentants des habitants dans le cadre des conseils citoyens expérimentaux.

1.1 Premier enjeu : le renforcement de la citoyenneté à travers l'appropriation des devoirs

1.1.1 Orientation stratégique : améliorer la maîtrise du français et la transmission des valeurs de la laïcité républicaine pour les habitants issus de l'immigration

Objectifs opérationnels :

- Améliorer la connaissance de l'offre locale d'apprentissage du français « vie quotidienne » en direction des structures intervenantes et des bénéficiaires potentiels.
- Renforcer l'individualisation de l'apprentissage du français en direction de parents d'élèves ciblés, de femmes issues de familles monoparentales, et de résidents de structures d'hébergement (CHRS, Résidences sociales ...), en lien avec le PRE, l'équipe de prévention spécialisée de proximité (ASEA) et le réseau d'éducation prioritaire (REP et REP +) de l'Education Nationale.
- Pour ces publics ciblés, démultiplier les supports d'apprentissage liés à l'utilisation des NTIC et à l'épanouissement culturel.
- Améliorer la coordination / mutualisation des intervenants missionnés dans le cadre de la Politique de la ville », afin de mieux suivre les parcours d'apprentissage.
- Mettre en lien l'amélioration de l'offre locale d'apprentissage du français avec le travail de cartographie linguistique du Rhône effectué par le centre de ressource AFI 01, à l'échelle de la zone territoriale emploi formation (ZTEF) du Beaujolais (cartographie consultable sur www.apprendrelefrancais-rhone.fr) (partenaire concerné la DCII – Préfecture du Rhône).

1.1.2 Orientation stratégique : remettre les parents au cœur du processus éducatif / Ecole des parents

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place un lieu d'écoute et de « ressources éducatives » pour les parents – une Ecole des Parents – en complément du Programme de Réussite Educative (PRE), autour, dans un premier temps, de « temps forts » liés à des questions de « société » (usage d'internet, autorité parentale, danger de « radicalisation », laïcité, liberté d'expression, addictions ...) qui intéressent.
- Mettre en place des ateliers du « faire ensemble » permettant la mobilisation d'un public qui ne se sent pas naturellement légitimé dans des temps d'échange par la parole (autour de la pratique numérique, d'ateliers créatifs de qualité ...).
- Mettre en place régulièrement des espaces de dialogues dans l'école (ciblage ...), sur les questions évoquées de société, en présence de parents d'élèves et d'acteurs « éducatifs » du quartier (représentants d'associations ou de services prestataires d'activités socio-culturelles et sportives, éducateurs spécialisés ...).
- Mettre en place des formations communes sur le rappel des valeurs de la République et de ce que cela induit sur les questions d'identité, de communautarisme, de rejet des amalgames et discriminations, au sein d'établissements scolaires ciblés des territoires en REP, à destination des équipes pédagogiques et de direction, ainsi qu'auprès des acteurs « éducatifs » (cf infra) locaux.
- Promouvoir (temps d'échanges...) auprès des habitants, des itinéraires et expériences valorisantes, de « réussite » (débouchés sur l'emploi, sur une expérience positive d'insertion ...) de jeunes adultes anciennement scolarisés sur les quartiers prioritaires,
- Mieux articuler sur les territoires en REP, et les autres territoires touchés par « l'effet de seuil » (collège Utrillo sur Belleruche), les programmes pédagogiques et les activités péri et extra scolaires, le PRE, au bénéfice de l'enfant ... notamment par la mise en place d'un Projet Educatif Local (PEL) et en améliorant la formation des intervenants sur les activités péri et extra scolaires.
- Etudier avec le comité de pilotage « DSDEN / Préfet de Région », l'élargissement du dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » liant l'apprentissage du français et la connaissance des valeurs de la République, à un collège « ciblé » en lien avec les écoles du 1^{er} degré du secteur donné (partenaire concerné la DCII - Préfecture du Rhône).

Contribution au niveau du CIAS / PRE :

- Projet d'accompagnement des parents primo arrivants avec leur(s) enfant(s) (café des parents, groupe d'activités parents/enfants, groupe de parole) en lien avec l'ASSFAM, sur deux écoles en QPV.
- Prévenir le décrochage précoce, avec le club « Coup de pouce » (groupe de 6 élèves fragilisés de cours primaire) sur l'école J.Bonthoux (Belleruche) et l'atelier « chansons métissées » (groupe de 20 élèves de 3/5 ans avec les parents) sur l'école Condorcet (Béligny).

- Prévenir le décrochage et prévoir des alternatives à l'exclusion scolaire, avec les suivis individuels avec la « brigade de bénévoles » du PRE, les mesures de responsabilisation et de remobilisation (collégiens et lycéens ayant commis un acte répréhensible ou en repli) et le projet d'un atelier numérique pour des collégiens à remotiver.
- Raccrochage scolaire, avec l'action « Elan », en partenariat avec le CIO et la ML, pour 40 jeunes de 16/18 ans sortis du système scolaire et issus des listings « Plateforme ».
- Orienter des jeunes vers le droit commun par les référents de parcours PRE (Département du Rhône, Pôle emploi, CAF, service jeunesse de la commune de Villefranche-sur-Saône, Maison Des Ados, ASEA ...), « pour ne pas faire à la place de ... »
- Ateliers du PRE sur le « vivre ensemble », mis en place pour les jeunes suivis (théâtre, percussions, ...).
- Ateliers du PRE réservés aux parents des jeunes suivis, sur le « lâcher prise / valorisation des potentiels » (sophrologie, atelier clown ...).
- Participation au collectif animé par la CAF sur l'organisation de sorties familiales.
- Projet de suivis individuels de familles primo arrivantes ou allophones, en partenariat avec l'ASSFAM (Association de Service Social Familial Migrants).

1.1.2 Orientation stratégique : aider certaines personnes de 16 à 30 ans, sans repères et perspectives, à devenir acteurs de leur vie et de la société

Objectif opérationnel :

- Développer des outils en s'appuyant sur des supports culturels, sportifs, d'éducation populaire, de lutte contre la fracture numérique favorisant l'acquisition de compétences fondamentales (capacité de dialogue, de trouver et d'analyser de l'information, confiance en soi ...) pour des jeunes ciblés issus des QPV et/ou momentanément incarcérés à la maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône.

1.2 Le deuxième enjeu : l'accès aux droits et aux soins autrement, à tous les citoyens

1.2.1 Orientation stratégique : améliorer l'accès à la santé pour les habitants les plus éloignés de l'exercice de ce droit fondamental

Objectifs opérationnels :

- Elaborer et mettre en œuvre un Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle de la CAVBS avec l'ARS RA, la CPAM et les établissements de santé. Un CLS pour répondre aux problématiques de santé prégnantes localement et améliorer la santé des habitants des QPV. La durée de ce contrat est calquée sur la période du CDV 2015/2020.
- Mettre en place un observatoire local en santé à partir des outils d'observation proposés par l'ARS RA (état de santé de la population et offre de soins locale).

Contrat de Ville 2015/2020

- Organiser des points d'informations aux droits « santé » en développant un accueil personnalisé en proximité dans les QPV en lien avec le PIMM's.
- Promouvoir la santé auprès des publics précaires et améliorer le recours aux prestations et services existants (bilans de santé, dépistage des principaux cancers, vaccination,...)
- En partenariat avec le CLSPD de la commune de Villefranche-sur-Saône, améliorer l'accès aux structures spécialisées et à la prise en charge notamment des jeunes ayant des conduites addictives (Maison Des Ados, PAEJ, sortant de prison). Mettre en place un groupe « ressource » pour les professionnels travaillant auprès du public jeune, afin de favoriser la détection et le suivi des situations à risques ou avérées.
- Améliorer l'information des ressources en santé mentale et la prise en charge des situations complexes notamment dans le parc des logements sociaux et résidences sociales (publics jeunes et seniors).
- Consolider et développer l'offre de soins de proximité dans les trois QPV, par l'installation de professionnels de santé et l'évolution de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Belleroche (MSP) et la création d'une MSP à Béligny et encourager l'exercice de pratiques professionnelles coordonnées comme la télémédecine pour les habitants les moins mobiles.

Contribution au niveau de la CPAM : afin d'améliorer l'accès aux droits et aux soins des habitants des QPV, en particulier en termes d'ouverture de droits à la couverture maladie universelle complémentaire (CMUc), d'adhésion d'une complémentaire santé et d'offre de prévention, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie adaptera ses modalités de contacts avec les assurés, en poursuivant le déploiement des accueils personnalisés sur rendez-vous, et en renforçant ses liens de partenariat avec les centres communaux d'action sociale des communes concernées.

Contribution au niveau de l'ARS : un diagnostic partagé sur l'état de santé des habitants des QPV, sera réalisé dès 2015 en mobilisant l'ARS, la CPAM du Rhône, les professionnels de santé et les élus. A cet effet l'ARS mettra à disposition de toutes les parties au présent contrat de ville et des habitants, une série d'indicateurs de santé territorialisés.

L'ensemble des signataires au présent contrat de ville, s'engage à améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation des professionnels de santé, l'exercice pluri professionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les QPV.

Les signataires s'engagent à renforcer les initiatives de promotion de la santé et de prévention notamment en matière de santé mentale et de nutrition, à améliorer la prise en charge par les habitants de leur propre santé et à lutter contre les addictions.

Contribution de l'OPAC du Rhône :

Participer aux instances et actions partenariales autour :

- De la santé, et en particulier la santé mentale (CLS, CLMS...).
- De l'information concernant le droit au logement

1.2.2 Orientation stratégique : améliorer l'accès aux services publics de base existants, pour les habitants les plus précaires

Objectifs opérationnels :

- Mettre en œuvre de façon opérationnelle un Point Information Médiation Multi services (PIMM's), et des services proposés (antennes, droits « santé » ...), expérimenté sur le QPV de Belleruche à compter du deuxième semestre de l'année 2015.
- Etudier l'extension d'une « antenne / groupe ressource » de ce PIMM's dans le cadre de la maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône, afin d'améliorer la préparation à la sortie des personnes incarcérées.

1.3 Le troisième enjeu : la promotion et la consolidation du « vivre ensemble »

1.3.1 Orientation stratégique : développer l'appui à la vie associative induisant l'amélioration du lien social intergénérationnel et interculturel dans les QPV

Objectifs opérationnels :

- Consolider le Point d'Appui à la Vie Associative communautaire (PAVA) en faveur d'actions d'intérêt général, au travers de différents outils (ingénierie/conseil de projet, appui financier avec engagements réciproques, prêt de matériels, formation des responsables et bénévoles associatifs, local informatique, communication, ressources documentaires, ...).
- Favoriser la création d'un événement interculturel et inter quartiers, susceptible de faire émerger des repères communs et un sentiment d'appartenance à la communauté au sens sociétal et intégré dans la programmation culturelle de l'agglomération et de la ville centre (partenariat avec le CCAB ...).
- Mieux organiser entre les gestionnaires, les acteurs du quartier et les utilisateurs, le partage des locaux de proximité (des collectivités locales, des associations, des bailleurs sociaux), supports des activités de la vie associative locale dans les QPV.
- Etudier la programmation et la réalisation d'équipements publics polyvalents, regroupant les activités socioculturelles proposées sur les quartiers de Belleruche et de Béligny (type Centre social ou Maison de quartier).

1.3.2 Orientation stratégique : favoriser les rencontres intergénérationnelles et l'ouverture au reste de la ville de Villefranche-sur-Saône et de l'agglomération, pour les habitants des QPV

Objectifs opérationnels :

- Délocaliser certains événements culturels programmés sur l'agglomération, dans les QPV.
- Accompagner des familles ciblées (monoparentales, d'origine étrangère, suivies dans le cadre du PRE et/ou à l'école des parents, suivies au titre de l'apprentissage du français), vers l'offre culturelle (événements, équipements) existante sur le reste de l'agglomération.
- Créer des espaces / lieux de rencontres et de dialogues intergénérationnels, accessibles pour les habitants, dans les QPV. Dans un premier temps, ces lieux pourraient être destinés aux conseils citoyens et aux différents groupes de réflexion et de travail constitués dans ce cadre collaboratif.
- Poursuivre la dynamique engagée sur l'action « sensibilisation tri/propreté » sur le quartier de Béligny (partenaire concerné OPAC du Rhône).
- Développer d'autres projets participatifs sur le quartier de Béligny, par exemple des jardins collectifs, (partenaire concerné OPAC du Rhône).
- Créer, au travers de la démarche « projet de résidence » un dialogue constructif avec l'ensemble des locataires pour une prise en charge partagée des difficultés de vie sociale et de tranquillité sur le quartier de Belleruche (partenaire concerné OPAC du Rhône).

2 - Les enjeux, les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels établis pour le pilier «économie, emploi, insertion»

Les trois enjeux qui structurent ce pilier sont :

- L'optimisation des parcours d'insertion des publics en situation de précarité.
- L'accès à l'emploi et à l'activité pour les publics en fin de parcours d'insertion, ayant acquis les prérequis d'employabilité.
- L'amélioration de l'ouverture et de la mobilité professionnelle et géographique, favorable à l'accès à l'emploi durable des publics issus des QPV.

Les orientations et objectifs opérationnels découlent de l'examen des actions conduites précédemment dans le cadre du CUCS « 2007/2014 », de la situation sociale actuelle, ainsi que des échanges organisés entre les opérateurs, les représentants institutionnels et des différents services partenaires, et les représentants des habitants dans le cadre d'ateliers urbains et des conseils citoyens expérimentaux.

2.1 Le premier enjeu : l'optimisation des parcours d'insertion des publics en situation de précarité

2.1.1 Orientation stratégique : favoriser un meilleur suivi dans le temps, étape après étape, des personnes en parcours d'insertion

Objectifs opérationnels :

- Inciter à une meilleure communication (perception d'un portail « unique » par les bénéficiaires) et coordination/mutualisation entre les opérateurs d'insertion du territoire, en lien avec les institutions de tutelle et principaux financeurs de droit commun des SIAE (Etat, Région Rhône-Alpes, Département du Rhône) au bénéfice d'un vivier de personnes (à l'exemple de l'expérience vécue lors de la rénovation du quartier Troussier) suivies régulièrement sur la durée, dans leur parcours d'insertion, des plus en difficulté aux plus employables.
- Co-construire, quand elles n'existent pas dans le droit commun, des étapes préalables d'appui à l'acquisition des compétences fondamentales et des savoirs de base permettant une meilleure employabilité ultérieure, pour des jeunes de 16/25 ans très fragilisés, avec l'appui d'acteurs locaux tels que la cyber-Base de la MdEF, des structures d'éducation populaire.
- Contribuer à consolider et développer l'offre d'insertion, en veillant particulièrement au sein des SIAE, à développer des activités accessibles aux femmes, aux jeunes sans qualification, aux personnes ayant des problématiques de santé et aux personnes condamnées ou sortantes de la maison d'arrêt ainsi qu'à consolider et développer la brigade de vacataires.
- Développer, voire généraliser l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics, en ayant recours notamment à d'autres articles du code des marchés publics

Contrat de Ville 2015/2020

(articles 15, 30 et combiner les articles 14 et 53), notamment dans le cadre des projets de rénovation urbaine avec l'ANRU.

- Favoriser la promotion des contrats aidés et surtout la mobilisation d'employeurs potentiels, pour développer le recours aux contrats aidés au bénéfice des habitants des QPV, notamment quand ils sont prioritaires (emplois d'avenir, contrat unique d'insertion, contrat de génération ...) et développer les mesures alternatives à l'incarcération, dans les collectivités locales.
- Valoriser et communiquer sur des réussites individuelles d'insertion socio professionnelle d'habitants, notamment de jeunes, issus des quartiers prioritaires, en lien notamment avec un axe du PLSPD de la commune de Villefranche-sur-Saône, sur les jeunes exposés à la délinquance et la prévention de la récidive.
- Expérimenter une « approche systémique », auprès d'habitants de « résidences-tests » de bailleurs sociaux, à taille humaine, situées dans les QPV. Expérimentation visant à améliorer pour chacune des familles, tous les aspects de leur vie quotidienne (insertion socio professionnelle, emploi, revenu, accès aux droits et à la santé, éducation des enfants, activités civiques et associatives, citoyenneté et vivre ensemble ...).
- Etudier un projet inter bailleur pouvant être appuyé par le Fonds d'Innovation Social de la Fédération des ESH (partenaire concerné HBVS).
- Participer à la réflexion partenariale avec le service « politique de la ville » de la CAVBS, les éducateurs de l'ASEA, les agents territoriaux et les adultes relais des collectivités locales notamment des communes,...) permettant de concrétiser des chantiers d'insertion en réponse aux attentes de diverses catégories de population ; jeunes, femmes, ...(partenaire concerné OPAC du Rhône).

2.2 Le deuxième enjeu : l'accès à l'emploi et à l'activité pour les publics en fin de parcours d'insertion, ayant acquis les prérequis d'employabilité

2.2.1 Orientation stratégique : développer les liens avec le monde de l'entreprise

Objectifs opérationnels :

- Développer les liens et les connaissances réciproques entre les entreprises de proximité, les « acteurs » des QPV (médiateurs, relais associatifs, agents « référents » des collectivités et des bailleurs sociaux ...) et le Service Public de l'Emploi (SPE), afin de multiplier les actions de parrainage, d'immersion (EMT ...) et les visites en entreprise, les accueils en stage, la caravane de l'entrepreneuriat ... à destination d'habitants des QPV.
- Concernant l'accès à l'emploi et d'éventuelles opérations importantes de recrutement dans des entreprises situées dans ou en proximité des QPV (en lien avec des projets de renouvellement urbain et d'aménagement ...), constituer des groupes « ressources » public/privé, à même de veiller collectivement et de façon volontariste à ce qu'une part des emplois soit réservée par exemple pour les habitants des QPV, à compétences égales par ailleurs.
- Détecter et accompagner spécifiquement les habitants des QPV, quand leurs besoins se situent en amont de l'étape de la « couveuse d'activités », au travers de la création d'un « Cité Lab » ou d'un « service de base », en partenariat avec la coopérative Calad' Impulsion, la caisse des dépôts et Consignations (CDC), le service économique de la CAVBS, la MDEF, les chambres consulaires et à terme, envisager l'étude d'une pépinière d'activités dédiée.
- Renforcer l'accès à l'emploi des habitants des QPV, avec notamment le soutien à des dispositifs liés à la double approche « sport / emploi ».

Contribution de la CDC :

- Intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres (partenaire concerné la CDC)

La mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires (exemple d'actions en cours d'étude : Cité Lab),
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

Les modalités d'intervention de la CDC seront précisées dans des conventions à signer entre elle et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements Publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

2.3 Le troisième enjeu : L'amélioration de l'ouverture et de la mobilité professionnelle et géographique favorable à l'accès à l'emploi durable des publics issus des QPV

2.3.1 Orientation stratégique : favoriser l'autonomie des déplacements des publics issus des QPV

Objectifs opérationnels :

- Consolider le service de location sociale de véhicules géré par l'association Aid'Auto 69 en coordination avec la MDEF, en articulation avec les acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion par l'activité économique et tous les autres dispositifs de droit commun d'aide à la mobilité développés sur le territoire par la CAVBS dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (transport collectif, Vélo station ...).
- Consolider l'auto-école sociale gérée par « Innovation et Développement » en coordination avec la MDEF, en articulation avec les acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion par l'activité économique et avec une mission complémentaire de sensibilisation des habitants des QPV à la sécurité routière.
- Entreprendre une étude de faisabilité visant à l'émergence d'un nouvel outil (autour du concept de garage social et « solidaire ») permettant la création d'un outil d'insertion supplémentaire et d'un espace d'entretien de véhicules, à moindre coût pour les publics ciblés, notamment les habitants des QPV.
- Etudier la création d'un Fonds d'aide au retour vers l'emploi, afin de contribuer à lever les freins financiers.
- Maintenir l'offre de transport collectif actuelle très satisfaisante pendant la durée du contrat de ville (lien avec le pilier « cohésion sociale »)
- Poursuivre la politique de droit commun de l'agglomération en faveur du développement des modes doux de déplacements avec l'installation de mobilier de type arceau couvert mieux adapté dans les équipements sportifs et culturels ainsi que les écoles situés dans les QPV. Par ailleurs, il est indispensable de disposer de locaux fermés avec contrôle d'accès pour le stationnement des vélos sur le lieu de résidence. Une réflexion est à engager avec les bailleurs sociaux présents sur chacun des quartiers (OPAC, HBVS). Des locaux existent parfois, mais ne sont pas utilisés pour des questions de sécurité (vol notamment). Des solutions sont à imaginer pour apporter des réponses aux besoins de stationnement deux roues des résidents.

3- Les enjeux, les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels établis pour le pilier «cadre de vie, renouvellement urbain, logement»

Les **trois** enjeux qui structurent ce pilier, sont :

- Finaliser et engager des projets de renouvellement urbain favorisant la cohésion urbaine de l'agglomération, portant sur les quartiers de Troussier (« sortant » avec dernière tranche sur 2015/2016), de Belleroche (priorité nationale ANRU 2016/2024) et de Béligny (positionné sur une priorité régionale ANRU /CPER).
- Améliorer la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) dans les QPV.
- Développer la politique communautaire d'hébergement et de peuplement « mixé », notamment dans les QPV.

Les orientations et objectifs opérationnels découlent de l'examen des actions conduites précédemment dans le cadre du CUCS « 2007/2014 », de la situation sociale actuelle, ainsi que des échanges organisés entre les opérateurs, les représentants institutionnels et des différents services « partenaires », et les représentants des habitants dans le cadre des ateliers urbains et des conseils citoyens expérimentaux.

3.1 Le premier enjeu : finaliser et engager des projets de renouvellement urbain

3.1.1 Orientation stratégique : finalisation du programme de renouvellement urbain du quartier de Troussier

- Finaliser la réalisation des seize maisons jumelées par HBVS.
- Finaliser l'aménagement des espaces extérieurs sur le secteur Sud/Est notamment les jardins familiaux.

3.1.2 Orientation stratégique : étude et engagement du projet de renouvellement urbain de Belleroche, dans le cadre du programme national avec l'ANRU, sur la période 2016/2024

Objectifs opérationnels:

Signer le protocole de préfiguration élaboré avec l'ANRU et l'ensemble des autres partenaires. Il sera suivi de l'élaboration et de la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain dont la signature doit intervenir en 2016/2017. Ce protocole de préfiguration précise :

- Le quartier concerné, en l'occurrence le quartier de Belleroche.
- Les orientations d'aménagement poursuivies au titre du volet urbain, avec une vision à 15 ans et les premiers objectifs opérationnels à huit ans (2017/2024), y compris les modalités de reconstitution de l'offre de logements sociaux démolis (% par type de secteur : quartier, commune, reste de l'agglomération ...).

- Une approche technico financière du projet à huit ans, avec l'analyse de la soutenabilité financière des projets (répartition des engagements financiers), dans une approche en coût global.
- Le programme d'études complémentaires détaillé à mettre en œuvre sur 2015/2016, afin de préciser le projet urbain, ses modalités de mise en œuvre et son calendrier de réalisation et de préparer ainsi la convention avec l'ANRU.
- Les modalités d'association des habitants dès 2015, puis dans le suivi du projet sur 2016/2024 sachant que des conseils citoyens par quartier ont été constitués à titre expérimental dès janvier 2015 et que celui de Belleruche a été d'ores et déjà saisi de l'avant-projet étudié (état des lieux, orientations prévisionnelles d'aménagement) depuis le début de l'année 2014.

Le plan mentionnant les orientations stratégiques définies pour le quartier de Belleruche sera indiqué dans le protocole de préfiguration susvisé et annexé au présent contrat de ville.

3.1.3 Orientation stratégique : étude et engagement du projet de renouvellement urbain de Béligny, dans le cadre d'un programme régional avec l'ANRU et la Région Rhône-Alpes (CPER)

Objectifs opérationnels :

- Figurer dans la liste des 200 quartiers d'intérêt régional avec l'ANRU et la Région Rhône-Alpes, dans le cadre du CPER 2015/2020.

Plan d'actions :

- Les actions conduites par l'OPAC du Rhône :
 - Les actions sur son patrimoine seront définies et validées dans le cadre de la future convention ANRU sur le quartier de Béligny, si ce dernier est retenu au titre des projets d'intérêt régional.
 - Un suivi et un accompagnement social de qualité de ses locataires sera effectué dans le cadre des opérations de relogement préalable aux démolitions de logements sociaux.
 - Les clauses de la nouvelle charte insertion de l'ANRU 2014 – 2024 dans les opérations d'investissement relevant de sa maîtrise d'ouvrage, seront appliquées.
 - Une organisation interne pour le suivi et le pilotage de l'ensemble des opérations relevant de sa maîtrise d'ouvrage (relogement, démolition, réhabilitation, reconstitution de l'offre démolie, ...) sera mise en place.

- Les actions conduites par la CDC :

- La mobilisation de la CDC privilégiera, d'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :
 - Les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
 - Les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
 - Les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).
- Des prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :
 - Construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers.
 - Opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).
- En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé, afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.
- Les modalités d'intervention de la CDC seront précisées dans des conventions à signer entre la CDC et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

3.2 Le deuxième enjeu : améliorer la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) dans les QPV

3.2.1 Orientation stratégique : réduire l'insécurité liée à la pratique illicite et la conduite dangereuse de véhicules motorisés

Objectifs opérationnels :

- Développer les aménagements préventifs sur les espaces publics (pose d'obstacles, éclairage renforcé, signalétique, vidéo protection ...) les plus sensibles notamment en lien avec l'ASPB (Association des Propriétaires de Belleruche) sur le quartier de Belleruche.
- Prolonger les actions de sensibilisation à la sécurité routière et à la lutte contre les incivilités, plus particulièrement sur les QPV de Belleruche et de Béliigny.
- Mettre en place un partenariat pour assurer la tranquillité (partenaire concerné HBVS)
- Participer au traitement des dysfonctionnements sur l'espace public avec le concours de l'ASPB (partenaire concerné OPAC du Rhône).

3.2.2 Orientation stratégique : améliorer la propreté des espaces publics extérieurs

Objectifs opérationnels :

- Développer les actions de prévention et de responsabilisation auprès des plus jeunes, des locataires de résidences sociales et des habitants habitant en frange des QPV, notamment au respect des « métiers de la proximité » dans le cadre scolaire.
- Adapter le dispositif d'enlèvement des encombrants.
- Elaborer un nouveau schéma d'entretien des espaces extérieurs publics (par domanialité), auquel les habitants (représentants des Conseils Citoyens ...) seront associés, y compris dans la gestion ultérieure.

3.2.3 Orientation stratégique : améliorer les conditions de voisinage

Objectifs opérationnels :

- Améliorer la détection et la prise en charge partenariale des situations individuelles avérées liées à des problématiques de santé mentale ou comportementales, au sein du parc de logements sociaux (cf pilier Cohésion Sociale).
- Définir les conditions d'une nouvelle politique de peuplement par résidence sociale (modalités d'attribution, relogements, rotation et gestion de la vacance ...) favorisant la mixité sociale.

3.2.4 Orientation stratégique : préparer une convention intercommunale entre la CAVBS, les bailleurs sociaux et l'Etat

Objectif opérationnel :

- Lister les priorités de chacun pour les actions soumises à abattement Taxe sur le Foncier des Propriétés Bâties (TFPB) et précisant les modalités de mise en cohérence avec les actions de la GSUP.
- Créer un comité de concertation locative sur le quartier de Belleruche (partenaire concerné HBVS).
- Travailler à la réappropriation par les habitants des espaces extérieurs, cf pilier « Cohésion Sociale » (partenaire concerné OPAC du Rhône).

3.3 Le troisième enjeu : Développer la politique communautaire d'hébergement et de peuplement mixé, notamment dans les QPV

3.3.1 Orientation stratégique : participation à la consolidation du dispositif local d'hébergement d'urgence et temporaire sur le Nord du département du Rhône

Objectifs opérationnels :

- Consolider l'antenne locale d'accueil, d'information et d'orientation de la Maison de la Veille Sociale du Rhône, pour les ménages sans logement.
- Consolider le dispositif d'hébergement d'urgence hivernal.
- Mettre en place un dispositif de prise en charge des femmes victimes de violences.
- Développer l'accompagnement social lié au logement, facilitant les sorties vers le logement de droit commun.
- Mettre en place un traitement préventif collégial des sorties des dispositifs de l'AUDA (Accueil d'urgence des demandeurs d'asile) et du CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) au foyer ADOMA.
- Poursuivre le suivi des familles en difficulté par le biais des mesures ASLL (Accompagnement Social Lié au logement) (partenaire concerné OPAC du Rhône).
- Développer notre participation au dispositif d'hébergement d'urgence ; cf actions engagées avec l'association Le Mas, sur l'offre de logements transitoires accompagnés (partenaire concerné OPAC du Rhône).
- Participer à une instance de réflexion sur les orientations d'attributions avec les autres bailleurs, les communes et les acteurs du logement social (partenaire concerné OPAC du Rhône).
- Proposer, dans le cadre de l'objectif fixé de mixité sociale, des actions et programmes visant à accueillir de nouvelles populations (partenaire concerné OPAC du Rhône).

3.3.2 Orientation stratégique : traitement d'ensembles immobiliers sensibles dans, ou à proximité des QPV

Objectifs opérationnels :

- Accompagner le traitement de la Copropriété sensible du « Béliigny » (à Béliigny Est).
- Accompagner le traitement de la résidence sociale ADOMA (proche de Béliigny).

D – ENGAGEMENTS DE L'ETAT PRIS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS INTERMINISTERIELLES D'OBJECTIFS EN FAVEUR DES QPV PAR PILIER DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE DE DROIT COMMUN

1 - Engagements de l'Etat pris dans le cadre des conventions interministérielles d'objectifs en faveur des QPV sur le pilier «cohésion sociale»

1.1 Orientations stratégiques et objectifs opérationnels pris dans le cadre de la convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013

1.1.1 Orientation stratégique : réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive Objectifs opérationnels

- Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive,
- Dans les projets éligibles aux interventions du Centre National du Développement du Sport (CNDS) (équipements sportifs et subventions), cibler davantage les quartiers prioritaires.

1.1.2 Orientation stratégique : territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes

Objectifs opérationnels :

- Augmenter le nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale,
- Faire progresser la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2013).

1.1.3 Orientation stratégique : donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité

Objectifs opérationnels :

- Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets),
- Soutenir les petites associations de proximité,
- Intégrer la question des quartiers dans la Charte d'engagements réciproques entre l'État et les associations en cours de refonte.

1.2 Orientations stratégiques et objectifs opérationnels pris dans le cadre de la convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013

1.2.1 Orientation stratégique : améliorer l'accès aux droits

Objectifs opérationnels :

- Développer un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF).
- Assurer un meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS).

1.2.2 Orientation stratégique : disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires, en mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus.

1.2.3 Orientation stratégique : améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluri professionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires

1.2.4 Orientation stratégique : renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique

1.2.5 Orientation stratégique : adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des contrats locaux de santé et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ASV)

1.2.6 Orientation stratégique : territorialiser le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) dans les quartiers

1.2.7 Orientation stratégique : lutter contre l'isolement des personnes âgées

1.3 Orientations stratégiques et objectifs opérationnels pris dans le cadre de la convention avec le ministère des droits des femmes du 21 mai 2013

1.3.1 Orientation stratégique : développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers

Objectifs opérationnels :

- Mettre un volet obligatoire « égalité entre les femmes et les hommes » dans les contrats de ville,
- Assurer un meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers,
- Promouvoir la méthodologie des marches exploratoires des femmes.

1.3.2 Orientation stratégique : décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes :

- les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- le programme « ABCD de l'égalité »,
- le dispositif « téléphone grand danger ».

1.3.3 Orientation stratégique : soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF)

1.3.4 Orientation stratégique : s'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes : meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

1.4 Orientations stratégiques et objectifs opérationnels pris dans le cadre de la convention avec le ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche du 7 juin 2013

1.4.1 Orientation stratégique : lancement du troisième appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » hors Île-de-France :

- Majoration de 10% du taux de subvention aux projets qui concernent les quartiers de la politique de la ville,
- Réserve de 10% des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées, en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, avec une attention particulière pour celles issues des quartiers prioritaires.

1.4.2 Orientation stratégique : mobilisation renforcée des autorités organisatrices de transports urbains dans le cadre des nouveaux contrats de ville, afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires

1.4.3 Orientation stratégique : intégration d'un volet « desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les plans de déplacements urbains

1.5 Orientations stratégiques et objectifs opérationnels pris dans le cadre de la convention avec le ministère de la justice du 8 juillet 2013

1.5.1 Orientation stratégique : associer l'institution judiciaire aux nouveaux contrats de ville (les représentants du ministère public seront signataires)

1.5.2 Orientation stratégique : conforter la justice de proximité

Objectifs opérationnels :

- Créer 100 nouveaux bureaux d'aide aux victimes avec une priorité d'implantation dans les territoires concernés par la politique de la ville,
- Implanter de nouvelles structures : maisons de justice et du droit (MJD) et points d'accès au droit (PAD) prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et maintien des moyens (postes de greffiers dédiés).

1.5.3 Orientation stratégique : mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville

Objectifs opérationnels :

- Mobiliser prioritairement les moyens de la justice vers les quartiers prioritaires, notamment ceux concernés par une zone de sécurité prioritaire (ZSP),
- Cibler plus particulièrement de la répression de certaines infractions : stupéfiants, économie souterraine, violences contre les forces de l'ordre, infractions en matière d'habitat indigne ou insalubre.

1.5.4 Orientation stratégique : prévenir la récidive

Objectifs opérationnels :

- Accompagner des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle,
- Assurer une meilleure accessibilité des jeunes aux dispositifs de droit commun,
- Généraliser les conventions entre la justice et les bailleurs sociaux (actions visant la réparation du préjudice subi),
- Permettre des instructions en lien avec la police et la gendarmerie pour garantir l'effectivité des mesures prononcées, notamment en matière d'interdiction de séjour dans les quartiers.

1.5.5 Orientation stratégique : favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux classes préparatoires intégrées (CPI) « égalité des chances » dans les écoles du ministère de la justice

1.5.6 Orientation stratégique : lutter contre les discriminations

Objectifs opérationnels :

- Assurer un partenariat avec le Défenseur des Droits,
- Faire participer le ministère de la justice au programme d'actions interministérielles de lutte contre les discriminations.

1.6 Orientations stratégiques et objectifs opérationnels pris dans le cadre de la convention avec le ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants

1.6.1 Orientation stratégique : engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances

Objectifs opérationnels :

- Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC),
- S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires : incitation au recensement et information sur la journée « Défense et Citoyenneté », repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités offertes dans le ministère de la défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense,...), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc...

1.6.2 Orientation stratégique : engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles

Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les habitants des quartiers à la connaissance des conflits contemporains (par exemple, par leur accès aux lieux de mémoire ou par la diffusion, dans les quartiers, d'une exposition sur l'engagement des soldats d'Afrique), et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie,
- Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers, afin de commémorer les conflits contemporains,
- Encourager le recueil de la mémoire des habitants des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre.

1.7 Orientations stratégiques et objectifs opérationnels pris dans le cadre de la convention avec le ministère de l'intérieur du 27 septembre 2013

1.7.1 Objectifs opérationnels en matière de sécurité et de la prévention de la délinquance

- Consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'aide de nouveaux outils de connaissance de la réalité des quartiers prioritaires, notamment en relation avec le ministère de la justice : réforme de la statistique policière et mobilisation de l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice (INHESJ) pour mieux prendre en compte la réalité des quartiers dans les indicateurs utilisés par les services,
- Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes : doublement du nombre de délégués à la cohésion police-population (59) et d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (170), meilleur accès des jeunes des quartiers aux métiers de la sécurité, extension du recours au service civique et développement des expérimentations locales favorisant le dialogue avec la police,
- Renforcer et adapter l'action des services de police et gendarmerie dans les quartiers : coordination de l'extension des Zones de Sécurité Prioritaire (ZSP) avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, sensibilisation des agents de la police et de la gendarmerie à leur environnement professionnel, présence préventive et dissuasive dans les quartiers et affectation prioritaire de policiers expérimentés,
- Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance (CIPD) : accent mis sur la prévention de la récidive et priorité donnée aux quartiers de la politique de la ville dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et intégration de cette stratégie dans le cadre des nouveaux contrats de ville,
- Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers, en lien avec l'ensemble des ministères concernés : lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif, dans les transports et aux abords des établissements scolaires et lutte contre le trafic de stupéfiants,
- Développer un volet sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville.

Contrat de Ville 2015/2020

1.7.2 Objectifs opérationnels en matière d'intégration

- Participer à la refondation de la politique d'intégration sous l'autorité du Premier Ministre et dans le sillage du rapport Tuot (annexe à venir en fonction des conclusions des travaux conduits),
- Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police, la gendarmerie et l'administration territoriale : recrutement de sous-officiers de gendarmerie, accompagnement des adjoints de sécurité (dont ex-cadets de la République) pour leur ouvrir l'accès au concours de gardien de la paix, poursuite et renforcement des CPI de commissaires et d'officiers de police.

1.7.3 Objectifs opérationnels concernant l'administration territoriale de l'Etat

- Au niveau régional, renforcer la responsabilité des préfets de région dans la territorialisation des politiques sectorielles au bénéfice des quartiers prioritaires : mobilisation de l'instance collégiale du Comité de l'Administration Régionale (CAR) pour cibler les moyens humains et financiers et pour examiner les projets de contrats de ville dans la région,
- Au niveau départemental :
 - o Conforter le rôle des préfets, et auprès d'eux des préfets délégués à l'égalité des chances (PDEC) et sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville (SPV), dans la mise en œuvre de la politique de la ville au plus près des territoires, notamment dans le cadre de la négociation et de l'animation des nouveaux contrats de ville (circulaire intérieur-ville à venir sur les missions des PDEC, SPV et sous-préfets d'arrondissement),
 - o Mettre en place autour des préfets des équipes interministérielles pour préparer les nouveaux contrats,
- Accompagner et former les services de l'Etat et l'ensemble des professionnels à la préparation des nouveaux contrats et à la conduite de la politique de la ville sur les territoires (mobilisation des délégués du préfet et des centres de ressources de la politique de la ville).

1.8 Orientations stratégiques et objectifs opérationnels pris dans le cadre de la convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative du 7 octobre 2013

1.8.1 Orientation stratégique : faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la ville afin de faire en sorte que les écoles et les collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants

1.8.2 Orientation stratégique : mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école

Objectifs opérationnels :

- Organiser prioritairement la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires et développer ce dispositif dans chaque quartier prioritaire (ciblage de 25% des postes dédiés dans les quartiers),
- Disposer de « Plus de maîtres que de classes » (ciblage de 25% des postes créés dans les quartiers prioritaires),
- Pour lutter contre le décrochage (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans) : création d'emplois dans les établissements difficiles et mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs,
- Affecter prioritairement des emplois médico-sociaux dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire.

1.8.3 Orientation stratégique : faire des emplois d'avenir professeur (18 000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes

1.8.4 Orientation stratégique : soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école : développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc. (circulaire à venir)

1.8.5 Orientation stratégique : soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative

Objectifs opérationnels :

- Poursuivre la mise en œuvre du PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire,
- Développer des activités périscolaires et élaboration de parcours artistiques et culturels, en particulier pour les jeunes issus des quartiers,
- Soutenir l'internat scolaire, les activités de médiation et les cordées de la réussite.

1.8.6 Orientation stratégique : intégrer les ministères de l'éducation nationale et de la réussite éducative à la préparation et au pilotage des futurs contrats de ville : signature des contrats par les recteurs et participation de leurs représentants aux équipes interministérielles

1.9 Orientations stratégiques et objectifs opérationnels pris dans le cadre de la convention avec le ministère de la culture et de la communication de février 2014

1.9.1 Orientation stratégique : faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction

Objectifs opérationnels :

- Mobiliser des équipements et des acteurs culturels, développement des différentes pratiques et expressions artistiques et culturelles,
- Développer des résidences d'artistes dans les quartiers de la politique de la ville, intégration de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme.

1.9.2 Orientation stratégique : faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication

Objectifs opérationnels dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle :

- Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle,
- Consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville,
- Développer l'éducation au multimédia,
- Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire (mobilisation des dispositifs de réussite éducative, des structures et équipes artistiques et culturelles)

Objectif opérationnel :

- Accompagner vers l'enseignement supérieur « Culture » en incitant les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel, placés sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, à accroître le nombre d'élèves issus des quartiers de la politique de la ville.

1.9.3 Orientation stratégique : soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers

1.9.4 Orientation stratégique : valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer les actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales)

Contrat de Ville 2015/2020

3 - Engagements de l'Etat pris dans le cadre des conventions interministérielles d'objectifs en faveur des QPV sur le pilier «économie, emploi, insertion»

2.1 Orientations stratégiques et objectifs opérationnels pris dans le cadre de la convention avec le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du dialogue social du 25 avril 2013

2.1.1 Orientation stratégique : favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires : doublement en 3 ans de la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » (NACRE)

2.1.2 Orientation stratégique : permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification :

- . Par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation,
- . Par la mobilisation des dispositifs de « deuxième chance » (établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C),
- . Par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme.

2.1.3 Orientation stratégique : s'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle :

Objectifs opérationnels :

- Fixer un objectif pour les Contrats d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) : objectif de 20% des jeunes des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) parmi les bénéficiaires d'ici 2015 (15% en 2012),
- Favoriser le parrainage.

2.1.4 Orientation stratégique : garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des ZUS (objectifs 2015)

Objectifs opérationnels :

- Fixer des objectifs pour les emplois d'avenir : 30% de bénéficiaires résidant en ZUS (20% en 2013, 25% en 2014),
- Fixer des objectifs pour les contrats uniques d'insertion : maintien de la part actuelle des résidents des ZUS pour le secteur non marchand (13%), et passage à 12% pour le secteur marchand (contre 9,7% en 2012),
- Fixer des objectifs pour l'insertion par l'activité économique : objectif de progression à fixer après qu'est établi un diagnostic.

2.1.5 Orientation stratégique : fixer des objectifs pour expérimenter le dispositif des emplois francs, outil spécifique de lutte contre les discriminations

2.1.6 Orientation stratégique : adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers

- Missions locales : prise en compte du critère de présence ou proximité des quartiers prioritaires dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'Etat entre les structures,
- Pôle emploi : signature d'une convention spécifique le 30 avril traitant de l'accessibilité aux services de Pôle Emploi, du renforcement de l'accompagnement et de l'adaptation de l'offre de service aux besoins des résidents des ZUS ; Pôle Emploi est systématiquement signataire des contrats de ville.

2.1.7 Orientation stratégique : mobiliser les moyens des services déconcentrés : coordination de l'action des délégués du préfet avec celle des unités territoriales des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) systématiquement impliquées dans l'élaboration des contrats de ville

2.1.8 Orientation stratégique : intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service public de l'emploi: le tableau de bord régional et départemental des données de l'emploi en ZUS diffusé semestriellement par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) permet de vérifier la réalisation des objectifs

2.2 Orientations stratégiques et objectifs opérationnels pris dans le cadre de la convention avec le ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation du 27 septembre 2013

2.2.1 Orientation stratégique : améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement

Objectifs opérationnels :

- Disposer annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les ZUS (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires),
- Pour le diagnostic et le suivi des résultats, mobiliser le SG-CIV (Observatoire national des zones urbaines sensibles), la Direction générale de la cohésion sociale (Mission de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ainsi que les têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les quartiers.

2.2.2 Orientation stratégique : créer de l'activité dans les ZUS

Objectifs opérationnels :

- Assurer le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE),
- Promouvoir et développer le modèle coopératif : contribution au doublement national du nombre de sociétés coopératives et participatives (SCOP) (de 2000 à 4000), exploitation du potentiel des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et soutien à l'essor de l'entrepreneuriat individuel sous des formes collectives (CAE),
- Soutenir la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics (chantiers du Grand Paris, de l'appel à projets Transports et mobilité hors Île-de-France et du nouveau programme national de renouvellement urbain, etc.) en s'assurant de la qualité des parcours d'insertion des bénéficiaires.

2.2.3 Orientation stratégique : soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS

Objectifs opérationnels :

- Accompagner des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir, contrats de génération notamment), afin de favoriser l'accès à ces mesures des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers en privilégiant le recours aux entreprises de l'ESS,
- Sensibiliser à l'ESS des cadres et formateurs des écoles de la deuxième chance (E2C), centres de l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et formations du service militaire adapté.

2.2.4 Orientation stratégique : développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers

Objectifs opérationnels :

- Favoriser en lien avec la Caisse des dépôts et en mobilisant les « Cité labs », la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers,
- Mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel relatif aux Pôles territoriaux de coopération économique.

2.3 Orientations stratégiques et objectifs opérationnels pris dans le cadre de la convention avec le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme de décembre 2013

2.3.1 Orientations stratégiques en matière d'artisanat

2.3.1.1 Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires

Objectifs opérationnels :

- Fixer le taux de progression de la part des jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat, mesures d'information et de promotion dans les établissements scolaires du secondaire,
- Sensibiliser les employeurs aux viviers de candidats résidents des ZUS.

2.3.1.2 Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers à la création et au développement d'entreprise

Objectifs opérationnels :

- Fixer le taux de progression du nombre d'activités artisanales implantées, offre d'accompagnement sous forme de tutorat ou de mentorat,
- Développer l'offre de locaux artisanaux en lien avec l'EPARECA, etc...

2.3.1.3 Associer le réseau des chambres des métiers et de l'artisanat à l'action publique en faveur des quartiers par leur mobilisation dans le cadre des futurs contrats de ville

2.3.2 Objectifs opérationnels en matière de commerce

- Sur la base du rapport du CESE, examiner l'opportunité de maintenir un dispositif d'exonérations fiscales et sociales ciblé sur les activités commerciales,
- Dans le cadre de la réforme du FISAC, renforcer la mobilisation de ce fonds avec un ciblage sur les territoires les plus fragiles,
- Développer et renforcer l'action de l'EPARECA : création d'une société foncière d'investissement avec la CDC, dédiée à l'acquisition au portage d'opérations commerciales et artisanales dans les quartiers prioritaires, développement d'une mission de centre de ressources au sein de l'EPARECA, élaboration d'un document méthodologique sur la redynamisation artisanale et commerciale dans les quartiers, etc...
- Mobiliser le réseau des chambres de commerce et d'industrie.

2.3.3 Objectifs opérationnels dans les autres domaines d'intervention économique

- Développer des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires dans le domaine du départ en vacances : mobilisation des leviers d'action du ministère de la ville (VVV et partenariat avec l'agence nationale pour les chèques vacances), mise en place d'actions spécifiques sur la base du rapport confié à Claude BUISSON, contrôleur général économique, pour réduire les inégalités en matière d'accès aux vacances,
- Décliner dans les quartiers prioritaires des événements dans le cadre de la Fête de la gastronomie et mobiliser à cette fin les collectivités territoriales et le partenariat associatif.

E - ENGAGEMENTS DE LA REGION RHONE-ALPES ET DU DEPARTEMENT DU RHONE EN FAVEUR DES QPV DANS LE CADRE DE LEURS POLITIQUES TERRITORIALISEES

1 - Engagements pris par le Région Rhône-Alpes en faveur des QPV dans le cadre de ses politiques territorialisées

En Rhône-Alpes, la « Politique de la ville » s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions et les associations, réunis autour d'un même objectif de solidarité.

Cette action volontariste a permis de concourir à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers fragiles et au développement équilibré du territoire. Mais les efforts doivent être poursuivis, car dans un contexte économique et social tendu, certains territoires demeurent relégués, ailleurs la pauvreté se concentre dans quelques poches qui peinent à être résorbées, y compris hors des grandes zones urbaines.

Face aux situations d'inégalités sociales dans et entre les territoires, la Région Rhône-Alpes réaffirme des principes qui fondent la capacité à vivre ensemble dans notre République :

- la justice sociale visant une égalité d'accès aux droits et aux services,
- la sécurité nécessitant une prévention et un soutien à la vie associative,
- la lutte contre les discriminations,
- le renforcement des actions éducatives et l'accès à l'emploi par la formation,
- la capacité d'action des habitants au sein des politiques communales et d'agglomération,
- la cohésion sociale, la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie.

La nécessité d'une vision à long terme

Aussi, le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 réaffirme avec force l'engagement de Rhône-Alpes aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, pour agir en faveur d'un développement social et urbain intégré dans ses territoires. Il confirme sa participation aux contrats de ville et au nouveau programme de renouvellement urbain au service d'un même projet de territoire.

Cette participation se réalisera en mobilisant :

- ses politiques sectorielles en matière notamment de formation continue, de formation initiale, de développement économique, d'habitat, de jeunesse et de numérique. L'intervention au titre de la politique de la ville sera complémentaire aux dispositifs contractuels existants en matière d'emploi, de formation et d'aménagement du territoire.
- Des crédits spécifiques visant la cohésion sociale pour les territoires repérés les plus fragiles.
- Des crédits spécifiques pour le renouvellement urbain qui seront fléchés sur les quartiers d'intérêt régional.

La Région Rhône-Alpes est attentive à ce que les partenaires signataires mobilisent, coordonnent et adaptent leur droit commun au bénéfice des habitants.

Par ailleurs, la Région Rhône-Alpes s'engage à faire converger son intervention et celle de l'Europe, par la mobilisation de crédits du FEDER et du Fonds Social Européen (FSE).

Un ciblage des territoires fragiles et sur lesquels les jeunes sont le plus en difficulté

En tant que chef de fil en matière d'aménagement du territoire, la Région Rhône-Alpes entend veiller à équilibrer son intervention à destination des territoires repérés comme fragiles et de ceux où les jeunes sont le plus en difficulté. En complémentarité avec celui de l'Etat, la Région Rhône-Alpes a choisi d'ajouter à l'indicateur de pauvreté ceux du taux de chômage et de la sortie précoce du système scolaire des jeunes sur le territoire. Plus de 300 zones de fragilités ont ainsi été repérées en Rhône-Alpes. La Région fera par conséquent valoir cette analyse, actualisable en fonction des données disponibles, au travers des 38 contrats de ville dont elle sera signataire.

Des interventions en matière de cohésion sociale renforcées autour de 3 leviers majeurs

La Région Rhône-Alpes concentrera ses moyens sur trois axes d'intervention en lien avec ses compétences premières :

- L'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Cette thématique concerne les projets qui visent à permettre à un jeune d'accéder à un parcours professionnel ou de formation. L'insertion sociale doit donc être prise en compte dans sa dimension systémique. Ainsi, les pratiques sociales et culturelles, la mobilité géographique, les relations avec la famille, la santé, la perception du monde du travail, sont autant de dimensions sur lesquelles peuvent porter des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Région est engagée dans le déploiement du dispositif de Programme de Réussite Educative (PRE) en direction des jeunes au-delà de 16 ans.

- L'amélioration du cadre de vie des habitants

Il s'agit d'accompagner les actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier tant dans ses dimensions sociales qu'urbaines et environnementales, et à l'amélioration permanente des services rendus aux habitants. La mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et la participation des habitants seront des critères déterminants pour l'octroi des financements régionaux.

- L'innovation sociale

Les projets d'innovation sociale visent à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers et en contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs recherchés dans la

politique de la ville (amélioration du pouvoir d'achat, sociabilité favorisant l'insertion et la mixité sociale, contribution à l'éducation, la formation, l'employabilité et l'emploi, le développement local durable...).

Pour accompagner l'innovation sociale et les démarches expérimentales, la Région Rhône-Alpes souhaite notamment lancer chaque année un appel à manifestation d'intérêts.

La Région Rhône-Alpes se réserve également la possibilité d'accompagner ponctuellement des actions de cohésion urbaine qui s'inscrivent dans les projets de territoire.

Chaque action prendra en compte des objectifs transversaux : développement durable, développement du pouvoir d'agir, objectifs communs avec l'Etat (lutte contre toutes les formes de discriminations, égalité femme/homme, jeunesse).

Une participation importante au volet régional du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU)

Au travers du NPRU, l'ANRU poursuit sa politique initiée en 2004 en priorisant son intervention en direction de 15 sites d'intérêt national en Rhône-Alpes.

Par ailleurs, 8 sites (sur 55 sites sur les 200 à terme) ont été signalés par l'Etat comme projets d'intérêt régionaux, et doivent émerger au volet régional du CPER. La Région Rhône-Alpes a proposé aux représentants de l'Etat une liste de sites pouvant compléter ce volet régional.

La Région Rhône-Alpes participera ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des projets d'intérêt régional en leur réservant les crédits spécifiques dédiés au renouvellement urbain.

Enfin, la Région Rhône-Alpes sera attentive à favoriser le développement et la mutualisation de l'ingénierie des territoires via la mobilisation des opérateurs et centres de ressources régionaux dédiés et la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires ayant peu de capacité en ingénierie ou entrants dans la géographie prioritaire.

2 - Engagements pris par le Département du Rhône en faveur des QPV dans le cadre de ses politiques territorialisées

Le Département du Rhône, déjà signataire des précédentes générations de Contrats de Ville, souhaite poursuivre son engagement en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Sous réserve d'une délibération qui précisera les modalités de son intervention, il affirmera plusieurs orientations en lien avec la refonte de la « Politique de la Ville ». Ces orientations se déclineront dans le cadre de programmations annuelles d'actions que le Département soutiendra.

Une partie de ces aides sera traitée dans le cadre du droit commun de la collectivité, en matière d'insertion (Plan départemental d'insertion), de santé, d'aide à la vie associative, de subventions aux centres sociaux et aux Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC). L'autre partie de ces subventions correspondra spécifiquement à l'enveloppe « Politique de la Ville » que le Département inscrira annuellement à son budget. Pour ces dernières, le Département soutiendra les actions innovantes en lien avec ses compétences (champ de la cohésion sociale notamment : insertion, enfance et prévention spécialisée, personnes âgées/personnes handicapées, soutien à la parentalité ...), au plus près de la demande sociale des habitants des QPV.

Le Département entend également se consacrer à la thématique de la jeunesse, notamment par la mobilisation du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), et les accompagnements réalisés auprès des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (en particulier dans le cadre des contrats Jeunes Majeurs).

Par ailleurs, le Département veillera à ce que les bénéficiaires des clauses d'insertion et des contrats aidés, puissent bénéficier en priorité aux habitants des QPV.

De plus, conformément à l'accord cadre passé entre l'Etat et l'Assemblée des Départements de France, le 11 octobre 2013, le Département du Rhône s'engage à consacrer à minima 10% de son enveloppe globale du FSE « Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté », aux QPV.

Le Département réaffirme également son soutien, par la mise à disposition de personnel des Maisons du Rhône, à des lieux d'accueil enfants / parents.

Plus globalement, des agents du Département se retrouvent aussi dans les dispositifs tels que les Programmes de Réussite Educative (PRE), les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM), les Contrats Locaux de Santé (CLS) ou les Ateliers Santé Ville (ASV).

Les services départementaux seront présents auprès des territoires en proposant une offre d'ingénierie médico-sociale qui visera à accompagner les communes et les EPCI dans leurs projets de développement social local, dans leurs réflexions quant à la mise en place de réponses adaptées aux besoins de la population et ce, en lien avec les équipements départementaux présents sur le territoire.

Partenaire de la rénovation urbaine, sur les QPV concernés (Tarare et Brignais aujourd'hui, La CAVBS dans le contrat de ville 2015/2020), le Département pourra éventuellement aider des actions contribuant à la participation des habitants à ces opérations.

Le Département rappelle enfin qu'il s'est engagé de longue date dans une politique de territorialisation de son action, permettant grâce aux Maisons du Rhône, et ses professionnels, une présence en tant que « service public », et des interventions au titre de ses compétences et politiques volontaristes, au plus près de la demande sociale des habitants, et notamment ceux résidant au sein des QPV.

Au final, les actions et les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre, qu'elles relèvent du droit commun ou des dispositifs spécifiques de la politique de la ville, sont définies annuellement dans le cadre d'un plan d'actions selon la trame suivante :

Pilier
Orientation stratégique
Objectif opérationnel
Actions

F - LES CONVENTIONS D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE

Les protocoles et conventions suivants seront à annexer au présent Contrat de Ville :

- *protocole « ANRU » Belleruche « 2015/2016 »*,
- *Convention « ANRU » Belleruche « 2016/2024 »*,
- *Contrat Local de Santé - CLS*,
- *Convention GSUP / TFPB*,
- *Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux ...*

G - L'ANNEXE FINANCIERE

1 - Engagements financiers de Pour l'Etat

L'Etat s'engage, au titre des politiques de droit commun, dans le cadre des conventions interministérielles d'objectifs en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Au titre des crédits spécifiques liés à la politique de la ville, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) interviendra en mobilisant ses moyens financiers, dans le cadre des programmations annuelles « Politique de la Ville » et des dispositifs tels que le Programme de Réussite Educative (PRE), les actions Ville Vie Vacances (VVC), les Adultes relais et les Ateliers Santé Ville (ASV).

Au titre des crédits liés au renouvellement Urbain, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), interviendra en mobilisant ses moyens financiers, dans le cadre de protocoles de préfiguration et de conventions pluriannuelles portant sur le renouvellement urbain de quartiers d'intérêt national (cf arrêté du 29 avril 2015) dont le quartier de Belleruche, ainsi que de quartiers d'intérêt régional (cf volet du Contrat de Plan Etat Région..).

2 - Engagements financiers de la Région Rhône Alpes

La Région Rhône-Alpes s'engage en mobilisant ses politiques sectorielles, en matière notamment de formation, de développement économique, d'habitat, de jeunesse et de numérique.

La Région Rhône-Alpes s'engage en faveur des habitants des quartiers les plus en difficultés par le biais du Contrat de Plan Etat Région « 2015/2020 », autour de 3 objectifs prioritaires :

- L'insertion sociale et professionnelle des jeunes,
- L'amélioration du cadre de vie,
- L'innovation sociale, en impliquant la participation des « acteurs » et usagers concernés.

Des crédits spécifiques pour le renouvellement urbain, seront fléchés prioritairement sur les quartiers d'intérêt régional.

La Région Rhône-Alpes s'engage à faire converger son intervention et celle de l'Europe, par la mobilisation des crédits du FEDER et du FSE.

145 M€ de crédits spécifiques seront mobilisés par la Région Rhône-Alpes jusqu'en 2020 au titre de sa participation à la politique de cohésion sociale et urbaine :

- 106 M€ en faveur du volet régional du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain,
- 39 M€ au travers des contrats de ville.

3 - Engagements financiers du Département du Rhône

Le Département s'engage en mobilisant ses aides dans le cadre du droit commun, en matière d'insertion, de santé, d'aide à la vie associative et aux centres sociaux et MJC, de soutien à la jeunesse (FAJ, accompagnement de jeunes relevant de l'ASE ...), de mise à disposition de personnels dans les MDR.

Le Département s'engage en faveur des habitants des quartiers prioritaires, par le biais d'une enveloppe spécifique « Politique de la Ville » inscrite annuellement, en soutien aux actions innovantes, en lien avec ses compétences (insertion, enfance & prévention spécialisée, PA/PH, parentalité ...).

Par ailleurs, le Département s'engage à consacrer à minima 10% de l'enveloppe globale du FSE « Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté » aux QPV.

Partenaire de la rénovation urbaine sur les QPV, le Département pourra aider des actions contribuant à la participation des habitants.

4 - Engagements financiers de la CAVBS

La CAVBS s'engage, au titre de ses politiques de droit commun, notamment sur le désenclavement des QPV par les transports en commun et le développement des modes doux, sur la petite enfance, sur la gestion des déchets ainsi que sur le développement des activités économiques.

L'agglomération s'engage en faveur des habitants des quartiers prioritaires et des habitants précarisés, par le biais d'une enveloppe spécifique « politique de la ville et cohésion sociale » inscrite annuellement, en soutien aux actions de développement social et urbain répondant aux objectifs inscrits sur les 3 piliers.

L'enveloppe consacrée aux actions soutenues par l'agglomération en 2015, se monte à 573 000 €, avec 26 % fléchés sur le pilier « Cohésion Sociale », 47 % fléchés sur le pilier « économie, emploi, insertion » et 27 % fléchés sur le pilier « cadre de vie, renouvellement urbain logement ». Cette enveloppe sera maintenue sur les 6 années du contrat de ville.

5 - Engagements financiers des communes concernées par un QPV

5.1 Commune de Villefranche-sur-Saône

La commune de Villefranche-sur-Saône engage sur la période 2015/2020 des dépenses annuelles de fonctionnement de 3 615 000 € sur ses politiques de droit commun, en direction des QPV.

En ce qui concerne l'investissement, les moyennes d'engagement annuel sont de 3 ordres :

- Enveloppes sectorielles 85 000 €
- Travaux de maintenance sur le patrimoine bâti, les équipements existants et la voirie 170 000 €
- Programmes nouveaux d'investissements (équipements, écoles) 400 000 €

Soit un total d'investissements annuels de 655 000 €.

5.2 Commune de Gleizé

La commune de Gleizé intervient financièrement sur le secteur des quartiers inscrits dans la « Politique de la Ville » à plusieurs niveaux :

- Action de l'association d'animation globale de la commune Agora, par la mise à disposition des locaux de la maison de quartier « Les Pierres bleues » et de subventions représentant 1/3 du budget annuel de l'association, soit 25 000 €/ an pour 2015.
- Dispositif d'accompagnement et d'insertion pour des adultes et jeunes adultes mené par « Les cités d'Or » avec une participation financière de 7 000 € pour 2015.
- Bourse d'aide à la préparation et au financement du permis de conduire et du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur pour les jeunes de 16 à 25 ans pour 4 jeunes/an, pour un montant de 2 000 € au total pour 2015.
- Travaux et aménagement du cheminement piétons pour un montant de 10 000 € pour 2015.

Les implications financières citées ci-dessus seront reconduites jusqu'en 2020.

CHAPITRE IV / L'OBSERVATION, LE SUIVI ET L'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

A - L'OBSERVATION DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

L'observation de l'évolution des territoires concernés par le contrat de ville, ainsi que le suivi et l'évaluation du contrat lui-même constituent des éléments fondamentaux de sa mise en œuvre. Ils participent également d'une vision prospective pour le prochain renouvellement. Les éléments d'observation continue serviront de base pour l'élaboration du diagnostic du prochain contrat.

Concernant l'observation des territoires des quartiers politique de la ville, deux bases de données socio démographiques pourront être mobilisées :

- celle de l'observatoire communautaire de l'habitat qui pourra faire des focus sur les quartiers de la politique de la ville, celle de l'observatoire communautaire des déplacements qui pourra également faire des focus sur ces mêmes quartiers, mais également celle du service sécurité urbaine de la commune de Villefranche-sur-Saône ;
- Celle du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) par le biais de ses observatoires, de manière générale en utilisant les données de l'observatoire des territoires et de façon plus précise celles fournies par l'observatoire national de la politique de la ville créé par l'article 1 II de la loi 21 février 2014 en substitution de l'observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) pour l'État.

Cette double mobilisation permettra de positionner les quartiers selon deux types de contexte :

- le contexte local (niveaux des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire de l'agglomération),
- le contexte national de la politique de la Ville (situation des quartiers de l'agglomération Villefranche Beaujolais Saône dans la géographie nationale de la politique de la Ville sur la base des données fournies par le CGET).

Les signataires du présent contrat acceptent de mettre à disposition toutes données ou toutes évaluations communicables en lien avec le contrat de Ville dès lors que ces informations sont susceptibles de favoriser le déploiement pertinent des politiques en faveur des quartiers prioritaires.

A terme et dans le temps du contrat de ville, la CAVBS doit se doter d'un observatoire local de la politique de la ville, en régie ou en faisant appel à un prestataire extérieur et cela afin de mesurer localement les effets de la politique conduite en reprenant les indicateurs utilisés par l'observatoire national sur les questions d'activité, emploi et chômage, orientation et réussite scolaire, état de santé, insécurité...

B – LE SUIVI ET L’EVALUATION

La réussite du contrat de ville nécessite un suivi et une évaluation rigoureuse de ses objectifs, de ses résultats, des actions déployées et des moyens mobilisés à cette fin.

La loi du 21 février 2014 pose elle-même l’obligation de l’évaluation des contrats de ville et insiste sur la participation citoyenne à cette évaluation.

Le suivi du contrat et son évaluation porteront sur le suivi des engagements des signataires du présent contrat, tout particulièrement en ce qui concerne l’affectation de crédits de droit commun sur les territoires classés en QPV. Ainsi, devront être mis en œuvre des indicateurs du respect des engagements quant au déploiement de crédits spécifiques et de droit commun. Ce suivi des engagements fera l’objet d’une présentation annuelle devant le comité de pilotage du contrat de Ville.

Ce bilan annuel fera l’objet d’une large concertation auprès des partenaires signataires et sera élaboré avec l’aide des services de l’Etat.

Au-delà et à l’instar de toute stratégie d’évaluation, des indicateurs relatifs à l’effectivité, à l’efficacité et à l’impact des actions déployées devront être définis et mis en œuvre avant 2017. Ces indicateurs seront ceux disponibles au niveau national, repris par le préfet à l’égalité des chances dans sa circulaire du 28 octobre 2014 et qui seront annexés au présent contrat. Des indicateurs et des éléments d’appréciation qualitative devront être mis en œuvre. Ils seront issus de l’observation locale.

Ces indicateurs nationaux et locaux seront appliqués suivant trois entrées :

- Annuellement sur les programmes annuels d’actions « politique de la ville »,
- Sur une évaluation par « pilier » à mi- contrat et à la fin du contrat,
- Sur les résultats d’une approche « systémique » envisagée sur un groupe d’immeubles de logements sociaux et leurs habitants et cela en fin de contrat.

Cette évaluation devra être basée sur la méthodologie nationale élaborée par l’observatoire national de la politique de la Ville.

LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

- ☞ L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Rhône-Alpes et du Rhône,

- ☞ La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, représentée par Monsieur FAURITE, Président,

- ☞ La commune de Villefranche-sur-Saône, représentée par Monsieur PERRUT, Député Maire,

- ☞ La commune de Gleizé, représentée par Monsieur de LONGEVIALLE, Maire,

- ☞ La commune de Limas, représentée par Monsieur THIEN, Maire,

- ☞ Le Conseil Régional Rhône-Alpes, représenté par Monsieur QUEYRANNE, Président,

☞ L'Opac du Rhône, représenté par Monsieur MICOULAZ, Directeur du Département Développement et Aménagement,

☞ Habitat Beaujolais Val de Saône, représenté par Monsieur PARET, Président,

☞ Immobilière Rhône-Alpes, représentée par Madame GRANDIOUX, Directeur Territorial,

☞ Pôle Emploi Rhône-Alpes, représenté par Monsieur MEYER, Directeur Territorial du Rhône,

☞ La Mission Locale, représentée par Monsieur LACASSAGNE, Président,

A Villefranche-sur-Saône, le 19 octobre 2015

ANNEXES

ANNEXE 1

Plan des quartiers prioritaires / Patrimoine et Equipements

ANNEXE 2

Plan masse du quartier du Garet rénové

ANNEXE 3

Les orientations pressenties établies par pilier

ANNEXE 4

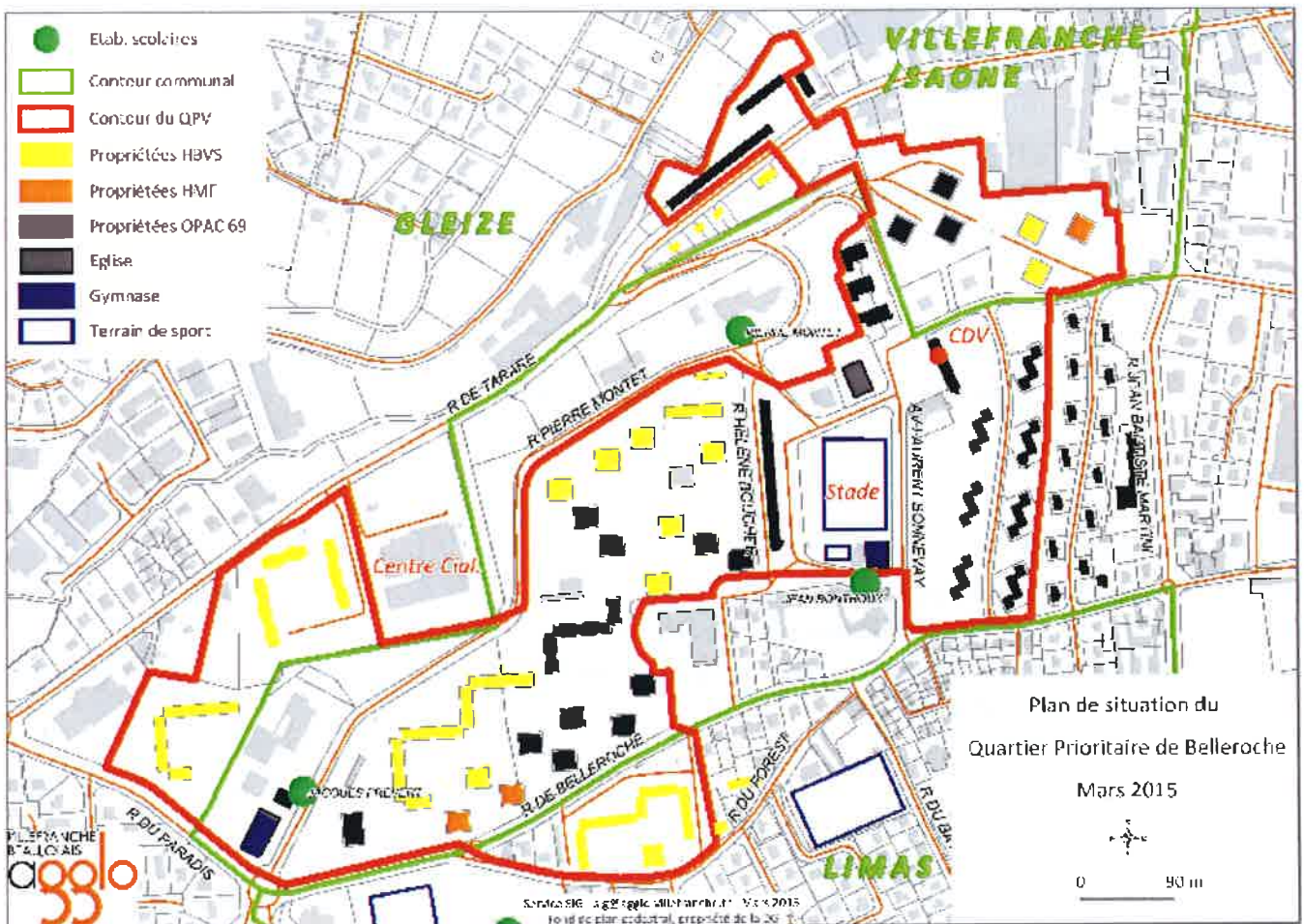
Données chiffrées

- ☞ Conseil Départemental du Rhône
- ☞ Mission Locale Avenir Jeunes Villefranche Beaujolais
- ☞ Pôle Emploi
- ☞ CPAM

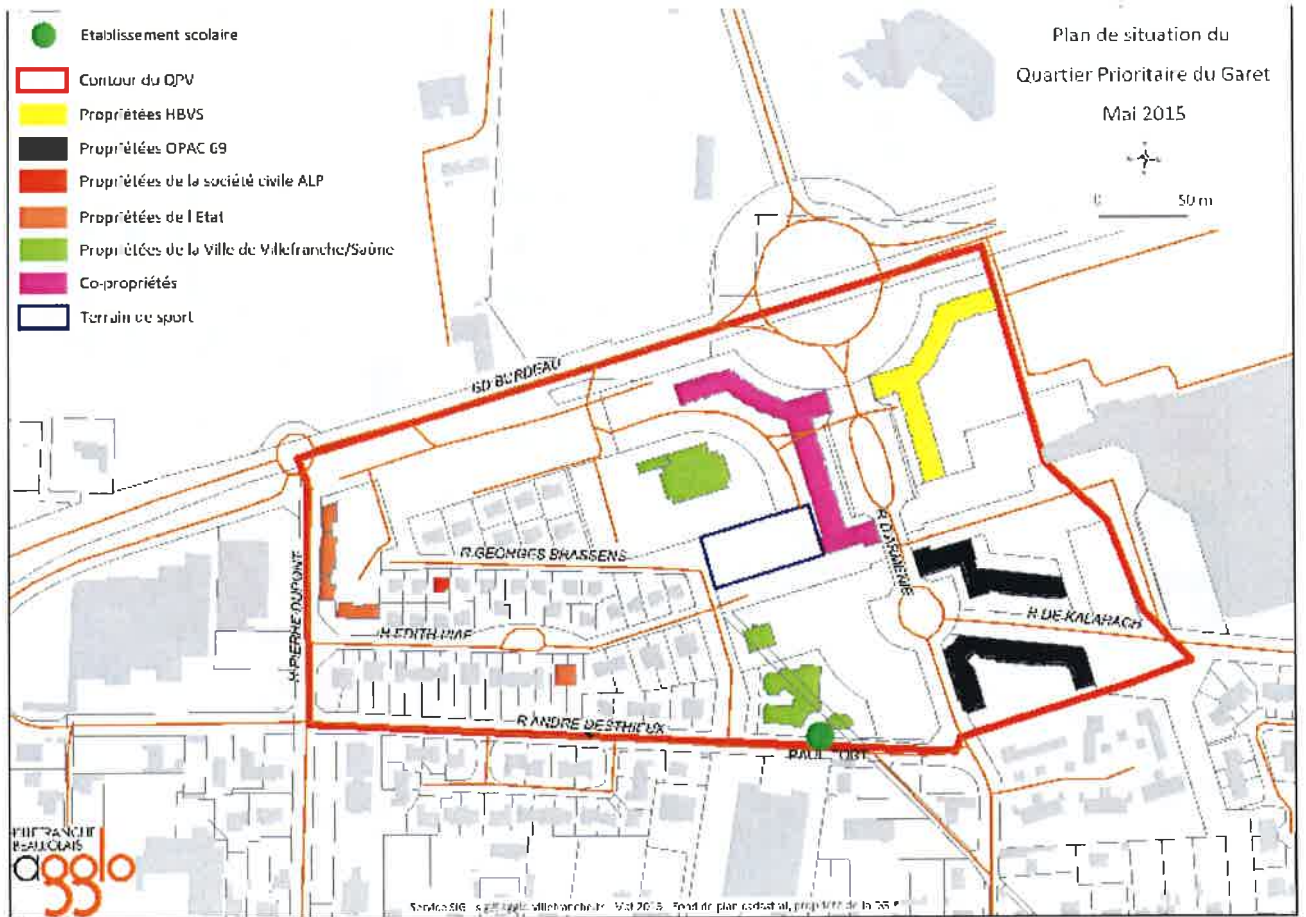
ANNEXE 1

PLAN DES QUARTIERS PRIORITAIRES / PATRIMOINE ET EQUIPEMENTS

1 - Plan du quartier de Belleruche



3 - Plan du quartier du Garet



ANNEXE 2 PLAN MASSE DU QUARTIER DE TROUSSIER RENOVE



01 PLAN MASSE - RÉHABILITATION QUARTIER TROUSSIER - VILLEFRANCHE SUR SAÛNE
PMAE AVP - 14 FÉVRIER 2011 - ÉC.H. : 1/5000EM



Contrat de Ville 2015/2020

ANNEXE 3

LES ORIENTATIONS PRESENTIES ETABLIES PAR PILIER

1 - Les orientations presenties pour le pilier « cohésion sociale »

1.1 Les orientations presenties pour le pilier « cohésion sociale » à travers les échanges en « commissions thématiques »

1.1.1. Renforcer la citoyenneté à travers « les devoirs »

- Améliorer la connaissance de l'offre d'apprentissage locale du français, en direction des structures intervenantes et des bénéficiaires (plaquette, forum ...).
- Améliorer la coordination voire la mutualisation entre les intervenants missionnés dans le cadre de la politique de la ville, au bénéfice des habitants des QPV ainsi que des personnes incarcérées (préparation de sorties) issues de l'agglomération en lien avec le Centre de ressource Illettrisme du Rhône.
- Renforcer l'individualisation de l'apprentissage du français (interventions à domicile, tutorat ...) auprès de parents d'élèves « ciblés », en lien avec le PRE.
- Développer l'utilisation de supports informatiques et culturels pour favoriser la maîtrise du français du public « cible ».
- Organiser des espaces de dialogue réguliers, dans l'école, en présence des acteurs éducatifs du quartier dont des parents d'élèves avec une première entrée sur l'échange autour des valeurs de la République, de la laïcité, les conditions de dérive et de radicalisme de certains jeunes.
- Renforcer l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants dans les dispositifs de « Contrat éducatif local communal » (aide aux devoirs ...), les activités péri scolaires liées à la réforme des rythmes scolaires dans le primaire et les collèges (notamment du réseau d'éducation prioritaire REP et REP+).
- Mettre en place un lieu d'écoute et de ressources éducatives pour les parents d'élèves, en privilégiant des temps forts autour des problématiques de société (addiction et mauvais usage d'internet, dangers de la radicalisation, autorité parentale ...).
- Mettre en place des « formations / actions » communes, sur certains établissements ciblés, pour les directeurs d'école, les enseignants, les responsables associatifs locaux, les encadrants des activités périscolaires, sur le rappel des valeurs de la République, l'identité, le communautarisme, afin de lutter contre les discriminations et les amalgames. Des formations/actions communes sont d'ores et déjà prévues dans le cadre du PLSPD de la commune de Villefranche-sur-Saône, sur certains établissements ciblés.
- Promouvoir des itinéraires et expériences positives de réussites de jeunes issus des QPV. Cet axe apparaît d'ores et déjà dans le cadre du PLSPD de la commune de Villefranche-sur-Saône sur le projet « Bon voisinage ».
- Mieux articuler les projets pédagogiques d'écoles « ciblées » en REP et REP+, avec les dispositifs de Contrat Educatif Local communal » (aide aux devoirs ...), les activités

périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires dans le primaire, notamment par le soutien à la mise en œuvre des Projets Educatifs de Territoire des communes de l'agglomération intégrant des QPV.

- Mieux former les encadrants des activités péri-scolaires afin qu'ils interviennent dans un cadre associatif ou d'une collectivité locale.
- Développer des outils favorisant les compétences fondamentales des jeunes, afin qu'ils deviennent acteurs de leur vie et de la société dans laquelle ils évoluent en s'appuyant notamment sur des projets sportifs et culturels ainsi que sur le dispositif « engagement citoyen » du PLSPD de la commune de Villefranche-sur-Saône.
- Développer des outils favorisant les compétences fondamentales et le savoir être des jeunes condamnés et/ou incarcérés issus de l'agglomération, afin qu'ils deviennent acteurs de leur vie et de la société dans laquelle ils évolueront à leur sortie de prison : aménagements de peine alternative et travail sur l'éloignement de la récidive au travers la formation, le logement, le maintien du lien familial dans le cadre du PLSPD de la commune de Villefranche-sur-Saône,
- Favoriser l'accès pour notamment les jeunes des QPV à des dispositifs d'écoute et de suivi existants, comme la « Maison des Ados » et le Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) et « l'intermède ».

1.1.2. Favoriser « autrement » l'accès aux droits et aux soins des plus précaires

- Poursuivre la réduction des inégalités de santé identifiées sur le territoire communautaire avec l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé (CLS) issu de la loi 2009 HPST qui est un outil de coopération entre les différentes collectivités territoriales et, l'ARS RA.
- Permettre un CLS, dans le cadre de la Politique Régionale de Santé (PRS), de développer la prévention auprès des publics précaires, améliorer l'accès aux soins et aux parcours, renforcer l'offre de soins et encourager les initiatives en santé environnementale.

Pour les habitants des QPV

- Améliorer l'accès aux droits en développant un accueil personnalisé CPAM, aux soins en partenariat avec la PASS de l' HNO.
- Promouvoir la santé pour améliorer le recours aux actes de prévention tels que : la vaccination, le dépistage du cancer du sein, bilans de santé et bucco dentaires, les premiers secours...).
- Expérimenter une approche systémique auprès d'un groupe d'habitants en parcours d'insertion d'un QPV (en lien avec le conseil Citoyen et l'orientation stratégique d'un meilleur suivi dans la durée de ce public en insertion).
- Lutter contre l'obésité en proposant des ateliers nutrition / précarité et des activités physiques adaptées en lien avec le Reppop 69, service pédiatrique de l' HNO.
- Améliorer l'accès aux structures spécialisées et à la prise en charge notamment des jeunes ayant des conduites addictives (Maison Des Ados, PAEJ). Mise en place

d'un groupe « ressource » porté par les CSAPA, ANPAA et ARIA (animateurs de la formation en direction des professionnels locaux), autour de la détection et le suivi des personnes addictes avec un focus sur le public des jeunes).

- Améliorer l'information des ressources en santé mentale et la prise en charge des situations complexes notamment dans le parc des logements sociaux et résidences sociales.
- Renforcer l'offre de soins de premier recours (évolution de la MSP Belleruche et création d'une MSP à Béligny, inciter l'installation de professionnels de santé au Garet) et encourager l'exercice de pratiques professionnelles coordonnées comme la télé médecine.

Pour les habitants de l'AVBS

- Mettre en œuvre d'un observatoire en santé à l'échelle du territoire de l'agglomération (21 communes) articulé avec les outils de l'ARS RA. Une observation locale portant sur l'évolution de l'état de santé des habitants (démographie, précarité, morbidité et mortalité), de l'offre (services, professionnels libéraux et du recours à cette offre de santé).
- Renforcer l'information et la prévention autour des problématiques de santé majeures dans les domaines des addictions, de l'isolement des seniors (chutes, dépresses), en santé mentale en lien avec les comportements addictifs et la précarité sociale des personnes.
- Valoriser et soutenir les actions en santé environnementales (articulation avec les autres politiques publiques : habitat indigne, hébergement précaire, risques liés à l'air, le bruit, l'eau...)
- Mettre en place et développer sur l'agglomération (permanences, extension de services ...), un guichet unique d'accueil, d'information et de médiation sur les démarches administratives . Ce guichet unique sera implanté dans un premier temps dans le quartier de Belleruche au travers la constitution d'un PIMM's, sous forme associative, avec dans un premier temps la mise à disposition d'agents d'accueil des Maisons de quartier par la commune de Villefranche-sur-Saône et le recrutement d'un coordonnateur en emploi aidé.
- Travailler en appui à la constitution d'un groupe « ressource » des intervenants à la maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône, en partenariat avec le SPIP avec pour objectif une meilleure communication entre les intervenants et une contribution à la préparation de la sortie des personnes incarcérées de l'agglomération.

1.1.3 Promouvoir le « vivre ensemble » sur les quartiers prioritaires

- Créer des espaces, de lieux de dialogue, accessibles pour les habitants des QPV, comme :
 - * des « maisons de projet » liées aux projets collectifs favorisant le lien social et/ou aux projets de renouvellement urbain notamment sur les quartiers de Belleruche et de Béliigny),
 - * des lieux de rencontre des membres des conseils citoyens constitués, et d'habitants « citoyens » demandeurs (liés au suivi du contrat de ville et des programmes d'actions ainsi qu'à la gestion de proximité et au « vivre ensemble » dans une résidence et / ou dans la République),
 - * des « café sociaux » ouverts aux échanges informels, à des animations/débats.
- Créer un événement interculturel et interquartiers, capable de faire émerger des repères communs pour les habitants (ex : concours de « soupes », pique-nique républicain, potager citoyen ...) à intégrer dans le programme d'actions culturelles entre l'agglomération et la commune de Villefranche-sur-Saône.
- Favoriser l'accès des familles des QPV, à l'offre culturelle existante sur l'agglomération en ciblant les familles monoparentales, les familles d'origine étrangère, des familles suivies dans le cadre du PRE et au titre de la parentalité et dans les dispositifs d'apprentissage du français.

1.2 **Les orientations pressenties pour le pilier « cohésion sociale » à travers les échanges en « conseils citoyens »**

1.2.1 Renforcer la citoyenneté à travers les « devoirs »

- Renforcer les réponses en termes d'apprentissage du français, favorable à la restauration de l'autorité parentale, pour les parents issus de l'immigration, notamment les femmes en améliorant la communication sur les réponses existantes et en mettant en place des formes de « tutorat »,
- Préparer à la citoyenneté avec la transmission des valeurs Républicaines et de laïcité, en passant par le dispositif de réussite éducative en place jusqu'au lycée, lutter contre le décrochage scolaire en intensifiant l'intervention et l'accompagnement de prévention de la part d'éducateurs dans les QPV, en lien avec le cadre scolaire, en intégrant également les échanges avec des résidents de structures d'hébergement présentes sur ou en périphérie du quartier (CHRS – FNDSA vers Garet, Adoma vers Béliigny, Espace Famille – FNDSA & Le Mas – CHRS vers Belleruche).

1.2.2 Favoriser « autrement » l'accès aux droits et aux soins pour les personnes les plus précaires

- Renforcer l'accessibilité aux services publics existants, par le biais de l'organisation de points d'informations de proximité sur l'accès aux droits, de « permanences » ciblées avec horaires « étendus » pour les habitants les moins mobiles (personnes âgées isolées ...), de l'adaptation des transports en commun (notamment depuis Belleruche pour les personnes âgées et handicapées),
- Création d'une maison de santé sur Béliigny (médecins, orthophoniste, ...), d'un pôle médical sur le quartier du Garet. Développer les aides et appuis à domicile pour les publics les plus fragilisés et les moins mobiles.

1.2.3. Promotion du « vivre ensemble »

- Favoriser la création d'un événement festif / culturel interquartiers, faisant émerger des repères communs et un sentiment de « devenir propriétaire » d'une partie de la « maison ville/agglo ».
- Délocaliser certains événements culturels dans les QPV, et encourager/ accompagner la découverte d'autres lieux / événements à l'extérieur des quartiers.
- Favoriser l'accès à des événements culturels et des lieux culturels de l'agglomération, en levant les freins, en élaborant une communication à jour et un accompagnement adaptés,
- Développer l'appui à la vie associative, en mettant l'accent notamment sur la formation des responsables associatifs et des bénévoles.
- Travailler sur le partage des équipements de proximité, des salles avec les gestionnaires, les acteurs du quartier et les utilisateurs.
- Créer des lieux de convivialité intergénérationnels professionnalisés et d'appui à la vie associative, aux « bons plans » (réponses pas chères pour le quotidien), dans les quartiers de Belleruche et de Béliigny.

2 Les orientations pressenties pour le pilier « économie, emploi, insertion »

2.1 Les orientations pressenties pour le pilier « économie, emploi, insertion » à travers les échanges en « commissions thématiques »

2.1.1 Optimiser les parcours d'insertion vers l'emploi des publics en situation de précarité

- Inciter à une meilleure communication (perception d'un portail « unique » pour les bénéficiaires) et coordination/mutualisation entre les opérateurs d'insertion du territoire, en lien avec les institutions de tutelle et principaux financeurs de droit commun des SIAE (Etat, Région Rhône-Alpes, Département du Rhône).
- Contribuer à consolider et développer l'offre d'insertion, en veillant particulièrement au sein des SIAE, à développer des activités accessibles aux femmes, aux jeunes sans qualification, aux personnes ayant des problématiques de santé et aux personnes condamnées ou sortants de la maison d'arrêt.
- Développer voire généraliser l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics, en ayant recours notamment à d'autres articles du code des marchés publics (articles 15, 30 et combiner les articles 14 et 53). Favoriser la promotion des contrats aidés et surtout la mobilisation d'employeurs potentiels, pour développer le recours aux contrats aidés au bénéfice des habitants des QPV, notamment quand ils sont prioritaires (emplois d'avenir, contrat unique d'insertion, contrat de génération ...) et développer les mesures alternatives à l'incarcération dans les collectivités locales.
- Co-construire, quand elles n'existent pas dans le droit commun, des étapes préalables d'appui à l'acquisition des compétences fondamentales et des savoirs de base permettant une meilleure employabilité ultérieure, pour des jeunes de 16/25 ans très fragilisés, avec l'appui d'acteurs locaux tels que la cyber-Base de la MdEF, des structures d'éducation populaire .
- Valoriser et communiquer sur des réussites individuelles d'insertion socio professionnelle d'habitants, notamment de jeunes, issus des quartiers prioritaires, en lien notamment avec un axe du PLSPD de la commune de Villefranche-sur-Saône, sur les jeunes exposés à la délinquance et la prévention de la récidive.
- Expérimenter un « approche systémique », auprès d'habitants d'une « résidence-test » d'un bailleur social, à taille humaine située dans un QPV. Expérimentation visant à améliorer pour chacune des familles, tous les aspects de leur vie quotidienne (insertion socioprofessionnelle, emploi, revenu, accès aux droits et à la santé, éducation des enfants, activités civiques et associatives, citoyenneté et vivre ensemble, ...).

2.1.2 Favoriser l'accès à l'emploi et à l'activité, des publics en fin de « parcours » d'insertion socio professionnelle

- Développer les liens et les connaissances réciproques entre les entreprises de proximité, les acteurs des QPV (médiateurs, relais associatifs, agents « référents » des collectivités et des bailleurs sociaux ...) et le Service Public de l'Emploi (SPE), afin de multiplier les actions de parrainage, d'immersion (EMT ...) les visites en entreprise, les accueils en stage, la caravane de l'entrepreneuriat à destination d'habitants des QPV.
- Concernant l'accès à l'emploi et d'éventuelles opérations importantes de recrutement dans des entreprises situées dans ou en proximité des QPV (en lien avec des projets de renouvellement urbain et d'aménagement ...), il conviendrait de constituer des groupes « ressources » public/privé à même de veiller collectivement et de façon volontariste à ce qu'une part des emplois soit réservée pour les habitants des QPV à compétences égales par ailleurs.
- Détection et accompagnement spécifique d'habitants des QPV, quand leurs besoins se situent en amont de l'étape de la « couveuse d'activités », au travers de la création d'un « Cité Lab » ou d'un « service de base », en partenariat avec la coopérative Calad Impulsion, la CDC, le service économique de la CAVBS, la MdEF, les chambres consulaires ... et à terme, envisager l'étude d'une pépinière d'activités dédiée.
- Renforcer l'accès à l'emploi des habitants des QPV, avec notamment le soutien à des dispositifs liés à la double approche sport / emploi

2.1.3 Favoriser l'ouverture et la mobilité professionnelle et géographique favorable à l'accès à l'emploi durable des publics issus des QPV

- Consolider le service de location sociale de véhicules géré par l'association Aid'Auto 69 en coordination avec la MdEF, en articulation avec les acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion par l'activité économique et tous les autres dispositifs de droit commun d'aide à la mobilité développés sur le territoire par la CAVBS dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (transport collectif, Vélo station ...).
- Consolider l'auto-école sociale gérée par « Innovation et Développement » en coordination avec la MdEF, en articulation avec les acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion par l'activité économique et avec une mission complémentaire de sensibilisation des habitants des QPV à la sécurité routière.
- Entreprendre une étude de faisabilité visant à l'émergence d'un nouvel outil (autour du concept de garage social et « solidaire ») permettant la création d'un outil d'insertion supplémentaire et d'un espace d'entretien de véhicules, à moindre coût pour les publics ciblés, notamment les habitants des QPV.

2.2. Les orientations pressenties pour le pilier « économie, emploi, insertion » à travers les échanges dans les « conseils citoyens »

2.2.1 Parcours d'insertion vers l'emploi, des publics précaires et en difficulté

- Créer un « lieu ressource » relais d'information (sur les outils d'insertion, d'acquisition des prérequis / capacité d'analyse, de dialogue, d'utilisation d'internet ...) identifié et accessible pour les bénéficiaires potentiels en veillant à la qualité de l'information donnée par des professionnels reconnus, par l'étude possible d'une délocalisation d'expertise du SPE au plus près des QPV et de leurs habitants les moins mobiles.
- Développer l'accompagnement individuel tout au long du parcours vers l'emploi, pour les publics notamment jeunes qui en sont les plus éloignés par le renfort éventuel (et le financement) en conseillers supplémentaires de la Mission Locale, plus particulièrement dédiés à l'accompagnement des jeunes des QPV.
- Développer les actions de parrainage civique et associatif vers l'emploi à destination des publics cibles et avec les entreprises (dont celles en proximité), ainsi que la montée en qualification de ces publics, notamment jeunes, y compris par exemple avec l'appui de partenaires comme IEVA (réseau de compétence et d'accompagnement vers l'emploi des jeune diplômés et des cadres).
- Lever les freins financiers du retour à l'emploi pour les jeunes issus de familles précarisées par la création d'un Fonds pouvant compléter le Fonds d'Aide aux Jeunes, le FIPJ ...
- Etudier un projet de « pépinière d'entreprise » adaptée à ce public (accompagnement des projets de création d'activité) ou d'une « Coopérative Jeunesse Service » - CJS (concept canadien expérimenté en Bretagne, à St Fons, à Tarare ...).

3 Les orientations pressenties pour le pilier « cadre de vie, renouvellement urbain, logement »

3.1 Les orientations pressenties pour le pilier « cadre de vie, renouvellement urbain, logement » à travers les échanges en « commissions thématiques »

3.1.1 L'achèvement du renouvellement urbain du quartier de Troussier

- Réaliser les dernières tranches d'aménagement, comprenant :
 - * La réalisation des 16 maisons locatives sociales en bande par HBVS,
 - * La finalisation de l'aménagement des jardins familiaux,
 - * La finalisation de l'aménagement des espaces extérieurs sur le secteur Sud Est.

Ce quartier de moins de 1000 habitants, devra rester en « veille » sur le contrat de ville « 2015/2020 ».

3.1.2 Le renouvellement urbain du quartier de Belleroche

- Redonner une attractivité et une valeur d'usages au quartier en prenant appui sur sa situation géographique singulière (porte de l'arrière-pays / proximité du centre-ville) et son cadre paysager qualitatif. Incrire le quartier dans les dynamiques sociales, culturelles et économiques de l'agglomération (organisation de manifestation, implantation d'un équipement rayonnant).
- Développer un marketing de projet véhiculant une nouvelle image du quartier.
- Ouvrir le quartier sur son environnement urbain et paysager en proposant un nouveau maillage des espaces publics et un meilleur adressage des équipements.
- Clarifier le fonctionnement résidentiel et le statut des espaces en cœur de quartier (ouverture raisonnée du cœur du plateau).
- Diversifier les fonctions et l'offre résidentielle dans la perspective de redéployer une intensité urbaine et d'usages ; offrir un cadre résidentiel plus large (nature de logement / typologie) garant de diversité sociale.
- Structurer et diversifier l'offre commerciale (y compris une étude sur un nouveau marché le long de l'avenue L Bonnevey) et de services pour répondre aux besoins de l'ensemble des habitants.
- Proposer un nouvel espace de centralité, lieu fédérateur et emblématique du quartier, support du redéploiement d'une offre commerciale, de mise en relation des équipements et de mixité (sociale, culturelle, générationnelle).
- Développer la prévention situationnelle systématique lors de l'étude pré opérationnelle du projet d'aménagement urbain, en lien avec les services de Police, le SDMIS, les services municipaux concernés.

3.1.3 Le renouvellement urbain du quartier de Béligny

- Développer la mixité résidentielle et économique du quartier, notamment sur la partie en limite Ouest de l'autoroute (résidence OPAC).
- Conforter la centralité linéaire autour de l'axe Ouest/Est sur la rue J Godard, véritable lien d'épaississement du centre-ville de Villefranche vers la Saône.
- Etudier le traitement de la copropriété sensible du « Béligny » sur Béligny Est, avec une entrée privilégiée de la rénovation énergétique
- Etudier le traitement de la résidence sociale « Adoma », Boulevard Albert Camus (Ex Sonacotra qui intègre un CADA et un dispositif d'AUDA en plus des places liées spécifiquement à la résidence sociale), un peu à l'Est du quartier.
- Développer la prévention situationnelle systématique lors de l'étude pré opérationnelle du projet d'aménagement urbain, en lien avec les services de police, le SDMIS, les services municipaux concernés.

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Béligny, apparait plus complexe du fait de sa dimension résidentielle et économique et de sa position à l'entrée Sud Est de l'agglomération . Les conditions technico-financières de sa réalisation seront liées en partie à l'inscription du projet dans la liste des quartiers d'intérêt régional « ANRU » et des négociations dans le cadre du CPER.

3.1.4 L'amélioration de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) dans les quartiers « Politique de la Ville »

- Action d'ores et déjà engagée de mise en place de conseils citoyens dans les QPV et d'appui à leur fonctionnement et leur autonomie.
- Amélioration de la propreté des espaces extérieurs dans les QPV par des actions de prévention et de responsabilisation/appropriation des habitants, notamment les enfants dans le cadre notamment du projet « bon voisinage » mené en partenariat dans le cadre du CLSPD de la commune de Villefranche-sur-Saône.
- Prendre en compte la problématique des « encombrants » par le développement d'actions spécifiques.
- Valoriser voire généraliser le dispositif d'enlèvement d'épaves conduit dans le cadre du CLSPD de la commune de Villefranche-sur-Saône
- Organisation de la prise en charge « partenariale » des situations liées à des problématiques de santé mentale, au sein des résidences HLM (cf pilier « cohésion sociale » – axe 2).

3.1.5 Politique communautaire d'hébergement et de peuplement diversifié, notamment dans les QPV

- Consolider le dispositif local d'hébergement d'urgence et temporaire sur le Nord du Département du Rhône, et favoriser les « sorties » vers le logement de droit commun, y compris par la mise en place d'un accompagnement social renforcé lié au logement, et le traitement préventif des sorties « sans droit, ni titre » de l'AUDA (au sein d'Adoma).
- Intégrer dans le futur PLH communautaire, un volume et une répartition de la reconstitution de l'offre de logements sociaux démolis dans le cadre des projets « ANRU », avec l'objectif d'une meilleure mixité résidentielle dans les QPV.
- Elaborer une convention intercommunale sur les modalités et la mise en œuvre d'une politique coordonnée d'attribution des logements sociaux, avec l'objectif d'un peuplement plus équilibré et « voulu » de la part des ménages, entre les QPV et le reste du territoire.

3.2 Les priorités des habitants pour le pilier « cadre de vie, renouvellement urbain, logement » à travers les échanges en « ateliers urbains »

3.2.1 Atelier urbain de Belleruche du 14 février 2014

- Le quartier offre un environnement paysager de qualité, unanimement apprécié par les habitants, à valoriser. Certains espaces verts accueillant peu d'usages pourraient néanmoins être réinvestis comme les « prés » situés à l'arrière de l'ex Maison de quartier, les espaces le long de l'avenue L Bonnevey ou le belvédère rue P Montet.
- Les habitants identifient une grosse problématique autour du centre commercial. L'offre commerciale devrait être plus adaptée aux besoins des habitants et la forme urbaine doit être revue pour redonner à cet espace le rôle de lieu de rencontre du quartier « historique » et d'y intégrer éventuellement un lieu d'accès à l'emploi, de type agence d'intérim.
- Les habitants émettent le souhait de voir la Maison de quartier reconstruite, reconfigurée et agrandie (équipement public intergénérationnel polyvalent).
- Les habitants apprécient le cœur de quartier (Coulée Verte), mais voudraient le voir réaménagé pour en faire un espace de lien et de rencontre, permettant également d'éviter les rodéos des deux roues. Ils expriment le souhait de ne pas créer de nouvelle voirie à l'intérieur du quartier. Le fait qu'il n'y ait pas de route au cœur du quartier rassure les parents qui peuvent ainsi laisser jouer leurs enfants sur ces espaces de proximité.

3.2.2 Atelier urbain de BÉligny du 11 février 2014

- Confortement de la solidarité dans le quartier au travers la création d'un équipement public polyvalent/ collectif (de type « centre social »), l'installation de davantage d'aires de jeux pour enfants et la conservation d'un espace public en capacité d'accueillir des événements publics de quartier (type fête de quartier ...).
- Amélioration, sécurisation des franchissements (avenue Théodore Braun et pont de l'autoroute) et règlement des dysfonctionnements en matière de tranquillité publique observés notamment au niveau du square Fargeot à BÉligny Ouest en face du groupe scolaire Condorcet.
- Implantation d'une « maison de santé » pour faciliter l'accès aux soins.

3.3 Les orientations pressenties pour le pilier « cadre de vie, renouvellement urbain, logement » à travers les échanges dans les « conseils citoyens »

3.3.1 Pour le quartier de Belleruche

- Les membres du conseil citoyen, confrontés aux premières orientations du projet de renouvellement urbain étudié depuis fin 2013 (cf infra, atelier spécifique), ont émis les suggestions suivantes :
- Sur le traitement du « belvédère », il est proposé un « city park ».
- Sur le traitement des espaces publics et paysagers, il est proposé de limiter la création de voiries supplémentaires au cœur de la coulée verte, pouvant générer certaines nuisances supplémentaires (dangerosité vis-à-vis des enfants, nuisances sonores, pollution ...). Seule la voie Est / Ouest supplémentaire d'accès au belvédère serait conservée ; en complément, des cheminements piétons aménagés avec des bancs, des toilettes publiques, des espaces de jeux de proximité de qualité (notamment pour les jeunes enfants) seraient privilégiés en cœur d'ilot ainsi qu'un traitement paysager avec des haies arborées et un complément de vidéo protection limitant les phénomènes de rodéos motorisés.
- Par ailleurs, la lutte contre la délinquance et le sentiment d'insécurité ainsi que l'amélioration de la gestion des encombrants (comportements des habitants y compris en périphérie) et de l'entretien des voiries et cheminements piétons, apparaissent comme des préalables.
- Sur le traitement de la nouvelle esplanade commerciale, le conseil citoyen est favorable au mixage commerces / logements en étages et rappelle la priorité de cet enjeu .L'amélioration de l'accès au centre commercial « Leclerc » situé route de Tarare, depuis le plateau, est également à améliorer. L'implantation de nouvelles activités est également plébiscitée.
- Sur la reconfiguration des équipements et services de proximité, le souhait est émis de l'implantation d'un pôle de services publics axé sur les réponses aux problématiques d'accès à l'emploi et aux droits liés à la santé. Par ailleurs, il est demandé une implantation plus accessible de la maison de santé existante ainsi que la création d'un équipement professionnalisé proposant des activités pour tous, type « MJC ou Centre Social ».
- Sur le volet « logement », les préoccupations se concentrent sur les lieux et les modalités de relogement des ménages occupant les logements sociaux voués à la démolition, notamment des conditions de loyers (et charges) similaires ainsi que sur la nécessité d'une offre de logements plus diversifiée et renouvelée favorisant la mixité sociale.

3.3.2 Pour le quartier de BÉligny

- Le traitement de la coupure autoroutière est privilégié, notamment par le traitement des points de passage pour les piétons et les deux roues, voire à étudier la couverture de l'autoroute, afin de fédérer le quartier.
- Le plan des cheminements piétons est à reprendre ainsi que le traitement et la création d'espaces verts et de jeux pour enfants (attractifs pour les jeunes ménages) notamment sur BÉligny Ouest (résidence de l'OPAC en bord d'autoroute, place des abattoirs sur la pointe Nord-Ouest ...).
- Sur le volet « logement », les préoccupations se concentrent sur la qualité de réhabilitation des logements sociaux anciens.

3.3.3 Pour le quartier du Garet

- Le terrain délaissé vers le gymnase doit être aménagé, pour des activités familiales (jeux de boules ...) et les aires de jeux pour enfants améliorés (revêtements sols souples ...).
- Par ailleurs, la signalisation de l'espace dédié aux déjections canines doit être améliorée ainsi que les équipements liés à l'amélioration de la sécurité routière en franges du quartier (barrières ...).
- L'information sur l'enlèvement des encombrants doit être améliorée.
- Les modalités d'attribution des logements sociaux doivent être revues.
- Profiter de la position du quartier pour y promouvoir des activités ouvertes sur l'extérieur (renforcement de l'activité de la ludothèque, maison de santé ...).

ANNEXE 4

DONNEES CHIFFREES

1 – Données du Conseil Départemental du Rhône

NOMBRE DE PERSONNES COUVERTES PAR LE RSA

COMMUNES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE

Communes	Nombre de personnes couvertes par le RSA au 31/12/2013	Nombre de personnes couvertes par le RSA au 30/10/2014	Evolution
Arnas	100	101	1,00%
Blacé	16	25	56,25%
Cogny	15	27	80,00%
Denicé	19	30	57,89%
Gleizé	583	709	21,61%
Jarnioux	12	6	-50,00%
Lacenas	15	16	6,67%
Le Perréon	31	45	45,16%
Liergues	38	36	-5,26%
Limas	210	255	21,43%
Montmelas St Sorlin	18	9	-50,00%
Rivolet	21	17	-19,05%
Salles Arbussonnas	27	43	59,26%
St Cyr le Chatoux	0	0	
St Etienne les Ollières	60	69	15,00%
St Georges de Reneins	91	109	19,78%
St Julien	8	10	25,00%
Vaux en Beaujolais	13	16	23,08%
Ville sur Jarnioux	6	NC	
Villefranche s/Saône	3971	4694	18,21%
TOTAL	5254	6217	18,33%

Hors Jassans sur le département de l'Ain.

Contrat de Ville 2015/2020

2 – Données de la Mission Locale Avenir Jeunes Villefranche Beaujolais

Stats par quartier 2012/ 2013/ 2014

à la date du 07/11/2014

BELIGNY

	2012	2013	2014
16-17		2	8
18-21	40	65	74
22-25	92	86	67
26 et plus	45	19	2
Somme :	177	172	151

	2012	2013	2014
Femme	83	83	64
Homme	94	89	87
Somme :	177	172	151

	2012	2013	2014
Niveau II	1		
Niveau III	2	3	4
Niveau IV	19	28	23
Niveau non précisé	1	1	
Niveau V	51	38	34
Niveau V bis	7	12	10
Niveau VI	9	8	7
Sans certification validée	87	82	73
Somme :	177	172	151

Contrat de Ville 2015/2020

BELLEROCHE

	2012	2013	2014
16-17		2	11
18-21	81	106	117
22-25	143	137	118
26 et plus	66	36	12
Somme :	290	281	258

	2012	2013	2014
Femme	151	153	148
Homme	139	128	110
Somme :	290	281	258

	2012	2013	2014
Niveau I		1	2
Niveau II	1	1	1
Niveau III	6	8	9
Niveau IV	34	39	47
Niveau non précisé	1		
Niveau V	71	60	57
Niveau V bis	23	26	24
Niveau VI	21	21	24
Sans certification validée	133	125	94
Somme :	290	281	258

	2012	2013	2014
GLEIZE	61	65	66
LIMAS	21	24	18
VILLEFRANCHE	208	192	174
Somme :	290	281	258

GARET

	2012	2013	2014
16-17		1	
18-21	12	23	22
22-25	25	23	14
26 et plus	13	10	3
Somme :	50	57	39

	2012	2013	2014
Femme	33	32	20
Homme	17	25	19
Somme :	50	57	39

	2012	2013	2014
Niveau III	2	1	
Niveau IV	4	5	5
Niveau V	10	13	9
Niveau V bis	8	7	5
Niveau VI	3	6	5
Sans certification validée	23	25	15
Somme :	50	57	39

TROUSSIER

	2012	2013	2014
16-17			1
18-21	6	9	7
22-25	26	17	18
26 et plus	10	8	3
Somme :	42	34	29

	2012	2013	2014
Femme	20	15	13
Homme	22	19	16
Somme :	42	34	29

	2012	2013	2014
Niveau III	1	1	
Niveau IV	10	6	6
Niveau V	13	13	10
Niveau V bis	5	3	3
Niveau VI	3	3	2
Sans certification validée	10	8	8
Somme :	42	34	29

3 - Données de Pôle Emploi

3.1 Classement par catégorie

DEFM de la nouvelle agglomération de Villefranche et des quartiers en politique de la ville

			8213010	8213020	8269002	8269029
	cat	Nouvelle agglo	Béligny	Belleroche	Le Garret	Le Troussier
Evolution de sept 2010 à sept 2011	A	6%	9%	5%		
	B	4%	-12%	-8%		
	C	-1%	1%	11%		
	Total	4%	4%	4%		
Evolution de sept 2011 à sept 2012	A	14%	9%	4%	32%	47%
	B	13%	-5%	14%	13%	14%
	C	0%	-6%	10%	-19%	6%
	Total	11%	4%	6%	19%	30%
Evolution de sept 2012 à sept 2013	A	6%	3%	52%	7%	13%
	B	-1%	-7%	28%	24%	-19%
	C	14%	8%	38%	36%	-11%
	Total	6%	3%	45%	13%	2%
Evolution de sept 2013 à sept 2014	A	4%	9%	10%	-4%	-17%
	B	10%	10%	-2%	-14%	23%
	C	11%	-4%	4%	23%	13%
	Total	6%	7%	7%	-1%	-7%

		Nouvelle agglo	8213010	8213020	8269002	8269029
201009	A	2980	246	255		
	B	715	67	61		
	C	1046	83	76		
Total 201009		4741	396	392		
201109	A	3148	267	267	85	38
	B	743	59	56	15	14
	C	1038	84	84	27	17
Total 201109		4929	410	407	127	69
201209	A	3573	291	277	112	56
	B	839	56	64	17	16
	C	1037	79	92	22	18
Total 201209		5449	426	433	151	90
201309	A	3782	300	420	120	63
	B	832	52	82	21	13
	C	1184	85	127	30	16
Total 201309		5798	437	629	171	92
201409	A	3933	328	461	115	52
	B	912	57	80	18	16
	C	1319	82	132	37	18
Total 201409		6164	467	673	170	86

Contrat de Ville 2015/2020

3.2 Classement par ancienneté

			8213010	8213020	8269002	8269029
		Ancienneté	Béligny	Beller Roche	Le Garret	Le Troussier
Evolution de sept 2010 à sept 2011	MOINS DE 12 MOIS	0%	-7%	-3%		
	DE 12 A 23 MOIS	0%	10%	11%		
	24 MOIS ET PLUS	36%	32%	36%		
	Total	4%	1%	4%		
Evolution de sept 2011 à sept 2012	MOINS DE 12 MOIS	7%	12%	8%	7%	35%
	DE 12 A 23 MOIS	8%	-8%	-16%	35%	23%
	24 MOIS ET PLUS	22%	15%	32%	53%	0%
	Total	9%	8%	7%	16%	26%
Evolution de sept 2012 à sept 2013	MOINS DE 12 MOIS	1%	-4%	38%	4%	-9%
	DE 12 A 23 MOIS	15%	12%	68%	29%	38%
	24 MOIS ET PLUS	20%	21%	64%	48%	21%
	Total	7%	3%	48%	15%	3%
Evolution de sept 2013 à sept 2014	MOINS DE 12 MOIS	5%	8%	3%	4%	-27%
	DE 12 A 23 MOIS	-5%	-20%	-8%	-25%	5%
	24 MOIS ET PLUS	19%	20%	21%	18%	53%
	Total	5%	5%	4%	1%	-6%

		Nouvelle agglo	8213010	8213020	8269002	8269029
201009	MOINS DE 12 MOIS	3812	281	286		
	DE 12 A 23 MOIS	1102	91	85		
	24 MOIS ET PLUS	617	57	50		
Total 201009		5531	429	421		
201109	MOINS DE 12 MOIS	3814	260	276	103	49
	DE 12 A 23 MOIS	1102	100	94	23	13
	24 MOIS ET PLUS	840	75	68	15	14
Total 201109		5756	435	438	141	76
201209	MOINS DE 12 MOIS	4072	290	298	110	66
	DE 12 A 23 MOIS	1188	92	79	31	16
	24 MOIS ET PLUS	1026	86	90	23	14
Total 201209		6286	468	467	164	96
201309	MOINS DE 12 MOIS	4127	277	410	114	60
	DE 12 A 23 MOIS	1372	103	133	40	22
	24 MOIS ET PLUS	1235	104	148	34	17
Total 201309		6734	484	691	188	99
201409	MOINS DE 12 MOIS	4334	300	421	119	44
	DE 12 A 23 MOIS	1302	82	122	30	23
	24 MOIS ET PLUS	1466	125	179	40	26
Total 201409		7102	507	722	189	93

Contrat de Ville 2015/2020

3.3 Classement par genre

			8213010	8213020	8269002	8269029
		Nouvelle agglo	Béligny	Beller Roche	Le Garret	Le Troussier
Evolution de sept 2010 à sept 2011	Femme	6%	2%	-5%		
	Homme	2%	1%	11%		
	Total	4%	1%	4%		
Evolution de sept 2011 à sept 2012	Femme	8%	1%	10%	15%	19%
	Homme	11%	12%	5%	18%	31%
	Total	9%	8%	7%	16%	26%
Evolution de sept 2012 à sept 2013	Femme	5%	-1%	55%	11%	-8%
	Homme	9%	6%	44%	17%	10%
	Total	7%	3%	48%	15%	3%
Evolution de sept 2013 à sept 2014	Femme	5%	11%	6%	-1%	-12%
	Homme	6%	2%	3%	2%	-3%
	Total	5%	5%	4%	1%	-6%

			8213010	8213020	8269002	8269029
		Nouvelle agglo	Béligny	Beller Roche	Le Garret	Le Troussier
201009	Femme	2647	162	175		
	Homme	2884	267	246		
Total 201009		5531	429	421		
201109	Femme	2811	166	166	61	31
	Homme	2945	269	272	80	45
Total 201109		5756	435	438	141	76
201209	Femme	3026	168	182	70	37
	Homme	3260	300	285	94	59
Total 201209		6286	468	467	164	96
201309	Femme	3184	166	282	78	34
	Homme	3550	318	409	110	65
Total 201309		6734	484	691	188	99
201409	Femme	3337	184	299	77	30
	Homme	3765	323	423	112	63
Total 201409		7102	507	722	189	93

3.4 Classement par âge

			8213010	8213020	8269002	8269029
		Nouvelle agglo	Béligny	Beller Roche	Le Garret	Le Troussier
Evolution de sept 2010 à sept 2011	MOINS DE 25 ANS	-7%	0%	-21%		
	DE 25 A 49 ANS	4%	0%	4%		
	50 ANS ET PLUS	16%	13%	44%		
	Total	4%	1%	4%		
Evolution de sept 2011 à sept 2012	MOINS DE 25 ANS	16%	13%	2%	11%	67%
	DE 25 A 49 ANS	6%	7%	9%	8%	19%
	50 ANS ET PLUS	16%	4%	0%	81%	20%
	Total	9%	8%	7%	16%	26%
Evolution de sept 2012 à sept 2013	MOINS DE 25 ANS	0%	-17%	18%	33%	-30%
	DE 25 A 49 ANS	8%	4%	54%	14%	16%
	50 ANS ET PLUS	11%	27%	48%	3%	-8%
	Total	7%	3%	48%	15%	3%
Evolution de sept 2013 à sept 2014	MOINS DE 25 ANS	8%	-16%	13%	-7%	-36%
	DE 25 A 49 ANS	4%	6%	2%	-1%	-14%
	50 ANS ET PLUS	7%	17%	9%	13%	82%
	Total	5%	5%	4%	1%	-6%

			8213010	8213020	8269002	8269029
		Nouvelle agglo	Béligny	Beller Roche	Le Garret	Le Troussier
201009	MOINS DE 25 ANS	944	68	84		
	DE 25 A 49 ANS	3718	313	285		
	50 ANS ET PLUS	869	48	52		
Total 201009		5531	429	421		
201109	MOINS DE 25 ANS	879	68	66	19	12
	DE 25 A 49 ANS	3870	313	297	106	54
	50 ANS ET PLUS	1007	54	75	16	10
Total 201109		5756	435	438	141	76
201209	MOINS DE 25 ANS	1019	77	67	21	20
	DE 25 A 49 ANS	4097	335	325	114	64
	50 ANS ET PLUS	1170	56	75	29	12
Total 201209		6286	468	467	164	96
201309	MOINS DE 25 ANS	1024	64	79	28	14
	DE 25 A 49 ANS	4414	349	501	130	74
	50 ANS ET PLUS	1296	71	111	30	11
Total 201309		6734	484	691	188	99
201409	MOINS DE 25 ANS	1111	54	89	26	9
	DE 25 A 49 ANS	4604	370	512	129	64
	50 ANS ET PLUS	1387	83	121	34	20
Total 201409		7102	507	722	189	93

Contrat de Ville 2015/2020

3.5 Classement par qualification

			8213010	8213020	8269002	8269029
		Nouvelle agglo	Béligny	Beller Roche	Le Garret	Le Troussier
Evolution de sept 2010 à sept 2011	MANŒUVRES	10%	17%	21%		
	OUVRIER SPECIALISES	3%	-7%	4%		
	OUVRIERS QUALIFIES (OP1-OP2)	7%	4%	4%		
	OUVRIERS QUALIFIES (OP3-OHQ)	-21%	-28%			
	EMPLOYES NON QUALIFIES	1%	-1%	5%		
	EMPLOYES QUALIFIES	9%	9%	3%		
	TECHNICIENS - DESSINATEURS	2%	27%	21%		
	AGENTS DE MAITRISE	-9%				
	CADRES	10%				
Total	4%	2%	2%			
Evolution de sept 2011 à sept 2012	MANŒUVRES	9%	29%	-29%	0%	43%
	OUVRIER SPECIALISES	-1%	-8%	2%	21%	0%
	OUVRIERS QUALIFIES (OP1-OP2)	11%	21%	16%	19%	46%
	OUVRIERS QUALIFIES (OP3-OHQ)	30%	46%			
	EMPLOYES NON QUALIFIES	5%	11%	-2%	29%	100%
	EMPLOYES QUALIFIES	11%	4%	24%	-5%	0%
	TECHNICIENS - DESSINATEURS	16%	-21%	-6%		
	AGENTS DE MAITRISE	15%				
	CADRES	10%				
Total	9%	8%	9%	20%	26%	
Evolution de sept 2012 à sept 2013	MANŒUVRES	5%	-9%	100%	33%	-40%
	OUVRIER SPECIALISES	4%	13%	53%	7%	-4%
	OUVRIERS QUALIFIES (OP1-OP2)	9%	11%	28%	19%	26%
	OUVRIERS QUALIFIES (OP3-OHQ)	8%	-16%	53%		
	EMPLOYES NON QUALIFIES	3%	-12%	50%	7%	-6%
	EMPLOYES QUALIFIES	9%	3%	49%	8%	33%
	TECHNICIENS - DESSINATEURS	7%	60%	25%	0%	
	AGENTS DE MAITRISE	7%				
	CADRES	10%				
Total	7%	5%	48%	11%	6%	
Evolution de sept 2013 à sept 2014	MANŒUVRES	6%	-18%	2%	-17%	-17%
	OUVRIER SPECIALISES	-1%	-4%	3%	-6%	0%
	OUVRIERS QUALIFIES (OP1-OP2)	6%	5%	3%	-5%	-17%
	OUVRIERS QUALIFIES (OP3-OHQ)	-5%	25%	13%		
	EMPLOYES NON QUALIFIES	15%	23%	12%	9%	-24%
	EMPLOYES QUALIFIES	5%	3%	2%	3%	8%
	TECHNICIENS - DESSINATEURS	0%	0%	10%	25%	
	AGENTS DE MAITRISE	-1%	40%			
	CADRES	9%	-17%			
Total	5%	5%	5%	5%	-8%	

Contrat de Ville 2015/2020

			8213010	8213020	8269002	8269029
		Nouvelle agglomération	Béligny	Belleroche	Le Garret	Le Troussier
201009	MANŒUVRES	201	29	29		
	OUVRIER SPECIALISES	694	103	91		
	OUVRIERS QUALIFIES (OP1- OP2)	685	72	71		
	OUVRIERS QUALIFIES (OP3- OHQ)	267	18	15		
	EMPLOYES NON QUALIFIES	1059	94	99		
	EMPLOYES QUALIFIES	1746	87	94		
	TECHNICIENS - DESSINATEURS	373	15	14		
	AGENTS DE MAITRISE CADRES	181 312	>5 >5	>5 >5		
Total 201009		5531	418	413		
201109	MANŒUVRES	221	34	35	9	7
	OUVRIER SPECIALISES	717	96	95	24	23
	OUVRIERS QUALIFIES (OP1- OP2)	734	75	74	26	13
	OUVRIERS QUALIFIES (OP3- OHQ)	211	13			
	EMPLOYES NON QUALIFIES	1069	93	104	34	9
	EMPLOYES QUALIFIES	1902	95	97	38	18
	TECHNICIENS - DESSINATEURS	381	19	17	>5	>5
	AGENTS DE MAITRISE CADRES	165 343	>5 >5	>5	>5 >5	>5 >5
Total 201109		5756	425	422	131	70
201209	MANŒUVRES	240	44	25	9	10
	OUVRIER SPECIALISES	712	88	97	29	23
	OUVRIERS QUALIFIES (OP1- OP2)	815	91	86	31	19
	OUVRIERS QUALIFIES (OP3- OHQ)	274	19	15	>5	>5
	EMPLOYES NON QUALIFIES	1118	103	102	44	18
	EMPLOYES QUALIFIES	2117	99	120	36	18
	TECHNICIENS - DESSINATEURS	441	15	16	8	
	AGENTS DE MAITRISE CADRES	190 377	>5 >5	>5 >5	>5	>5 >5
Total 201209		6286	459	461	157	88
201309	MANŒUVRES	252	40	50	12	6
	OUVRIER SPECIALISES	741	99	148	31	22
	OUVRIERS QUALIFIES (OP1- OP2)	887	101	110	37	24
	OUVRIERS QUALIFIES (OP3- OHQ)	296	16	23	>5	>5
	EMPLOYES NON QUALIFIES	1149	91	153	47	17
	EMPLOYES QUALIFIES	2314	102	179	39	24
	TECHNICIENS - DESSINATEURS	473	24	20	8	>5
	AGENTS DE MAITRISE CADRES	204 413	5 6	>5 >5	>5 >5	>5 >5
Total 201309		6734	484	683	174	93
201409	MANŒUVRES	268	33	51	10	5
	OUVRIER SPECIALISES	733	95	152	29	22

Contrat de Ville 2015/2020

	OUVRIERS QUALIFIES (OP1-OP2)	937	106	113	35	20
	OUVRIERS QUALIFIES (OP3-OHQ)	280	20	26	7	>5
	EMPLOYES NON QUALIFIES	1319	112	172	51	13
	EMPLOYES QUALIFIES	2433	105	182	40	26
	TECHNICIENS - DESSINATEURS	475	24	22	10	>5
	AGENTS DE MAITRISE	202	7	>5	>5	>5
	CADRES	451	5	>5	>5	
Total 201409		7102	507	718	182	86

>5

Dans le cadre du respect du secret statistiques, nous ne pouvons pas diffuser les données inférieures à 5. Par conséquent, certaines données peuvent entrer dans le secret statistique et ne sont pas disponibles.

4 – Données de l'Assurance Maladie et ASV/ORS

4.1 Synthèse données Assurance Maladie

CG 69	1474343	8,40%	7,68%	14,12%
--------------	----------------	--------------	--------------	---------------

	Bénéficiaires	CMU de base & Compl	CMUc	ALD	pers couvertes par leRSA
Villefranche/ S	32083	4535	4327	5185	3971
		14,14%	13,49%	16,16%	

Gleizé	6262	586	562	1050	583
Limas	3747	217	198	573	210
Arnas	2756	90	87	363	100
St Georges de R	3367	63	53	463	91
Lacenas	711	11	11	86	15
Denicé	1061	9	6	106	19
Liergues	1508	29	27	177	38
1ère couronne	19412	1005	944	2818	1056
		5,18%	4,86%	14,52%	

Jarnioux	486	11	11	54	12
Ville sur Jarnioux	573	4	4	56	6
Cogny	830	22	22	86	15
Rivolet	416	5	5	44	21
Montemelas	310	11	3	47	18
St Julien	605	7	7	68	8
Blacé	1080	5	4	128	16
Salle Arbuissonnas	608	15	14	47	27
Vaux en Beaujolais	738	8	6	65	13
Le Perreon	1114	9	9	101	31
St Cyr le Ch	87	0	0	6	0
2ème couronne	8296	110	97	859	227
		1,33%	1,17%	10,35%	

Total AVBS (hors Jassans)	59791	5650	5368	8862	5254
		9,45%	8,98%	14,82%	

Contrat de Ville 2015/2020

4.2

Analyse données CPAM du Rhône 2013 AVB (sauf Jassans)

1ère couronne autour de Villefranche s/S = 8 communes

Bénéficiaires Assurance Maladie = assuré et ayant-droit

	Villefranche s/S	Gleizé	Limas	Arnas	St Georges de R	Lacenas	Denicé	Liergues	Dpt 69
Nb de bénéficiaires	32 083	6 262	3 747	2 756	3 367	711	1 061	1 508	1 474 343
% sexe	H 48,4 % F 51,60 %	H 47,33 % 52,67 %	H 47,16 % F 52,84 %	H 47,17 % F 52,83 %	H 47,25 % F 52,75 %	H 48,38 % F 51,62 %	H 48,16 % F 51,84 %	H 47,55 % F 52,45 %	48,16 % 51,84 %
Contrat Médecin traitant	89,55%	91,15%	92,20%	92,33%	91,55%	89,48%	89,45%	87,58%	89,74%
ALD ou affection longue durée	16,16%	16,77%	15,29%	13,17%	13,75%	12,10%	9,99%	11,74%	14,12%
CMU (base et C)	14,14%	9,36%	5,79%	3,27%	1,87%	1,55%	0,85%	1,92%	8,40%
ACS	1,26%	0,75%	0,50%	0,36%	0,21%	0,21%	0	0,10%	0,69%
Secours hors AME (100 pers)	0,45 %	0,11%	0,34%	0,26%	0,17%	0	0,14%	0	0,23%
assuré au RSA	2,26%	1,69%	0,95%	0,52%	0,50%	0,41%	0,14%	0,77%	1,59%
Densité Professionnels de santé : praticiens + auxiliaires médicaux	10,29 % Généralistes 22,75 % Spécialistes	7,98 % Généralistes 3,19 % Spécialistes	29,36 % Généralistes 2,67 % Spécialistes	21,77 % Généralistes 283 % Spécialistes polyclinique	20,79 % Généralistes 0 % Spécialiste	28,13 % Généralistes 0 % Spécialiste	9,43 % Généralistes 0 % Spécialiste	6,63 % Généralistes 0 % Spécialiste	11,50 % Généralistes 17,70 % Spécialistes
Taux de professionnels conventionnés	69,70 % G 34,25 % S	100 % G 100 % S	72,73 % G 100 % S	83,33 % G 7,69 % S	85,19 % G	50 % G	0 % G	100 % G	80,19 % Généralistes 35,72 % Spécialistes
Densité Dentistes et Infirmiers / Kinés	9,04 % D 24,31 % I K	4,79 % D 19,16 % I K	8,01 % D 18,68 % I K	3,63 % D 36,28 % I K	5,94 % D 17,82 % I K	0 % D 56,26 % I K	0 % D 0 % I K	6,63 % D 19,89 % I K	7,63 % D 26,14 % I K
Perception IJ, AT, rentes et invalidité	13,35 % assurés	13,63%	12,10%	12,32%	13,50%	11,29%	7,42%	8,47%	11,85%

En rouge : données santé > Dpt 69

En noir Gras : points de vigilance

En bleu gras : offre > offre départementale

4.3 Analyse données CPAM du Rhône 2013 AVB (sauf Jassans)

2ème couronne autour de Villefranche s/S = 12 communes

Bénéficiaires Assurance Maladie = assuré et ayant-droit

	Blacé	Cogny	Jarnioux	Montmelas Sorlin	St Cyr le Chatoux	St Etienne des Oullières	Saint Julien	Salle Arbussonnas en Beaujolais	Perreon	Rivolet	Vaux en Beaujolais	Ville sur Jarnioux	Dpt 69
Nb de bénéficiaires	1 080	830	486	310	87	1 449	605	608	1 114	416	738	573	1 474 343
% sexe	H 46,85 % F 53,15	H 51,08 % F 48,92 %	H 45,68 % F 54,32 %	H 42,58 % F 57,42 %	H 52,87 % F 47,13 %	H 46,65 % F 53,35 %	H 49,42 % F 50,58 %	H 48,19 % F 51,81 %	H 48,83 % F 51,17 %	H 48,40 % F 51,60 %	H 46,34 % F 53,66 %	H 46,07 % F 53,93 %	48,16 % 51,84 %
Contrat Médecin traitant (parcours soins)	92,84%	90,69%	93,77%	90,64%	96,88%	92,20%	91,61%	89,73%	90,04%	89,84%	91,27%	92,11%	89,74%
ALD ou affection longue durée	11,85%	10,36%	11,11%	15,16%	6,90%	10,84%	11,24%	7,73%	9,07%	10,58%	8,81%	9,77%	14,12%
CMU (base et C)	0,46%	2,65%	2,26%	3,55%	0	0	1,16%	2,47%	0,81%	1,20%	1,08%	0,70%	8,40%
ACS	0,13%	0,34%	0,29%	0	0	0,50%	0,45%	0	0,28%	0,35%	0,43%	0	0,69%
Secours hors AME	0	0	0,29%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,23%
assuré au RSA	0,13%	0,52%	0,58%	1,83%	0	0,20%	0,68%	0,26%	0,28%	0,00%	0,00%	0,26%	1,59%
Densité Professionnels de santé : praticiens + auxiliaires médicaux	18,52 % Généralistes 0 % Spécialistes	pas de Généraliste pas de Spécialiste	pas de Généraliste pas de Spécialiste	pas de Généraliste pas de Spécialiste	pas de Généraliste pas de Spécialiste	6,90 % Généralistes 0 % Spécialiste	pas de Généraliste pas de Spécialiste	pas de Généraliste pas de Spécialiste	8,98 % Généralistes 0 % Spécialiste	pas de Généraliste pas de Spécialiste	13,55 % Généralistes 0 % Spécialiste	pas de Généraliste pas de Spécialiste	11,50 % Généralistes 17,70 % Spécialistes
Taux de professionnels conventionnés	100 % G					100 % G			100 % G		100 % G		80,19 % Généralistes 35,72 % Spécialistes
Densité Dentistes et Infirmiers / Kinés	18,52 % D 64,81 % I K	pas de D pas d' I ni K	pas de D 61,73 % I K	pas de D pas d' I ni K	pas de D pas d' I ni K	13,80 % D 34,51 % I K	pas de D pas d' I ni K	pas de D pas d' I ni K	17,95 % D 35,91 % I K	pas de D pas d' I ni K	pas de D pas d' I ni K	pas de D pas d' I ni K	7,63 % D 26,14 % I K
Perception IJ, AT, rentes et invalidité	10,71%	10,60%	9,73%	9,27%	4,76%	11,37%	8,76%	12,22%	9,77%	7,91%	10,08%	9,03%	11,85%

4.4 Indicateurs CAVIL / région Rhône-Alpes Population de référence = Affiliés au régime de l'Assurance Maladie
 "Balises -ORS Rhône-Alpes"

Démographie (Insee 2010)	CAVIL 50 700	RA 623 0691	Part H/F
< 20 ans	25,50%	25,40%	H > F
65 ans et plus	24,10%	24,60%	F > H
Familles monoparentales	9,60%	8,20%	
Personnes vivant seules	38,50%	33,60%	
15 ans ou plus déscolarisés sans diplôme	19,60%	17,10%	H = F
Part des cadres, cadres sup	6,10%	9,10%	
Part des ouvriers	16,80%	13,80%	
Taux de chômage	14,30%	10,20%	H = 13,3 % F = 15,3 %
Caractéristiques médico-sociales (2012)			
Affiliés avec mutuelle (hors CMU C)	58,90%	64,80%	
Affiliés ayant déclaré un médecin traitant	70,10%	71,40%	
Affiliés ayant au moins 1 ALD	16,40%	15,20%	
Arrêt de travail pour maladie	17,80%	17,90%	
Arrêt de travail pour accident du travail	3,90%	3,50%	H = 4,9 % vs 4,4%
Professionnels de santé libéraux (2014)			
Médecins généralistes : Densité	Densité = 102,6 %	85,8%	
Part secteur 2	19 %	13%	
Autres professionnels : gynécologues, pédiatres, psychiatres, dentistes, orthophonistes	Densité CAVIL >> Part secteur 2 >>	Densité régionale Part en RA	
Infirmiers, kinés	Densité CAVIL << densité régionale		

4.5 Indicateurs 2012 CAVIL / région Rhône-Alpes

"Balises -ORS Rhône-Alpes"

Professionnels de santé libéraux			
Catégories de professionnels	CAVIL	Région Rhône-Alpes	Commentaires
Médecins généralistes : Densité Part secteur 2	Densité = 102,6 % 19 %	85,8% 13%	1 sur 5 pratiquent des dépassements d'honoraires = frein important pour accès aux soins
Autres professionnels : gynécologues, pédiatres, psychiatres, dentistes, orthophonistes	Densité locale >> Part secteur 2 >>	Densité régionale Part en RA	Plus de professionnels mais non conventionnés
Infirmiers, kinés	Densité << densité régionale		
Recours aux professionnels de santé			
Aux généralistes	69,90%	73,30%	Dépassements d'honoraires freinent l'accès aux soins Moins de consultations ...
Aux dentistes	36,20%	37,00%	Part secteur conventionnement non divulgué
A l'orthodontie pour 5 / 19 ans	10,80%	13,70%	
Aux soins infirmiers pour plus de 75 ans	44,20%	55,10%	Moins d'infirmiers sur CAVIL 88,8% vs 95,4 % en RA
Aux ophtalmologues	14,00%	11,60%	

Recours à un psychiatre

2,2 % vs 2,1 % en RA

4.6 "Balises -ORS Rhône-Alpes"

Affiliés au régime de l'Assurance Maladie

Taux standardisé pour 100 000 habitants

Soins préventifs (2012)			
Affiliés bénéficiaires remboursement vaccin grippe	8,10%	14,00%	Message de prévention à la population à améliorer
Jeunes (5/19ans) examen bucco dentaire gratuit (M'T Dents)	27,40%	34,00%	
Femmes réalisant une mammographie (tous âges) et mammographie organisée	12,8% 19,2%	13,4% 22,7%	Campagne de dépistage peu suivie
Traitements médicamenteux (2012)			
Patients sous traitement psychotropes (hors antidépresseurs et neuroleptiques) et taux standardisés pour 100 000 affiliés	3 991 personnes Taux = 9 073,9	363 871 personnes Taux = 7 473,8	Taux standardisés neutralise les différences de structure d'âge entre les populations
Patients sous traitement antidépresseur	2 990 personnes Taux = 6 905,9	299 471 personnes Taux = 6 135,9	Mal être des habitants en lien avec les chiffres de l'emploi notamment
Patients sous traitement antidiabétique (yc insuline)	2 039 personnes Taux = 4 708,7	202 803 personnes Taux = 4 189,5	Prévalence du diabète 2 fois plus élevée dans les populations issues d'un pays du Maghreb
Patients sous traitement antiasthmatique	2 221 personnes Taux 4 918,1	180 022 personnes Taux = 3 678,3	Cf la santé environnementale et notamment la qualité de l'air

4.7 Balises -ORS Rhône-Alpes données 2010

Morbidité : Individu malade / population de référence

Mortalité : décès dans une population de référence

Morbidité : Hospitalisation en court séjour	CAVIL	RA	Commentaires
Patients hospitalisés toutes causes et nombre d'hospitalisation	10 008 pers et taux = 18 407,8 14 718 hosp et taux = 27 238,2	1 036 609 pers et taux = 16 537,9 1 555 708 taux = 24 778,4	
Patients hospitalisés pour maladie liée à l'alcool	288 pers et taux = 572,1	24 887 pers et taux= 398,3	Pas d'autres indicateurs
Patients hospitalisés pour maladies cardio vasculaires	1 885 pers et taux = 3 583,2	249 021 pers et taux = 3 907,9	Hospitalisations pour infarctus myocarde < niveau régional
Patients hospitalisés pour diabète	614 pers et taux = 1 169,2	74 633 et taux = 1 180,2	Taux patients sous traitement > taux régional
Patients hospitalisés pour traumatismes (chez plus de 65 ans)	363 pers et taux = 4 029,5	31 563 pers et taux = 3 060,2	
Séjours pour tentative de suicide	146 pers et taux = 283,3	8 093 pers et taux = 143,9	F > H
Morbidité : Prise en charge en établissement psychiatrique			
Patients vus toutes causes	2 268 pers et taux = 4 260,1	172 091 et taux = 2 765,6	Schizophrénie, troubles de l'humeur, de la personnalité et névrotiques
Patients vus pour troubles mentaux liés à l'absorption de substances psychoactives	398 pers et taux = 735,5	8 067 pers et taux = 130,2	Effets de l'alcool, des drogues...